BIBL NAZ.
Vitt. Emanuele III
Race.
De Marinis
A.
1206.
NAPOLI

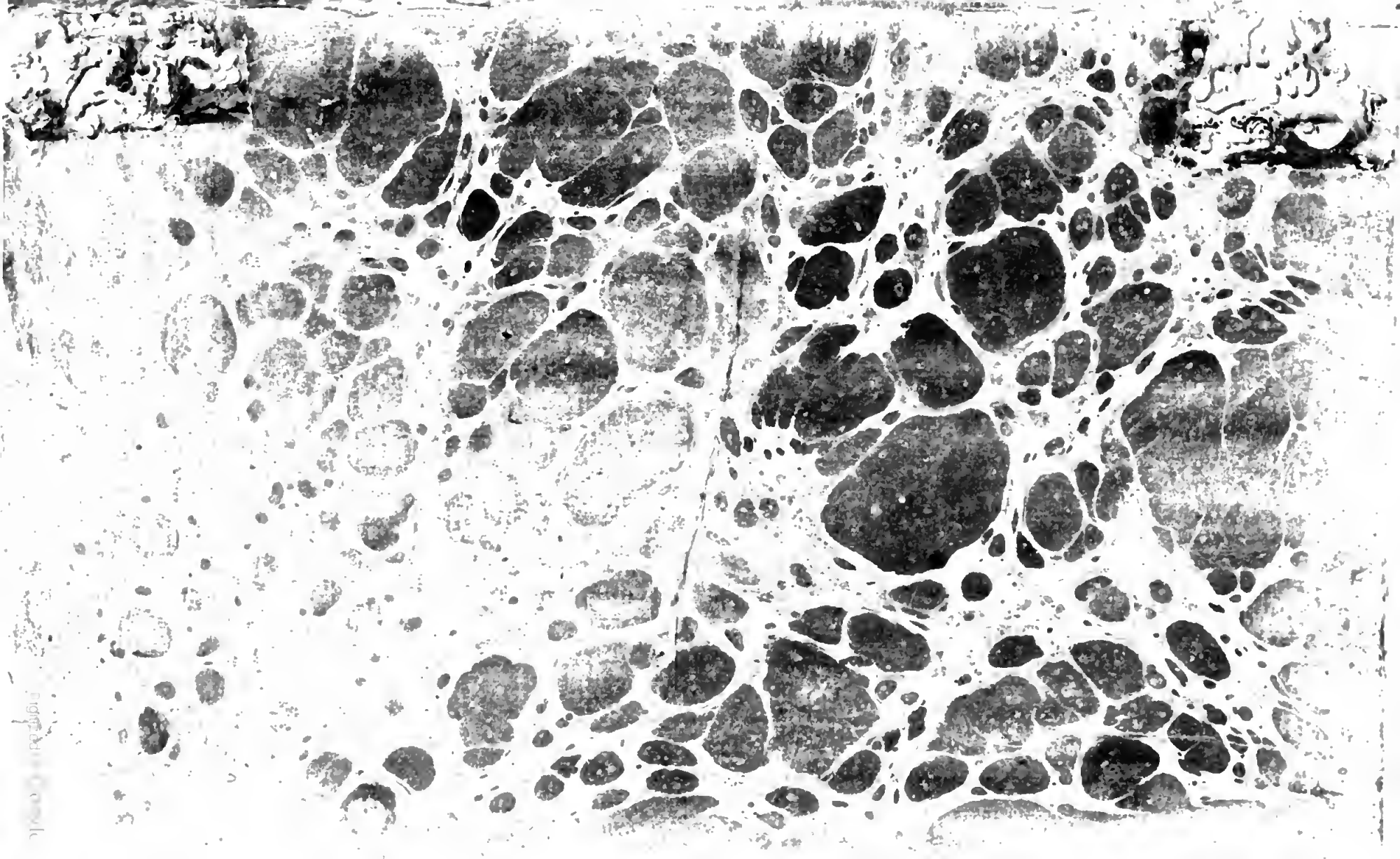

31
1256
335

Rec. Jeffards A 1205-1209

# ŒUVRES

## COMPLETTES

DE

## M. FRERET.

TOME PREMIER.

A LONDRES.

M. DCC. LXXV.

Bibliotheque Nationale
R.F.

# EXAMEN
## CRITIQUE
## DES APOLOGISTES
### DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

L'EXPÉRIENCE nous apprend qu'un moyen presque infaillible de nuire aux meilleures causes, est de les soutenir par des suppositions douteuses & des argumens équivoques. Le plus grand nombre des hommes conclut que les preuves victorieuses manquent dès qu'on en apporte de foibles. Tel est le caractère de la plûpart des lecteurs; un paralogisme, qu'ils auront remarqué dans un ouvrage, les occupe tout entiers & les empêche de donner leur attention aux argumens les plus évidens. Cette découverte est pour eux un triomphe; la supériorité, qu'ils croyent acquérir sur un auteur, leur inspire du mépris pour le reste de son ouvrage.

C'est un défaut dont les bons esprits se garantissent; ils distinguent une cause de celui qui la soutient; mais comme rien n'est si petit que le nombre des sages, on ne sauroit être trop scrupuleux sur le choix des preuves que l'on employe, surtout dans les ouvrages de religion: *ce n'est que par la vérité qu'il faut combattre pour*

*la vérité*, dit excellemment Grotius (1); & c'eſt avec raiſon que M. l'Abbé Houteville a remarqué que quiconque écrit ſur les matières de religion, doit n'employer jamais que les preuves qui tranchent & qui décident par le fond même ; & que celles qui ſont foibles & conteſtables, à plus forte raiſon celles qui ſont défectueuſes, doivent être ſoigneuſement évitées, parce qu'ici tout ce qui ne ſert pas devient nuiſible (2).

Ce n'eſt que parce qu'on n'a pas toujours obſervé cette régle, que le nombre des incrédules eſt prodigieuſement augmenté ; & c'eſt pour le diminuer qu'on ſe propoſe dans cet ouvrage de faire voir le foible de pluſieurs preuves dont ſe ſervent communément les apologiſtes du Chriſtianiſme. Peut-être engagera-t-on par-là quelque nouvel écrivain à traiter ces matières avec aſſez d'exactitude pour qu'il ne reſte plus de reſſource à l'incrédulité.

---

(1) *De veritate relig. Chriſt.* Rom. 1. c. 2.

(2) Préface de la religion Chrétienne prouvée par les faits, *pag.* 18.

## CHAPITRE PREMIER.

*Les Apologiſtes Chrétiens ne ſe ſont pas aſſez attachés à prouver l'autenticité des évangiles, quoiqu'on puiſſe y objecter des difficultés conſidérables qui méritent d'être éclaircies.*

CE ſont les évangiles qui fourniſſent la preuve la plus complette de la vérité du Chriſtianiſme : on ne ſauroit donc mettre dans une trop grande évidence l'autenticité de ces ouvrages, puiſque de-là dépend le jugement que nous devons porter de la ſincérité de ceux qui les ont compoſés.

Cette queſtion ſi eſſentielle ſemble avoir été trop négligée par les apologiſtes chrétiens ; ils l'ont plutôt ſuppoſée qu'ils ne l'ont traitée exactement. Ce n'eſt pas qu'elle ſoit ſans difficultés ; il y en a deux entr'autres qui ſemblent faites pour arrêter les meilleurs eſprits. On va les mettre ici dans tout leur jour ; peut-être rendra-t-on par-là ſervice à la vérité ; c'eſt du moins le but qu'on ſe propoſe.

Chacun ſait que, dès le premier ſiècle de l'égliſe, les diſciples de J. C. ſe partagèrent en différentes ſectes, qui quoiqu'oppoſées de ſentimens, ſe réuniſſoient toutes à ſe dire chrétiennes. Elles ſe croyoient toutes également intéreſſées à la gloire de leur legislateur. Pluſieurs chefs des ces différens partis avoient vu J. C. Or parmi ces témoins ſi anciens, il y en avoit pluſieurs qui faiſoient profeſſion de regarder

comme fauſſe la doctrine que l'on trouve enſeignée dans les évangiles qui nous reſtent préſentement ; & les traditions, qu'ils ont laiſſées après eux, ſont entierement contraires à ce que nous liſons dans nos livres ſacrés ; c'eſt ce qu'on va juſtifier par le détail ſuivant.

Les Gnoſtiques [ 1 ], qui ſont ſi anciens que les Pères ont cru que S. Paul les avoit connus, s'accordoient tous à nier ce que dit S. Jean, que, *le Verbe s'eſt fait chair.* Ils prétendoient que le verbe de Dieu & le Chriſt avoient paru ſur la terre ſans s'incarner, ſans naître de la Vierge, ſans avoir de corps qu'en apparence, ſans ſouffrir réellement, & par conſéquent ſans reſſuſciter.

Cérinthe [ 2 ] étoit dans les mêmes idées ; il ſoutient qu'il étoit impoſſible que J. C. fût né d'une Vierge ; il ne doutoit pas que S. Joſeph ne fût ſon père ; il nioit la réſurrection de J. C. qu'il prétendoit ne devoir reſſuſciter qu'avec les autres hommes.

La créance la plus commune des Ebionites étoit que J. C. avoit Joſeph pour vrai père. Symmaque, qui embraſſa cette ſecte [ 3 ] écrivit contre la généalogie que S. Mathieu donne à J. C. Baſilide [ 4 ] diſoit que Jéſus ne s'étoit point incarné ; qu'il s'étoit ſeulement cou-

---

[1] Tillemont. *Tom. II. pag.* 5.

[2] S. Irénée *L. I. c.* 26. *n*º 1. *pp.* 11. S. Epiphanes *Hom.* 28. *p.* 110.

[3] Tillemont. *tom. IV. p.* 108.

[4] Tillemont. *tom. II. p.* 221. Epiphanes. *Hom.* 24. *pp.* 70. & 71. Théodoret. *Hæreticorum fabularum L. I. pag.* 195.

vert de l'apparence d'un homme ; que dans le tems de la paſſion il avoit pris la figure de Simon le Cérénéen, & lui avoit donné la ſienne ; qu'ainſi les Juifs n'avoient crucifié que le Chriſt, qui les regardoit, ſe moquoit d'eux ſans qu'ils le viſſent, & qu'il étoit enſuite remonté dans le ciel, vers ſon Père, ſans avoir été connu ni des anges ni des hommes.

Les Carpocratiens croyent que J. C. étoit né de Joſeph, & qu'il étoit ſemblable aux autres hommes [1] ; quelques-uns même d'entr'eux ne craignoient point de dire qu'ils l'égaloient, & même qu'ils les ſurpaſſoient : ils n'admettoient point la réſurrection de la chair.

Les Caïniſtes [2], conformes en cela à pluſieurs de ces premiers ſectaires, parloient de la loi de Moïſe avec le dernier mépris : ils aſſuroient qu'elle avoit pour principe une mauvaiſe intelligence. Ils ne croyoient donc pas que J. C. fût venu pour l'accomplir.

Marcion [3] enſeignoit que nos évangiles étoient remplis de fauſſetés, & prétendoit être plus véridique que ceux qui nous ont laiſſé par écrit l'hiſtoire de J. C. *Semetipſum eſſe veraciorem quàm ſunt hi qui tradiderunt evangelium apoſtoli, ſuaſit diſcipulis ſuis ; non evangelium ſed evangelii particulam tradens eis.* C'eſt ainſi qu'en parle S. Irenée, *t. I. p.* 306.

---

[1] Tillemont. *tom. II. pag.* 257. Irenée. *liv. I. chap.* 25.

[2] Tillemont. *tom II. p.* 47.

[3] S. Epiphanes. *Hom.* 42 *p.* 309.

Les Aloges (1) Théodote & les Théodotiens rejettoient avec mépris l'évangile de ſaint Jean ; ils en parloient comme d'un ouvrage de menſonges.

L'évangile des Valentiniens étoit tout différent de ceux que nous avons préſentement. *Ut nec evangelium quidem ſit apud eos ſine blaſphemiâ*, dit S. Irénée *liv. III. p.* 192 *c.* 11.

Enfin ces anciens chrétiens ſoutenoient que ces évangiles auroient dû ſouvent être corrigés, *ſe eſſe emendatores apoſtolorum.* C'eſt ainſi que le même Irenée parle d'eux, *liv. II, p.* 174.

Voilà donc un grand nombre des premiers Chrétiens qui déclarent que ce qui eſt dans nos évangiles eſt contraire à la vérité hiſtorique, & qui combattent, entr'autres articles, ces deux points capitaux de la foi catholique, que J. C. eſt né par une autre voye que le reſte des hommes, & qu'il eſt reſſuſcité. Il faut remarquer que ces témoins qui dépoſent contre la créance reçue préſentement, avoient été, ou contemporains des apôtres, comme les Gnoſtiques, les Ebionites & Cérinthe, ou prétendoient tenir l'hiſtoire de J. C. de ceux qui avoient été à portée d'en être parfaitement inſtruits. Baſilide (2) avoit eu pour maître Glaucia, diſciple & interprête de S. Pierre ; Valentin avoit été élevé par Théodat, diſciple de S. Paul.

Une autre difficulté très-conſidérable contre nos évangiles, c'eſt que les plus anciens Pères

---

(1) Tillemont. *tom. II. p.* 438. Epip. *Hom.* 34. *p.* 472. & 463. *n°.* 51. *p.* 424.

(2) Clément d'Alexandrie. *Liv. VII, p.* 764.

de la ſecte dominante ne paroiſſent pas avoir connu les quatre évangiles qui nous reſtent, tandis qu'ils citent fréquemment, & avec une entière confiance, des livres aprocryphes comme faiſant autorité.

On eſt obligé d'entrer ici dans des diſcuſſions peu agréables; mais nous eſpèrons qu'on pardonnera la ſéchereſſe de cet examen en faveur de l'importance de la matiére. Il eſt conſtant, & perſonne n'en doute, que les Péres apoſtoliques ont eu connoiſſance des livres apocryphes. L'auteur de l'épître Barnabé allégue, de l'aveu même du P. Menard, diverſes paroles de J. C. (1) qui ne ſont point dans l'évangile: ce qui donne lieu de croire qu'elles ſont tirées de quelques-uns de ces ouvrages qui n'ont pas été jugés dignes d'être conſervés à la poſtérité.

Clément, le diſciple des apôtres (2) cite dans ſes deux lettres un paſſage d'une écriture différente des nôtres, & qui, ſelon M. Caſtelier, doit être de quelque auteur aprocryphe. Ce que nous avons de la ſeconde épitre de S. Clément, finit par ce paſſage d'un évangile que Clément d'Alexandrie nous apprend être celui des Egyptiens; le voici (3):

Quelqu'un interrogea le Seigneur pour lui demander quand ſon royaume viendroit. Il répondit; „ lorſque deux ne feront qu'un, lorſ-

(1) *Chap. IV. p.* 59. *Ch. VII. p.* 24.
(2) Clément. *N°.* 23. *p.* 160.
(3) Clément. *N°.* 12. *p.* 188.

„ que ce qui ſera dehors reſſemblera à ce qui „ ſera dedans, lorſqu'il n'y aura ni mâle ni fe- „ melle, ci. "

Jules Caſſien, auteur du ſecond ſiécle, cite ces mêmes paroles, & nous apprend que ce fut Salomé qui faiſoit cette demande (1).

Ignace rapporte (2) dans l'épître aux Smyrnéens ; un diſcours de J. C. dont nos évangiles ne font aucune mention. Lorſqu'il vient à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : *Touchez moi, & voyez que je ne ſuis point un eſprit.* Ils le touchèrent, & ils crurent auſſi-tôt, *ayant été convaincus par ſa propre chair.*

Euſebe (3) cite l'endroit d'Ignace où ſe trouve cette citation ; mais il ne ſavoit pas dans quel évangile ce diſciple des apôtres avoit pris le diſcours de J. C. S. Jérôme (4) plus inſtruit, nous apprend qu'il ſe trouvoit dans l'évangile *ſelon les Hébreux*, ouvrage très-fameux dans ces premiers tems, & qui a été connu d'Hégéſippe & de Pappius diſciple de S. Jean (5).

Juſqu'à Juſtin on ne trouve que des livres apocryphes cités ; depuis Juſtin juſqu'à Clément d'Alexandrie, les pères emploient l'autorité des livres ſuppoſés & de ceux qui paſſent maintenant pour canoniques : enfin ces derniers l'emportent, & éclipſent totalement les autres : ce n'eſt pas qu'il ne ce ſoit encore trouvé des au-

---

(1) Clément *Stromat. Liv. III. p.* 435.
(2) Clément d'Alexandrie. *N°.* 3. *p.* 35.
(3) Hiſtoire Eccl. *Liv. III. p.* 35. d'Euſébe.
(4) *De Scriptoribus eccleſiaſticis.*
(5) Euſébe, *Hiſt. eccleſ. L. III.* 39. *Tom. IV. c.* 22.

teurs qui dans la ſuite des tems ont encore eu confiance aux premiers.

C'eſt une choſe digne de grande attention, que quoique les premiers péres faſſent fréquemment uſage des faux évangiles, jamais ils ne nous parlent de ceux qui nous reſtent. Matthieu, Marc, Luc & Jean ne ſont cités ni dans Barnabé, ni dans Clément, ni dans S. Ignace, ni enfin dans aucun des écrivains des premiers ſiècles. Il eſt vrai que Victor de Capoue allégue quelques paſſages de Polycarpe (1), où il eſt parlé des quatre évangéliſtes, mais on convient que ces fragmens ſont faux & indignes de celui auquel ils ſont attribués (2). St. Juſtin eſt le premier de ceux qui nous reſtent qui ait eu connoiſſance des quatre évangéliſtes que nous avons entre les mains.

Ce que l'on avance ici eſt un fait dont il eſt aiſé de ſe convaincre par la lecture des Péres apoſtoliques; ce qui fait voir combien il faut ſe défier de la bonne foi ou de la critique des apologiſtes de la religion chrétienne. Il ſemble en les liſant que les premiers Péres ont rempli leurs écrits de citations de nos évangéliſtes. *Saint Matthieu*, dit Abadie, (3) *a été cité par Clément, évêque de Rome, diſciple & contemporain des apôtres. Barnabas le cite dans ſon épître. Ignace & Polycarpe le reçoivent. Les mêmes Pères, qui rendent témoignage à Mat-*

(1) Caſtelier. P. 203.
(2) Tillemont. *Tom.* II. *n°.* 5. *p.* 635.
(3) Abadie. *Tom.* II. *Sat.* 2. *c.* 5.

*thieu, le rendent auſſi à Marc.* Qui ne s'imagineroit, après ce ton déciſif, que les Pères apoſtoliques parlent ſouvent de nos évangiles ? cependant il eſt certain que leurs noms ne ſe trouvent dans aucun de ces premiers écrivains, & il eſt étonnant que l'évêque de Londres ait oſé avancer dans ſa troiſiéme lettre paſtorale, pag. 19, que Clément, le diſciple des apôtres, a cité l'évangile de ſaint Matthieu, & l'a nommé, puiſque rien n'eſt plus faux.

La confiance, avec laquelle parlent les défenſeurs de la religion chrétienne, vient ſans doute de ce que les Pères du premier ſiècle alléguent quelquefois des paſſages qui ſont aſſez conformes à ce que nous liſons dans nos évangiles ; mais il ne s'enſuit pas qu'ils les aient connus, & il y a plutôt lieu de croire qu'ils ſont tirés des livres apocryphes, dans leſquels il y avoit pluſieurs des ſentences qui ſe trouvent dans les évangiles qui nous reſtent.

Il eſt même incertain ſi la plûpart des axiomes de J. C. répétés par les premiers Péres, ſont tirés de quelques livres, ou ſi ce ſont des ſentences de J. C. qui ſe ſont retenues de vive voix, & qui ont été tranſmiſes aux diſciples par le canal de la tradition. Mais ſuppoſons que ces paroles de J. C. aient été priſes dans quelque évangile, on n'a aucune raiſon de décider que ce ſoit dans les nôtres, plutôt que dans ceux que nous avons perdus. Les plus anciens Pères, comme on l'a déja remarqué, liſoient & alléguoient fréquemment les livres apocryphes ; or il eſt conſtant qu'il y avoit dans ces ouvrages de menſonges pluſieurs choſes conformes à ce que

nous liſons dans nos évangiles, & même en propres termes.

C'eſt ce qu'il eſt facile de montrer par le cinquieme chapitre de la ſeconde epitre de Clément, p. 185. où on lit les paroles ſuivantes : *Ait enim Dominus : eritis ſicut agni in medio luporum : Reſpondens autem Petrus, ei dixit : ſi ergo lupi agnos diſcerperint ? Dixit Jeſus Petro ; ne timeant agni poſt mortem tuam lupos ; & vos nolite timere qui occidunt vos ; & poſteà nihil poſſunt vobis facere ; ſed timete eum qui poſtquam mortui fueritis habet poteſtatem animæ & corporis, & mittere in gehennam.*

Le Seigneur dit : „ Vous ſerez comme des agneaux au milieu des loups ; Pierre répondant lui dit : ſi les loups mettent les agneaux en piéces ? Jéſus dit à Pierre : les agneaux ne doivent pas craindre les loups après leur mort ; ne craignez point ceux qui ne peuvent que vous tuer, & qui après votre mort ne peuvent vous faire aucun mal, mais craignez celui qui après votre mort peut envoyer votre ame & votre corps dans la géhenne “.

Tout le monde convient que ces paroles ſont de quelques livres apocryphes ; il eſt conſtant que cette converſation de J. C. & de S. Pierre n'eſt point dans nos évangiles. Le ſens s'y trouve cependant. *Ecce ego mitto vos ſicut oves in medio luporum.* Matth. c. 10. v. 16. *Ecce ego mitto vos ſicut agnos inter lupos.* Luc. c. 1. v. 3. *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere, ſed potius timete eum qui poteſt animam & corpus perdere in gehennam.* Matth. c. 10. v. 28. *Dico autem*

*vobis amicis meis , ne terreamini ab his qui occidunt corpus , & poſt hæc non habent amplius quod faciant. Oſtendam autem vobis quem timeatis : timete eum qui , poſtquam occiderit , habet poteſtatem mittere in gehennam , ita dico vobis ; hunc timete.* Luc. c. 12. v. 45.

Quoique le cinquiéme chapitre de la ſeconde épitre de Clément ait beaucoup de rapport avec quelques endroits des évangiles de S. Matthieu & de S. Luc., il eſt cependant conſtant qu'il n'en eſt pas tiré ; de même , quoique Barnabé & Polycarpe emploient quelques termes ſemblables à ceux des évangiles , on ne peut pas prouver qu'ils les aient connus ; car quelque reſſemblance qu'il y ait entre les textes de ces péres & les évangiles, il n'y en a pas davantage qu'entre la converſation de St. Pierre avec J. C. qui eſt dans Clément , & qui n'eſt certainement pas tirée des évangiles , & les paſſages parallèles de ſaint Matthieu & de S. Luc que nous avons rapportés.

On peut faire la même réflexion à l'occaſion du huitiéme chapitre de la ſeconde épître du même Clément ; il cite ce diſcours de Jéſus d'après un évangéliſte qu'il ne nomme pas. *Ait quippe Dominus in evangelio , ſi parvum non ſervatis , quis vobis magnum dabit ? dico enim vobis , qui fidelis eſt in minimo , & in majori fidelis erit.* „ Le Seigneur a dit dans l'évangile , ſi vous ne conſervez pas bien un petit dépôt , qui eſt-ce qui vous en confiera un conſidérable ? je vous dis que celui qui eſt fidèle dans une petite choſe , le ſera dans une grande. “ Ces dernieres paroles ſe trouvent dans S. Luc , chap. 16.

v. 10. *Qui fidelis erit in minimo, & in majori fidelis erit.*

Cependant ce n'eſt pas cet évangéliſte que S. Clément avoit en vue, puiſque le commencement de la citation ne s'y trouve point, & qu'elle doit avoir été tirée en propres termes de quelque évangile.

La conformité de quelques paſſages des anciens péres avec des textes de l'évangile ne prouve donc pas que ces premiers auteurs l'aient voulu citer lorſqu'ils écrivoient; il ſeroit bien ſurprenant qu'ils euſſent connu nos évangéliſtes ſans en avoir jamais parlé. Le ſilence dont le ſavant Dodwell (ſur Saint Irenée p. 67.) eſt convenu, dépoſe d'autant plus contre l'ancienneté des évangiles qui nous reſtent, que ces Péres en ont connu & cité d'autres que le mépris des ſiécles ſuivans a fait diſparoître.

Les apologiſtes chrétiens n'ont pas aſſez approfondi cette queſtion de critique d'où dépend la vérité du chriſtianiſme. Ils ſe ſont imaginé avoir ſuffiſamment prouvé l'autenticité des évangiles, en tâchant de faire voir qu'il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer des livres de cette nature.

C'eſt le grand argument de Ditton, d'Abadie, & de l'abbé Houteville, ce qu'ils diſent pourroit faire quelque impreſſion ſur ceux qui ne ſauroient pas que pluſieurs évangiles ont été ſuppoſés dans le premier ſiécle; mais comme on ne peut pas douter de ce fait, il en réſulte qu'il n'étoit pas difficile de tromper les premiers Chrétiens & de leur donner des romans pour des livres hiſtoriques.

Examinons les preuves de la prétendue impoſ-

ſibilité de ces ſortes de ſuppoſitions. " Tous les „ partis & toutes les ſectes ( ſelon Ditton, *p.* 245. ) „ en ont appellé à nos livres ſacrés „ dans leurs diſputes, & les ont reconnus pour „ regle de foi; ils n'ont jamais été accuſés ni „ de ſuppoſition ni de falcification ". Si cela eſt vrai dans les derniers ſiécles, cela n'eſt aucunement exact par rapport aux premiers, qui méritent une toute autre conſidération.

Les Chrétiens, dont la doctrine contrediſoit ouvertement nos évangiles, appelloient-ils à ces évangiles dans leurs diſputes ? & ces contradictions ne doivent-elles pas être regardées comme une accuſation de faux contre les livres ſacrés qui nous reſtent ? On ne ſauroit trop le répéter, l'hiſtoire des faux évangiles démontre l'illuſion & les ſophiſmes de la prétendue impoſſibilité de la ſuppoſition des nôtres.

Les raiſons que M. Abadie employe pour prouver l'autenticité des livres du nouveau teſtament, prouvent également celle des livres apocryphes. „ Ceux qui ſuppoſent un livre humain, dit-il, *tom II. ſect.* 2. *c.* 1. ont ordinairement tout le tems qu'ils veulent; mais ici l'imagination humaine ne trouve point de tems pendant lequel elle ſe puiſſe figurer que le nouveau teſtament a été ſuppoſé. Si nous montons de ſiécle en ſiécle, nous trouverons que les Chrétiens ont toujours eu cette écriture devant les yeux, & nous la voyons citée dans les anciens Pères, qui la regardent comme divine. "

Ce raiſonnement renferme une fauſſeté manifeſte, & eſt contredit par une vérité de fait qui ne peut être conteſtée par aucun homme ha-

bile. La fauſſeté eſt que les premiers Pères aient connu & cité nos évangiles. La vérité de fait eſt que dans le premier ſiécle on ſuppoſa quantité de faux ouvrages qui furent reçus long-tems comme véritables, & cités avec honneur par les Pères apoſtoliques. Dès qu'il eſt conſtant qu'il y a eu, dès les premieres ſiècles, des évangiles ſuppoſés & reçus avec reſpect, il eſt donc poſſible qu'on ſuppoſe de pareils ouvrages.

„ Il n'eſt pas impoſſible, continue M. Abadie, de ſuppoſer des livres humains, parce qu'ordinairement perſonne n'y prend intérêt, ou n'y en prend qu'un fort médiocre; mais il auroit été difficile de ſuppoſer des livres qui obligent de courir au martyre, tels que ſont ceux qui compoſent le nouveau teſtament: ſi un homme qui prête de l'argent cherche ſi bien ſes ſûretés; que doit faire une perſonne, ou plutôt que doivent faire une infinité de perſonnes qui renoncent à toutes choſes pour l'évangile? "

Ce n'eſt guères connoître l'homme, ni l'eſprit de parti, que de raiſonner de cette façon; l'expérience nous apprend que les hommes agiſſent avec beaucoup plus de prudence dans les affaires temporelles que dans les ſpirituelles. Ils ſe déterminent ordinairement dans la première après avoir examiné par eux-mêmes, au lieu que dans les autres ils ſont menés, ou par la prévention, ou par la ſéduction. Il y a une réponſe bien ſimple à cette déclamation.

Les faux évangiles, qui furent reçus dès le premier ſiécle, n'étoient compoſés que dans le deſſein de faire triompher la religion de J. C.

& d'engager les hommes à lui tout ſacrifier. Nous voyons tous les jours que ceux qui ſont prévenus, reçoivent ordinairement tout ce qu'ils s'imaginent être favorable à la cauſe qu'ils ont épouſée : voilà pourquoi les premiers Chrétiens ſe laiſſoient tromper toutes les fois que quelques fourbes vouloient prendre la peine de les ſéduire.

„ Il s'eſt trouvé des gens, ajoute encore Abadie, qui ont ſuppoſé des livres humains, mais il n'y en a point qui aient voulu mourir pour ſoutenir leurs fictions. Or ici on ne peut ſoupçonner d'avoir ſuppoſé l'écriture du nouveau teſtament ; que des gens qui ſont morts pour défendre la religion chrétienne, & par conſéquent pour confirmer la vérite des faits de l'écriture qui fonde le Chriſtianiſme ! "

Il ſemble, à entendre parler Abadie, que tous les premiers Chrétiens ſoient morts pour défendre la religion chrétienne. Je lui accorde que le plus grand nombre étoit diſpoſé à mourir pour J. C. & je demande qui ſont ceux qui dans le premier ſiécle ont ſuppoſé de faux livres en faveur du chriſtianiſme ? On ne conteſtera pas apparemment que ce ſont les Chrétiens : ſi tous ceux qui profeſſoient le chriſtianiſme étoient dans la réſolution de mourir pour leur foi, il faut donc ſuppoſer qu'il y a eu des fauſſaires diſpoſés à mourir pour défendre la gloire de leurs fictions, & qui n'étoient pas retenus par la morale de leur ſecte lorſqu'il s'agiſſoit de faire valoir leur cauſe : ils croyoient pour lors pouvoir employer le menſonge, & c'eſt ce qui démontre contre Grotius & contre Abadie qu'il pouvoit ſe faire que, parmi les premiers prédicateurs

du

du chriſtianiſme, il y en ait eu qui aient voulu en impoſer à leur ſiécle.

L'abbé Houtteville, *L. I. c. 7.* n'eſt pas plus ſolide, & ce n'eſt pas ſans raiſon que ſon critique lui reproche d'avoir mal prouvé l'autenticité des évangiles. La grande raiſon de cet apologiſte, eſt qu'il ne vient point dans l'eſprit humain, s'il n'eſt dans un délire qui le trouble, d'arranger des viſions, de dire à ceux qui les écoutent : *Voilà ce que vous avez vu, voilà ce qui s'eſt fait dans vos murailles, & ce que vous ne ſauriez contredire.* Ce raiſonnement, qui prouveroit plus pour la ſincérité des premiers témoins de la vie de J. C. que pour l'autenticité des écrits du nouveau teſtament, ne conclut ni pour l'un ni pour l'autre, & on ne peut l'employer ſans ignorer entiérement l'hiſtoire des impoſteurs. Les faux évangiles, preſque auſſi anciens que J. C. & qui ont ſéduit pluſieurs de leurs lecteurs, prouvent qu'il n'eſt point impoſſible de tromper ſes contemporains, même ſur des faits qui ſemblent avoir été publics.

„ Si l'on dit que cette hardieſſe n'eſt pas ſans exemples, continue M. Houteville, que l'on en cite un, auſſi-tôt je me rends. “ Il y a apparence qu'il eût tenu un autre langage, s'il eût écrit depuis les Vampires & les merveilles attribuées à M. Paris.

Il ſe prévaut encore de ce que les Juifs n'ont pas reclamé contre les faux évangiles; mais leur incrédulité n'eſt-elle pas une réclamation autentique? Par cette même raiſon on feroit valoir les livres apocryphes. Il y a plus, l'auteur des actes des Apôtres, c. 28. v. 22. nous ap-

prend que l'on contrediſoit par-tout la nouvelle ſecte des Chrétiens. *Nam de ſectâ hac notum eſt nobis quod ubique ei contradicitur.* C'eſt à dire, que par-tout on s'inſcrivoit en faux contre les œuvres miraculeuſes ſur leſquelles ſe fondoient les défenſeurs de la religion nouvelle ; & l'auteur ancien du dialogue avec Triphon aſſure que les Juifs envoyérent partout, pour déclarer quil ne falloit point ajouter foi aux merveilles que les Chrétiens attribuoient à J. C.

## CHAPITRE II.

### *HISTOIRE des ſuppoſitions d'ouvrages faits dans les premiers ſiécles de l'Egliſe.*

POUR mieux faire ſentir la facilité qu'il y a de ſéduire les hommes en leur donnant des ouvrages ſuppoſés pour des véritables, nous allons faire une légère hiſtoire des ſuppoſitions qui furent faites dans les premiers tems de l'égliſe ; on y trouvera des preuves éclatantes de la fourberie des auteurs & de la crédulité des peuples.

Le nom de J. C. même n'a pas été reſpecté des impoſteurs : les payens, les hérétiques & les catholiques lui ont attribué de faux ouvrages. Les payens, pour rendre odieux l'auteur de la religion chrétienne, ont prétendu qu'il avoit fait des livres de magie (1), qu'il avoit adreſſés à S. Pierre & à S. Paul.

(1) Auguſt. *de conſenſu Evangelii. Liv. I. part. 2. chap.* 10. *Tom III. pag.* 8.

Les conſtitutions apoſtoliques nous apprennent que Simeon & Cléobius firent (1) paroître pluſieurs ouvrages ſous le nom de J. C. & de ſes Apôtres. Saint Léon dit, dans ſon trente-troiſiéme ſermon, que les Manichéens avoient quantité de livres ſuppoſés ſous le nom des Apôtres de J. C. qui étoient remplis du venin de leurs erreurs. On trouve dans une lettre de Saint Auguſtin à Céreſe quelques paroles (2) d'une hymne fort obſcure, que les Priſcilianiſtes avoient dans leurs livres apochryphes, & qu'ils ſoutenoient être celle que J. C. dit après la céne.

Euſébe nous a donné (3), ſous le nom de J. C. une lettre au roi Abgare, qu'il aſſure être tirée des archives publiques de la ville d'Edeſſe, où il prétend qu'elle étoit en Syriaque. L'autorité d'Euſébe n'en a impoſé qu'aux critiques médiocres. Peut-on croire qu'un monument ſi précieux pour les chrétiens eût échappé à la connoiſſance des Pères des trois premiers ſiécles, & eût été mis par le pape Gélaſe au rang des livres apocryphes? Quant au prétendu argument tiré des archives de la ville d'Edeſſe, M. Dupin obſerve ſenſément, qu'il eſt fort ſujet à caution dans les hiſtoires de cette nature.

L'Epître de la Vierge aux habitans de Meſſine, que l'on montre dans cette ville, confirme l'obſervation de M. Dupin. Elle eſt datée de Jéruſalem l'an 42. Quoique ce ſoit une fiction

(1) *Liv. I. chap.* 16.
(2) Tillemont. *chap. II. p.* 494.
(3) Hiſtoire Eccleſ. *Liv. I. chap.* 13.

des plus insoutenables qu'on ait jamais inventées ; il y a cependant eu un jésuite nommé Inchofer qui a fait un grand ouvrage pour prouver qu'elle a été véritablement écrite par la Vierge. On en a une d'elle, écrite aux Florentins, qui est de la même valeur. Il n'y a plus personne qui prenne la défense de celle qu'on prétendoit (1) qu'elle avoit écrite à S. Ignace, évêque d'Antioche, & de la réponse de ce saint. Il y a eu divers actes faux de la passion de J. C. Les payens en supposoient pour deshonorer le législateur des chrétiens. Ce fut vers le commencement du 4^e^. siécle (2) que Manimin les fit publier de tous côtés dans les villes & même dans les bourgades : il ordonna qu'on les feroit apprendre par cœur dans les écoles de grammaire, de sorte que les enfans n'avoient autre chose dans la bouche. Ils étoient faits avec si peu d'exactitude, qu'on les trouvoit remplis de fautes de chronologie (3).

Les Quarto-decimans avoient des actes particuliers touchant la mort de J. C. (4) Ils étoient persuadés qu'ils étoient autentiques, mais ils étoient les seuls qui les reçussent.

S. Justin paroît avoir eu connoissance de quelques actes qui regardoient J. C. (5) & que nous n'avons plus ; mais comme il avoit peu de critiques, & qu'il écrivoit dans un tems où il pa-

---

(1) Tillemont. *Tom. I. pag.* 70.
(2) Eusébe, *Hist. eccles. L. IX. c.* 7.
(3) Eusébe *Hist. eccl. liv. I. ch.* 12.
(4) Epiphane. *Sect.* 50. *p.* 420.
(5) Apologie. *pag.* 76.

roiſſoit tous les jours de fauſſes piéces, ſon autorité ne ſuffit pas pour nous faire croire qu'ils fuſſent plus légitimes que les autres.

Tertullien (1) qui n'étoit pas moins crédule, prétend que Pilate envoya à l'empereur Tibére un procès verbal de la vie & de la mort de J. C. ce qui fit une telle impreſſion ſur ce prince, qu'il pria le ſénat de décerner les honneurs divins à J. C. Mais les magiſtrats, dit-il, n'eurent point pour Tibére la complaiſance qu'il auroit ſouhaité, parce qu'ils avoient trouvé mauvais qu'on ne ſe fût pas adreſſé directement à eux.

Ce recit fournit l'occaſion à quelques fauſſaires de compoſer des rélations ſous le nom de Pilate (2). Une lecture ſuperficielle ſuffit pour nous en faire connoître l'impoſture. Il n'y a point d'écrivain ſenſé qui ne les regarde à préſent comme les ouvrages de gens qui ont voulu tromper leur ſiècle.

Grégoire de Tours s'imaginoit avoir les actes des miracles de la mort & de la réſurrection de J. C. tels que Pilate les avoit envoyés à l'empereur; mais ce qu'il en cite, prouve (ſelon M. de Tillemont) que ces prétendus actes de Pilate ne méritoient que du mépris, & avoient été fabriqués depuis peu.

Quoique pluſieurs auteurs (3) ayent admis

---

(1) Apologie. *N°.* 5.

(2) Pierre de Blois, *pag.* 480. Tillemont, *tom. I, n°.* 29, *pag.* 516, Fabricius, *Biblia græca, tom. XIII, pag.* 477.

(3) Euſébe *Hiſt. eccl. L. II, chap.* 2, *chroniq. part.*

le récit de Tertullien, & qu'ils s'en ſoient même ſervis comme d'un argument très-favorable à la religion *chrétienne*, Vandale (1) l'a rejetté néanmoins comme une fable, & ce n'eſt pas ſans raiſon, car il y a deux grandes difficultés contre cette hiſtoire.

La premiére eſt tirée du caractère impérieux de Tibére, & de la baſſeſſe du ſénat de ce tems. Tacite nous apprend qu'il étoit ſi ſervilement ſoumis à ce prince, qu'il ne ſongeoit qu'à prévenir tous ſes caprices (2).

Secondement, Tertullien ſuppoſe qu'il y eut pour lors une perſécution, ce qui ne paroît pas s'accorder avec l'hiſtoire. Enfin cette piéce, ſi favorable au chriſtianiſme, n'a pas été connue des premiers apologiſtes chrétiens. Ils n'en firent point uſage lorſqu'ils tâchérent d'engager les empereurs à leur accorder leur protection; elle doit donc être ſuſpecte dès lors, ſuivant cette régle de critique : tout fait qui eſt très-favorable à une cauſe, & qui n'a point été employé par ſes défenſeurs, lorſqu'ils étoient à portée d'en connoître la vérité, doit être regardé comme incertain, dès qu'il n'a pour garans que des auteurs qui ont écrit deux ſiécles après le tems où l'on ſuppoſe que le fait s'eſt paſſé; ſurtout ſi l'on ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de ſup-

---

*de orbis concordiâ. Liv. I, chap.* 12, Addie *ſect.* 2, *chap. I & II*, Tillemont, *tom. I, pag.* 142. Houtteville, *pag.* 169.

(1) *De irâ Dei & interitu.* chap. 2.

(2) Tacite, *Annales. Liv. III, chap.* 66.

poſer des ouvrages, & d'inventer des fables pour ſoutenir la cauſe. Euſébe rapporte cette même hiſtoire ; mais, comme il ne fait que copier Tertullien, il n'ajoute point une nouvelle autorité à ce récit.

C'eſt au ſujet de la vie de J. C. que les fauſſaires ont le plus exercé leurs talens : à peine fut-il crucifié, que les chrétiens inondérent le public d'hiſtoires dans leſquelles ils n'avoient d'autre but (1) que d'inſpirer de l'admiration pour le légiſlateur & d'autoriſer leurs ſentimens particuliers, ſans ſe mettre en peine de conſulter la vraiſemblance. S. Luc nous apprend que pluſieurs auteurs aſſez peu inſtruits avoient entrepris de faire la vie de J. C. & il nous fait entendre qu'il n'étoit point content des écrits qui avoient paru juſqu'alors ſur ce ſujet, quoique cependant on convienne que ſon évangile n'a été publié (2) qu'après ceux de S. Mathieu & de S. Marc.

S. Ambroiſe, Bede, Théophilacte, & preſque tous les interprêtes de S. Luc, aſſurent que cet évangéliſte n'a entrepris ſon ouvrage que pour arrêter le progrès des faux évangiles qui avoient déja un très-grand cours. Le nombre en étoit ſi grand que S. Jérôme appréhendoit que la ſimple énumération n'augmentât trop la préface de ſes commentaires ſur S. Matthieu (3), *enume-*

(1) Blondel, *des Sibylles. liv. I, chap. 7*, Cottelier, *judicium de S. Irenei & Clementis epiſtolis, Tom. I, pag.* 180.

(2) Tillemont, *Tom. II, art. S. Luc, pag.* 133.

(3) *Præfat. incogn. ſuper Matthæum, Tom. IV, p.* 1.

*rare longiſſimum eſt.* Il ne nous reſte preſque plus que les titres de ces ouvrages apocryphes, & ſans doute que pluſieurs nous ont échappé par la ſuite des tems. On en trouve cependant encore une trentaine dans les divers auteurs qui en ont parlé.

Origene (1), S. Ambroiſe, S. Jérôme, Bede & Théophilacte font mention d'un évangile attribué aux douze Apôtres en commun. Il n'y a preſque aucun d'eux dont le nom n'ait ſervi de maſque à quelque fauſſaire. Le décret de Galan parle des évangiles de S. André (2), de S. Barnabé, de S. Barthelemi, de S. Thadée, de S. Mathias, de S. Pierre & de S. Jacques le mineur. On en a encore un de cet Apôtre ſous le titre de *proto-évangile.* Euſtache en cite une longue hiſtoire qui contient le détail (3) de la naiſſance miraculeuſe de la Vierge Marie, ſon mariage avec Joſeph, & la mort de Zacharie tué par les ordres d'Hérode.

On découvrit en Eſpagne, ſur la fin du 17^e^. ſiécle, dix-huit livres, parmi leſquels (4) il y en avoit un ſous le titre d'*hiſtoire évangélique*, dont S. Jacques le majeur paſſoit pour être l'auteur : cet évangile, ainſi que tous les autres li-

---

(1) Origine ſur S. Luc, *Tom. I, pag.* 134.

(2) *Voyez* auſſi Origene & Bede *ſur S. Luc.* Euſébe *Hiſt. Eccl. liv. III, chap.* 25, *liv. VI, chap.* 8 & 12, Jérôme, prol. ſur S. Matthieu, *Tom. IV, pag.* 1, Théodoret. *Fab. liv. III, pag.* 319.

(3) Euſtachius, *pag.* 69 & 70, ſur l'Hexameron.

(4) François Barius *ſur la chronique de Lucius d'exter, pag.* 57.

vres qui l'accompagnoient, fut condamné comme apocryphe l'an 1682, par le Pape Innocent XI.

Les Cainites avoient un évangile ſous le nom de Judas, dont S. Epiphane cite quelques paſſages (1).

Les Manichéens en avoient un ſous le nom de S. Thomas (2). M. Cotelier a donné au public une partie d'un livre qui a pour titre l'*enfance & les miracles de J. C.* attribué à l'Apôtre S. Thomas (3).

On a encore quelques ouvrages ſous le nom de S. Jean évangéliſte, ſur (4) la deſcente de la croix & ſur la mort de la Vierge. Ils ſont dans le 453 des manuſcrits de la bibliothéque de Colbert, qui appartient à préſent au Roi de France.

S. Epiphane cite (5) quelques paſſages de l'évangile de S. Philippe dont les Gnoſtiques ſe ſervoient : nous en avons encore un attribué à Nicodéme ; il a pour titre *Evangile de la paſſion & de la réſurrection du Chriſt.* Celui de l'enfance ſubſiſte auſſi. Il ſe trouve condamné dans le décret de Gélaſe, auſſi-bien qu'un autre livre qui eſt intitulé, *liber de nativitate Salvatoris & Mariâ obſtetrice.*

---

(1) Tillemont. *liv. II, pag.* 47, Epiph. *Hom.* 38, *pag.* 277. Théodoret. *liv. I, pag.* 206.

(2) Origene, Gélaſe, Euſébe, *Hiſt. eccleſ. tom. III, chap.* 55, Cyrille *pag.* 107.

(3) Cotelier, ſur les conſtitutions apoſtoliques, *liv. VI, chap.* 16.

(4) Oudin. *tom. I, chap.* 7.

(5) Epip. *pag.* 95.

Il y a deux évangiles qui ont été en grande vénération dans l'antiquité, & qui ont eu le plus de ſuccès après les canoniques ; le premier eſt celui des Egyptiens. On le croit plus ancien que celui de S. Luc (1). Il en fait mention dans la 2e. épître de St. Clément, dans Clément d'Alexandrie, dans Origene, & dans d'autres Péres de ce tems-là (2). Il faiſoit règle de foi chez les Sabelliens.

L'Evangile *ſelon les Hébreux* ſe trouve auſſi très-fréquemment cité (3) ; il eſt quelquefois appellé *Evangile des Nazaréens & des Ebionites.* Il avoit quelque rapport avec celui de S. Matthieu ; ce qui a fait croire à S. Epiphane (4) que c'étoit le même ; mais il s'eſt trompé, car S. Jérôme, qui les a traduits tous deux, cite (5) quelque choſe de l'évangile des Nazaréens qui ne ſe trouve pas dans S. Matthieu.

Toutes les anciennes ſectes avoient chacune un évangile particulier ; Appelle en avoit fait un dont S. Jérôme parle. Les Marcionites s'en ſervoient. Baſilide & Cérinthe (6) en avoient auſſi compoſé. Les Ebionites, les Encratites, les Gnoſtiques, les Manichéens, les Senconiens, les Valentiniens, avoient chacun le leur : celui des

---

(1) Epiphane. *Hom.* 62, *pag.* 514.
(2) Euſéb. *Hiſt. eccl. chap.* 25.
(3) Origene, *conſt. eccl.* Epiph. *hæreſ.* 20 Euſébe. *Hiſt. eccl. liv. III*, *chap.* 27.
(4) Epiph. *Hom.* 29, *pag.* 124.
(5) *De ſcriptoribus eccleſ.* ſur le chap. 22. de S. Matthieu, *tom. IV*, *pag.* 47. Les Pelag. *tom. IV*, *pag.* 53.
(6) Epiphane & Origene.

Gnoſtiques s'appelloit *l'Evangile de la perfection* ( 1 ). Celui des Senconiens avoit pour titre *le livre des quatre coins du monde* ( 2 ). Les Valentiniens nommoient le leur, *Evangile de la vérité* ( 3 ). Les Manichéens en avoient un ſous le titre d'*Evangile vivant* ( 4 ). On conſerve dans la bibliothéque d'Oxford l'évangile de Lucien ; Grabe en cite quelques fragmens dans ſes notes ſur S. Irénée. Ils paroiſſent aſſez conformes à quelques endroits de l'évangile de l'enfance.

Les fauſſes apocalypſes furent à la mode auſſi-bien que les faux évangiles. Il étoit commun dans les premiers ſiécles de vouloir paſſer pour homme inſpiré ; c'eſt ce qui a donné naiſſance à toutes les fauſſes révélations. On a attribué une apocalypſe à S. Pierre ( 5 ), & une autre à S. Paul. Cette derniere contenoit la révélation de ce que S. Paul avoit vu dans le ciel lorſqu'il y fut tranſporté. On en a encore une de S. Jean, bien différente de celle qui eſt dans les livres canoniques ; elle eſt dans la bibliothéque de l'empereur.

Le décret de Gélaſe fait mention des apocalypſes de S. Thomas & de S. Etienne. L'héréſiarque Cérinthe en avoit fait une : on en trouva auſſi une en Eſpagne parmi les livres qui furent découverts l'an 1595.

---

(1) Epiphane, *Hom.* 26, *pag.* 83.
(2) *Præfatio Arabica ad concilium Nicenum.*
(3) Irénée, *liv. III, chap.* 21, *N°.* 9, *pag.* 192.
(4) Timothée *de iis qui ad Eccleſiam accedunt.*
(5) *V.* Le Clerc. *Hiſt. eccleſ. pag.* 477.

St. Jérôme nous apprend (1) qu'on avoit fait des révélations ſous le nom des patriarches & des prophêtes. Il eſt fait mention dans S. Epiphane des apocalypſes d'Adam, d'Abraham & de Moïſe ; Syncelle & Cédrenus citent cette derniere. Les Priſcillianiſtes en avoient une (2) qu'ils attribuoient à Elie.

On peut mettre au nombre des fauſſes apocalypſes le 4e. livre d'Eſdras, qui n'eſt rempli que de viſions ; ainſi que le paſteur d'Hermus & le teſtament des douze patriarches, qui a été autrefois cité avec reſpect & qui eſt préſentement regardé de tout le monde comme l'ouvrage d'un impoſteur. Il y a peu d'apôtres auxquels on n'ait attribué quelques faux livres. Outre l'évangile & l'apocalypſe qui ont paru ſous le nom de S. Pierre, on lui a encore donné des actes (3) un livre de *la prédiction* & un autre du *jugement*. On croit que ces ouvrages ſont du ſecond ſiécle.

M. Cotelier a fait imprimer après ſes récognitions, une prétendue lettre de S. Pierre à S. Jacques, pour le prier de ne communiquer aux Gentils, ni à aucun de ceux qu'il ne connoîtroit pas à fond, le livre de ſes prédictions. Cette lettre eſt ſuivie d'un écrit qui a pour titre, *Conteſtatio pro iis qui librum accipiunt*. On y trouve

---

(1) Contre Vigilance.

(2) Tillemont, *Tom. VIII, pag.* 4.

(3) Clément d'Alexandrie, *liv. I, pag.* 357, *liv. VI, pag.* 635. Origene, 13, ſur S. Jean. Euſéb. *Hiſt. eccleſ. liv. III, chap.* 3, *liv. VI, chap.* 14. S. Jérôme, *De ſcriptoribus eccleſiaſticis*. Rufin, *De Symbolo Apoſtolorum*.

l'hiſtoire de ce qu'on prétend que S. Jacques fit en conſéquence de la lettre qu'il avoit reçue de S. Pierre. Il y a eu deux apocalypſes ſous le nom de S. Paul. Les Caïnites en avoient fait une dont S. Epiphane parle avec horreur (1). Il y en avoit une autre que Sozomene paroît eſtimer (2).

Un mot équivoque, dans l'épître aux Coloſſiens, a fait croire à quelques-uns que S. Paul avoit écrit à l'égliſe de Laodicée; il n'en a pas fallu davantage pour engager un fauſſaire à faire une lettre de S. Paul aux Laodicéens, & il y a long-tems que cette ſuppoſition eſt faite; car les Marcionites admettoient une épître de S. Paul à l'égliſe de Laodicée (3). On lui a ſuppoſé une troiſiéme lettre à ceux de Theſſalonique (4), une troiſiéme lettre aux Corinthiens, une ſeconde aux Ephéſiens, un livre des actes de ſes voyages, des lettres à Seneque, auxquelles on a joint les réponſes de ce philoſophe. Il y avoit auſſi une prédication de S. Paul qui avoit été faite par les diſciples de Simeon.

Les Encratiques, les Manichéens, les Priſcilianiſtes & les Apoſtoliques avoient des actes ſous le nom de S. André (5). Les Ebionites ont ſup-

---

(1) Epiphane. *liv. XXVIII, pag.* 277.

(2) Sozomene. *liv. VII, chap.* 19.

(3) S. Jérôme, *de Scriptoribus eccleſiaſticis.* Epiph. *Hom.* 42, *pag.* 309.

(4) S. Jérôme, *ibidem.*

(5) Euſébe. *Hiſt. eccleſ. liv. III, chap.* 25, Tillemont, *tom. VIII, pag.* 314.

poſé quelques écrits à S. Jean ( 1 ); on lui a attribué un livre de ſes voyages qui eſt cité dans le ſeptiéme concile. Les Manichéens & les Priſcilianiſtes avoient des actes de cet apôtre ſur leſquels ils établiſſoient leur doctrine.

On a ſuppoſé à S. Thomas des voyages & des actes que les Encratites admettoient ( 2 ). Le décret de Gélaſe nous apprend qu'on avoit fait des actes ſous le nom de S. Philippe. Il y avoit des traductions attribuées à S. Matthias dont S. Clément d'Aléxandrie cite quelques paſſages ( 3 ).

L'épître de S. Barnabé, plus autoriſée que toutes ces piéces, n'eſt cependant pas regardée univerſellement comme autentique ; pluſieurs perſonnes ( 4 ) très-habiles la croyent ſuppoſée. On trouve, dit M. de Tillemont dans cette lettre pluſieurs choſes qui paroiſſent aſſez difficiles à accorder avec l'eſtime que nous devons avoir pour S. Barnabé ; car l'auteur y cite pluſieurs paſſages qui ne ſe trouvent point dans les écritures. Il dit que tous les Syriens, les Arabes & tous les prêtres des idoles pratiquent la circonciſion ; que toutes choſes ſeront terminées en l'eſpace de ſix mille ans ; que J. C. eſt monté aux cieux le dimanche ( 5 ). Si cette épître n'eſt pas

---

(1) Epiphane. *Hom.* 41, *pag.* 506. Tillemont, *tom. VIII. pag.* 494.

(2) Tillemont. *tom. I*, *pag.* 360. Epiph. *pag.* 400. Lettre à S. Léon, *chap. V*, *pag.* 232.

(3) *Liv. II*, *pag.* 380, *liv. VII*, *pag.* 748.

(4) Mainard, Cotelier, Lemoine, le Pere Alexandre, Caſimir, Oudin.

(5) Tillemont. *tom. I*, *pag.* 569.

de celui dont elle porte le nom ; on ne peut pas au moins douter qu'elle ne ſoit très-ancienne, puiſqu'elle eſt citée comme authentique par les Péres les plus éloignés.

Il y a des actes de S. Barnabé ſous le nom de Jean-Marc ſon couſin. M. de Tillemont décide que c'eſt un ouvrage ſuppoſé, plein de fables & d'impertinences. (1)

On attribue aux Apôtres aſſemblés un ſymbole & un concile qu'on dit avoir été tenu à Antioche, où on a encore neuf canons qui ſont regardés par les gens habiles comme l'ouvrage de l'impoſture (2).

Nous avons pluſieurs liturgies ſous le nom de S. Pierre, de S. Jacques, de S. Mathieu, & de S. Marc ; mais les moines mêmes conviennent qu'elles ſont ſuppoſées (3).

Parmi les livres qui furent trouvés en Eſpagne, l'an 1595, il y en avoit un ſous le titre *de miſſa Apoſtolorum*, que l'on attribuoit à S. Jacques. Il n'a pas fait fortune.

Les fauſſaires n'ont pas moins abuſé du nom des diſciples que de celui des apôtres. Il n'eſt pas douteux que les livres de Denis l'Aréopagite ne ſoient ſuppoſés. On les trouve cités pour la premiere fois dans le ſixiéme ſiécle. Les Orientaux lui donnent une liturgie (4) que les Occidentaux mépriſent, parce qu'ils ne la croyent

(1) Tillemont. *tom. II, pag.* 101.
(2) Pagi, *à l'an* 56, *n°.* 3.
(3) Le Pere Alexandre.
(4) Tillemont *tom. II, pag.* 123.

pas de ce ſaint. Clément d'Alexandrie eſt celui dont on a davantage prophané le nom. Euſébe regarde ſa ſeconde lettre comme incertaine. S. Jérôme & Photius la rejettent entiérement. On a cinq autres lettres de ce Pére qui ont encore moins d'autorité. Clément mande dans la premiere la mort de S. Pierre à S. Jacques évêque de Jéruſalem, cependant ce dernier étoit mort pluſieurs années avant S. Pierre. Ruffin a pourtant cru que cette lettre méritoit la peine qu'il la traduisit. Les récognitions qui portent le nom de S. Clément contiennent les actions de S. Pierre, ſes entretiens avec Simon le magicien, & comment Clément reconnut ſon pére & ſes fréres; ce qui a fait donner à ce livre le nom *de récognition.* On l'appelle auſſi *le voyage* ou *l'itinéraire de S. Pierre* ou *de S. Clément.* Elles ſont préſentement rejettées de tout le monde (1), & on convient que c'eſt un ouvrage qui n'eſt d'aucun prix & d'aucune utilité. Elles ſont cependant fort anciennes, puiſqu'Origene les cite. On prétend qu'il y en a eu pluſieurs éditions différentes. M. Cotelier croit que les dix-neuf entretiens, qu'il a donnés ſous le nom de *Clementins*, pourroient bien être de la ſeconde édition. Il y avoit ſous le nom de Clément une diſpute de S. Pierre & d'Apion, qu'Euſebe & S. Jérôme ont cru ſuppoſée (2). L'ouvrage le plus fameux de ceux qui ont été attribués à Clément, eſt celui des conſti-

(1) *Idem. ibidem, pag.* 163.

(2) Euſébe. *Hiſt. eccleſ. tom. III, chap.* 38.

tutions

tutions apoſtoliques que quelques-uns croyent être la même choſe que ce que S. Athanaſe & Euſebe appellent *la doctrine des apôtres.* On y fait parler preſque tous les apôtres même. Il y a cependant quelques endroits dont la compoſition eſt attribuée à Clément. Les Ethiopiens les reſpectent comme un livre canonique. S. Epiphane convient (1) qu'on doutoit de l'auteur & de *l'autenticité des conſtitutions apoſtoliques ;* néanmoins il les reçoit comme légitimes. Il en cite quelques paſſages qui ſont contraires à ce que nous liſons aujourd'hui (2); ce qui nous apprend que, quoiqu'elles ſoient l'ouvrage d'un fourbe, elles ont été corrompues par un ſecond fauſſaire. Les conſtitutions finiſſent par les 85 canons célébres depuis long-tems ſous le titre de *canons des apôtres* ; mais ils leur ſont bien poſtérieurs, puiſqu'il n'eſt pas douteux qu'on y trouve pluſieurs choſes qui n'étoient pas encore en uſage du tems des apôtres & de S. Clément.

Nous n'entrerons point ici dans la queſtion de l'autenticité des ſept épîtres de S. Ignace. Il ſuffit que nous rémarquions premiérement que les huit à Marie de Carſobole, celle à l'égliſe de Tarſe, celle aux Philippiens, celle au diacre Héron, les deux à la Vierge & à S. Jean, ſont fauſſement attribuées, à S. Ignace ; voilà ſur quoi il n'y a plus de conteſtation.

Secondement, que celles qui ſont regardées

(1) Epiphane. *Tome VII, page* 822.

(2) *Voyez* les notes du Pere Petau.

comme étant de S. Ignace, par le plus grand nombre des critiques, ſont rejettées par de très-habiles gens, ſur des fondemens très-graves. Elles avoient tellement été alterées, il y a pluſieurs ſiécles, qu'il n'étoit pas poſſible de reconnoître ce qui y avoit été ajouté. Baronius a tiré de deux manuſcrits de la bibliothéque du vatican une prière de Héron, diſciple d'Ignace, à ce ſaint ; mais elle ne vaut pas mieux que la lettre d'Ignace à Héron.

On trouve dans Victor de Capoue (1) quelques paſſages de Polycarpe, que les critiques habiles conviennent ne pas être de ce ſaint. On a encore un grand nombre de faux ouvrages ſous le nom des diſciples des apôtres : tels ſont *l'Abdias*, *l'hiſtoire de la mort de S. Jean*, écrite par un prétendu Euripe, qui ſe qualifie le ſecond diſciple de ce ſaint (2) ; *l'hiſtoire des combats de St. Pierre & de St. Paul contre Simon le magicien*, par Marcel, diſciple de S. Pierre (3) ; *l'hiſtoire des Juifs* par Egéſippe, *les ouvrages* d'*Erodius*, ſucceſſeur de S. Pierre, dans le ſiége d'Antioche, l'écrit *ſur la mort de S. Pierre & de S. Paul*, *les lettres de S. Martial aux Bourdelois*, *la vie de S. Jean* par Procharus, *la chaîne des quatre évangéliſtes*, le livre de Méliton ſur *la mort de la Vierge*.

---

(1) Tillemont. *tom. II*, *N°.* 4, ſur Polycarpe, *pag.* 635

(2) Tillemont. *tom. I*, *pag.* 493.

(3) *Id. ibid. pag.* 538.

Ce fut au commencement du ſecond ſiécle de l'égliſe, ſous l'empire de Marc-Aurele, que *les livres des Sybilles* que nous avons préſentement furent produits dans le monde. Les gens habiles (1) conviennent qu'ils ont été compoſés par des Chrétiens. L'impoſture eſt trop ſenſible pour pouvoir échapper à un homme éclairé qui voudra y apporter quelqu'attention. Beulchenius & Nehringius en Allemagne (2), le chevalier Floyd en Angleterre (3), que l'on a vu depuis peu entreprendre la défenſe de ces ouvrages décriés, au lieu de rétablir leur autorité, n'ont fait que déshonorer leur critique. A peine les livres Sybilliens parurent-ils, que Juſtin les cita dans un diſcours adreſſé à Marc-Aurele & à Lucius Verus; depuis ce tems les chrétiens en employoient l'autorité avec la même confiance que ſi elle ne pouvoit pas être revoquée en doute. Théophile, Clément d'Alexandrie, Lactance & Auguſtin mettent les preuves qu'ils en tirent à peu près dans la même claſſe que celles que fourniſſent les livres de l'écriture. L'empereur Conſtantin les cite avec une hardieſſe extrême dans un célèbre diſcours (4). Il convient à la vérité „ que quelques perſonnes doutoient que l'acroſtiche qu'il allegue fût l'œuvrage d'un chrétien; à quoi il répond, que la vérité eſt ſi évi-

(1) Fabricius. *Bibliot. græca. liv. I, chap.* 35, *n°.* 15.
(2) Fabr. *Delectus argumentorum. chap. I, pag.* 33.
(3) Memoire litt. de la grande Bretagne. *tom. IX, pag.* 2.
(4) *Ad ſanctorum cœtum.* cap. *XVIII.*

dente qu'il n'eſt pas poſſible de l'obſcurcir. On a fait, ajoute-t-il, une ſupputation ſi exacte des années, qu'il ne reſte aucune raiſon d'imaginer que ce poëme ait été compoſé depuis l'avénement & la condamnation du Sauveur, tout le monde demeurant d'accord que Cicéron l'a vu, l'a traduit en latin ; & l'a inſéré dans ſes ouvrages.“

Il y a grande apparence que Lactance a eu part â ce diſcours, car on trouve dans les ouvrages de cet orateur (1) les mêmes faits que ceux que Conſtantin avance devant les Péres de Nicée ſur l'article de Sybilles.

Il falloit bien compter ſur l'ignorance de ſes lecteurs pour avancer de ſi étranges choſes. Il eſt vrai que Cicéron cite un acroſtiche dans le ſecond livre de *la divination* ; mais il eſt entiérement différent de celui dont l'empereur ſe ſert pour prouver la vérité de la religion chrétienne. Celui dont Cicéron fait mention, avoit été ſuppoſé par quelque flateur de Céſar, pour perſuader aux Romains que le ſeul moyen de rendre l'Etat floriſſant étoit de reconnoître cet empereur pour roi ; & pour venir à bout de ſon deſſein, il avoit produit une prédiction de la Sibylle, qui déclaroit que les Romains ne ſeroient point heureux tant qu'ils n'auroient point de roi. Il faut rendre juſtice à quelques chrétiens. Origene (2) nous apprend qu'il y en avoit qui ne vouloient pas qu'on ſe ſervît de l'argument tiré des Sibyl-

(1) Lactance. *liv.* IV, *chap.* 15, *pag.* 400.

(2) Origene contre Celſe, *pag.* 272.

les : ils appelloient même Sibylliſtes ceux qui s'en ſervoient, ce qui a fait tant d'impreſſion ſur Origene qu'il n'a pas eu recours à leur autorité. Il ne vouloit pas donner de priſe à ſon adverſaire, qui accuſoit les Chrétiens d'avoir corrompu les ouvrages des Sibylles (1). On remarque cette même retenue dans Tertullien, dans S. Cyprien, dans Minutius Felix.

Les livres de cette prophéteſſe ont donné beau jeu à l'impoſture ; car il eſt certain que les payens, les chrétiens des premiers ſiécles, d'après eux les Orientaux (2), ont ſuppoſé dans pluſieurs occaſions des prophéties qu'ils ont attribuées aux Sibylles.

Les premiers hérétiques ne le cédoient en rien à la ſecte dominante dans la hardieſſe des ſuppoſitions ; ils ne s'appliquoient qu'à fabriquer de faux ouvrages en faveur de leurs ſyſtêmes.

Les Ebionites avoient ſuppoſé des livres à S. Matthieu, à S. Jacques, & aux autres Apôtres. Epiphane nous a conſervé des fragmens. Les Gnoſtiques avoient des révélations ſous le nom d'Adam (3), un évangile d'Eve, pluſieurs traités ſous le nom de Seth. Ils en appelloient un *Novie*, du nom imaginaire qu'ils donnoient à la femme de Noé, un autre étoit intitulé *l'accouchement de Marie, des interrogations de Marie*, qu'ils diſtinguoient en grandes & petites.

---

(1) *Id. ibid. pag.* 308.
(2) Fabricius. *Bibliot. græca. chap.* 31, *n°.* 12.
(3) Epiph. *Hom.* 26, *pag.* 84 & 89. Tillemont. *tom.* II, *pag.* 52.

Les Sethiens avoient, outre les livres de Seth, une apocalypſe ſous le nom d'Abraham, & une autre attribuée à Moïſe (1). Agrippa Caſtor, très-ancien auteur, accuſa Baſilide d'avoir fait un livre ſous le nom de Barcoph (2); il avoit fait auſſi la prophétie de Barſabas. Ses diſciples ſe ſervoient d'une prétendue prophétie de Cham.

Les ſectateurs de Prodicus avoient des livres ſecrets ſous le nom de *Zoroaſtre*. Ils contenoient les révélations & les autres myſtéres de la religion. Plotin & Porphire (3) ont écrit pour faire voir que ces ouvrages avoient été ſuppoſés par les Gnoſtiques.

S. Irénée reprochoit aux Marcoſiens d'avoir fait une infinité de faux livres dont il cite des fragmens (4).

Les Archontiques ſe fondoient ſur un livre qu'ils appelloient *le raviſſement d'Iſaïe*, & ſur ſept ouvrages des ſept enfans du patriarche Seth (5).

Les Elcéſaïtes produiſoient un livre (6) qu'ils prétendoient être tombé du ciel; ils aſſuroient

---

(1) Irénée. *Liv. I*, *chap.* 34, Epiphan. *Hær.* 34.

(2) Euſébe. *Hiſt. eccleſ. Liv. IV*, *chap.* 7.

(3) Vie de Plotin par Porphire dans Fabricius *Bibliot. græca. Tom. IV*, *chap.* 262, *pag.* 105 & 160. Prideaux *Hiſt. des Juifs. Tom. I*, *pag.* 416.

(4) Irénée. *Liv. I*, *chap.* 20, *N°.* 1. *pag.* 9.

(5) Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 295. Epiph. *Hom.* 40, *pag.* 291.

(1) Euſébe. *Hiſt. eccleſ. Liv. V*, *chap.* 38, Théodoret. *Hæretic. fab. Lib. II*, *pag.* 222.

que quiconque croiroit ce qui y eſt contenu, recevroit la remiſſion de ſes péchés.

Les Nicolaïtes (1) avoient des livres ſous le nom de *Jaldabaoth*, qui, ſelon eux, étoit le premier fils de Jarbelon. Il y avoit des choſes ſi obſcénes dans ces ouvrages de ténébres, que la pudeur ne permet pas de les tranſcrire dans notre langue, quoiqu'Epiphane ait cru pouvoir les inſérer dans ſes livres (2). S. Léon nous apprend que les Manichéens avoient pluſieurs ouvrages qu'ils attribuoient aux apôtres & à J. C. même. Ils leur faiſoient détruire toute la loi ancienne (3) dans celui qu'ils appelloient *la mémoire des apôtres ;* les Priſcillianiſtes l'admettoient auſſi. Oroſe en cite quelque choſe. On croit que les Manichéens avoient inventé quelques prophéties qui prédiſoient la venue de J. C. de la maniére que leur ſecte la ſoutenoit.

Le plus fameux fauſſaire qu'ayent eu les hérétiques, s'appelloit Luceius (4). C'eſt celui qui a fait preſque tous les faux actes attribués aux apôtres, qui étoient remplis de miracles. Les Montaniſtes, les Manichéens & les Priſcillianiſtes, recevoient ſes écrits avec admiration. Ces derniers ſe fondoient ſur quantité d'autres faux ou-

(1) Epiphane. *Hom.* 27, *pag.* 78.

(2) Epiphane. *Hom.* 27, *pag.* 89.

(3) S. Léon. *pag.* 232. Tillemont. *Tom. IV*, *pag.* 400. *Tom. VIII*, *pag.* 494.

(4) Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 446. Photius, 114e. *extrait.*

vrages, & le cours qu'ils leur donnoient, faiſoit qu'on n'entendoit plus parler en Eſpagne (1) que des livres de l'*Aſcenſion d'Iſaïe*, *de l'Apocalypſe d'Elie*, *d'Ormagilde*, *de Barbilon*, *d'Abraxas*, *de Balzama*, *du tréſor de Manichée*, du ridicule *Lacciboras*, & de tous ces autres noms qu'ils ſe vantoient de tirer de l'hébreu, & qu'ils inventoient à plaiſir pour donner de l'effroi & de l'admiration aux ignorans.

La licence des hérétiques alla à un tel excès, qu'il y en eut qui corrompirent les ouvrages même des auteurs vivans. Denys de Corinthe ſe plaignoit de ce qu'on falſifioit ſes lettres (2), ſoit en retranchant des paſſages, ſoit en y ajoutant des choſes auxquelles il n'avoit jamais penſé. La même choſe eſt arrivée à Origene (3). Un hérétique publia une conférence où il faiſoit tenir à ce docteur des diſcours très-oppoſés à ſes ſentimens; elle fut répandue par toute l'égliſe.

Ce fut apparemment entre le tems d'Origene & celui d'Euſebe qu'on inſéra dans l'hiſtoire de Joſeph ce fameux paſſage où il rend un témoignage ſi avantageux à J. C. car Origene n'en a pas eu connoiſſance; cependant il ſe trouve dans les livres d'Euſebe (4). Il ſuffit d'avoir une légére teinture de la critique pour ſentir l'évidence de la ſuppoſi-

(1) Tillemont. *Tom. VIII, pag.* 499.

(2) Euſebe *Hiſt. eccleſ. Liv. IV, chap* 23.

(3) Tillemont, vie d'Origene. *Tom III, art.* 16, *pag.* 528.

(4) Démonſtration. *Liv. III, pag.* 174.

tion ; mais quand bien même ou la prévention ou le défaut de lumiere ne permettroient pas de prêter toute l'attention néceſſaire pour entrer dans les raiſons que les vrais ſavans en ont apportées, il me ſemble qu'il ſuffit que ce paſſage ſoit conteſté par un grand nombre d'habiles chrétiens pour ne point l'apporter en preuve. On décrédite une cauſe quand on l'appuie ſur des motifs douteux.

Sans entrer dans cette queſtion, qui a été épuiſée, je me contenterai d'obſerver que, tout le monde convenant que les écrits de Joſeph ont été falſifiés, ſoit par les chrétiens, ſoit par les juifs, il eſt beaucoup plus naturel de croire que les chrétiens y ont touché, que d'imaginer que les juifs en ayent retranché le témoignage qui regarde J. C. On ſait que les chrétiens ſe permettoient toutes ſortes de licences de ce genre, & il ſeroit difficile que les juifs euſſent pu ſupprimer un paſſage ſi favorable aux chrétiens, ſans que ceux-ci en euſſent eu la moindre connoiſſance ; quelques-uns ont cru que c'étoit Euſebe lui-même qui avoit inſéré dans Joſeph l'addition où il étoit parlé de J. C. Cette opinion qui n'a point de fondement, a été refutée par M. de Valſis (1).

Le célébre Blondel étoit perſuadé que l'endroit de Joſeph dans lequel il eſt fait mention de Jean-Baptiſte, ne pouvoit pas être de l'hiſtorien Juif. „ Le précurſeur de J. C., dit-il, y eſt trop loué ; il eſt aiſé de s'appercevoir que les paroles, qui con-

(1) Sur le IIe. chap. du ſecond liv. de l'hiſt. eccleſ. d'Euſebe.

tiennent ſon éloge, ſont une piéce ajoutée au texte de l'auteur. "

Si ce ſavant critique, qui avoit un diſcernement ſi fin, ne ſe trompe pas dans cette occaſion, il n'eſt pas difficile de déviner de quelle main part cette addition.

Le zéle des chrétiens ne s'eſt pas borné à faire parler Joſeph comme eux : il y en eut qui trouvérent dans Philon que les juifs étoient punis d'avoir mépriſé & maltraité J. C. (1).

Si on vouloit détailler ici tous les faux actes de martyrs, on tomberoit dans des longueurs immenſes ; nous remarquerons ſeulement qu'il y en a très-peu d'autentiques. On en fabriqua de faux, même dans les premiers ſiécles.

Gélaſe condamne comme apocryphe un livre ſous le titre *des actes de S. Paul & de Ste. Thecle.* (2). Ce pourroit bien être l'ouvrage qui fut fait du vivant de S. Jean ſous le nom de S. Paul, & qui fut cauſe de la dégradation de ſon auteur.

On a encore les actes (3) du martyre de S. André, dont le texte porte qu'ils ont été écrits par les prêtres & les diacres d'Acaïe, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, & adreſſés à toutes les égliſes du monde. Mais ceux mêmes qui paroiſſent être les plus diſpoſés à les admettre, demeurent d'accord qu'ils portent pluſieurs

---

(1) Pierre de Blois, *contra perfid. Jud. chap.* 24.

(2) Jérôme, *de ſcriptoribus eccleſiaſticis* Tertul. *de Bapt.* Tillemont. *Tom. II, pag.* 60.

(3) Tillemont. *Tom. I*, N°. 2, ſur S. André, *p.* 589.

caractères de fauſſeté. Les vrais actes ſe connoiſſent à un ſtyle ſimple & éloigné de toute affectation : on n'y trouve pas ces faits prodigieux, inventés par les fauſſaires pour plaire ou pour ſéduire, & qui trahiſſent ordinairement la vérité. En voici un exemple.

S. Clément, diſciple des apôtres, eſt mort martyr ſelon ces actes, & ſa paſſion fut accompagnée de miracles éclatans ; mais ces miracles ayant été inconnus à S. Irénée, à Euſebe & à S. Jérôme (1), qui ne paroiſſent pas même avoir ſçu que ce ſaint fût mort martyr, c'eſt une preuve que l'auteur des actes a plus cherché le merveilleux que la vérité.

Sur la fin du 5^e. ſiècle le pape Gélaſe (2) crut devoir remédier aux déſordres qui avoient été cauſés dans l'égliſe par les fauſſaires ; il publia un décret dans lequel il condamne un grand nombre de livres ſuppoſés : mais les précautions de ce pape n'anéantirent pas l'eſprit d'impoſture, qui eſt de tous les partis & de tous les ſiècles.

---

(1) Tillemont. *Tom. II*, *N°.* 12, *pag.* 605.

(2) Pagi. *ann.* 494, *N°.* 3.

## CHAPITRE III.

*Y a-t-il des informations chez les Juifs & chez les Payens pour s'aſſurer de la vérité des miracles de J. C.? Ce que l'on en doit conclure? Si le plus grand nombre des apôtres eſt mort martyr?*

SI l'on en croit les apologiſtes chrétiens, dès que les apôtres prêchérent la religion chrétienne, on les arrêta, on les mit à la torture pour arracher d'eux par la force des tourmens la verité de l'hiſtoire de J. C. Euſebe, & après lui Paſcal & Abadie ont fait beaucoup valoir cet argument (1). „ Pourquoi veut-on ſe tromper ſoi-même? dit ce dernier, *t. II. c.* 5. On ſait que quand on donne la queſtion à un criminel, on lui fait confeſſer ſon crime. Les tourmens arrachent l'aveu des actions les plus ſecrettes, & c'eſt un moyen preſque infaillible de découvrir la vérité, que la juſtice humaine met aſſez ſouvent en uſage. Comment ſe pourroit-il donc que tant d'impoſteurs interrogés & ſollicités par le fer & le feu de ſe dédire, perſévéraſſent ſi conſtamment dans une fauſſe dépoſi-

(1) Démonſtration évangélique. *Liv. III, Chap.* 3, *pag.* 112.

tion ; car ce n'eſt pas éprouver un ſupplice ; mais toutes ſortes de ſupplices ; ce n'eſt pas en un ſeul lieu qu'on les preſſe par les tourmens de ſe rétracter, mais dans preſque tous les endroits où ils prêchent ; ce n'eſt pas dans un ſeul moment, mais dans tous les momens de leur vie qu'ils ſe trouvent expoſés à cette perſécution ; ils n'ont pas une ſeule partie, ils ont pour adverſaires les Juifs & les Payens, les Magiſtrats, les Rois, les pontifes, & le peuple. On ne les attaque pas ſeulement par les ſouffrances, on les couvre encore d'opprobres. Cependant aucun ne ſe dédit, ſeparés ou confrontés, ils depoſent unanimement que J. C. eſt reſſuſcité & qu'ils l'ont vu relevé du tombeau. Si c'eſt de cette manière qu'on défend l'impoſture, qu'on nous apprenne de quel air on ſoutient la vérité. "

Ce raiſonnement ſeroit très-fort, s'il n'étoit pas fondé ſur une ſuppoſition directement contraire à l'hiſtoire. C'eſt dans les actes des apôtres que les chrétiens doivent chercher la connoiſſance de ce qui ſe paſſa immédiatement après la mort J. C. On n'y voit rien qui ait rapport à ces prétendus examens des miracles de J. C. Nous y voyons ſeulement que les prémiers chrétiens étoient regardés avec horreur ; & la raiſon qui les rendoit odieux, c'eſt qu'ils donnoient atteinte à l'ancienne religion, & que les nouveautés qu'ils prêchoient excitoient de grands troubles. C'étoient-là les griefs que les juifs d'Aſie apportoient contre S. Paul. *Hic eſt homo qui adverſus populum & legem & locum hunc ubique dicens inſuper & gentiles induxit in*

*templum & violavit ſanctum locum iſtum. Act. ch.* 21. *verſ.* 28. La haine monta à un tel excès, qu'on les accuſa des crimes les plus exécrables (1), d'athéiſme, d'inceſte, de manger de la chair humaine, & de mépriſer les puiſſances. Leurs domeſtiques (2) même dépoſérent contre eux. Ces accuſations, quoique nullement fondées, avoient trouvé créance par tout. Il ſuffiſoit d'être chrétien pour être réputé indigne de vivre. L'aveu de cette religion emportoit avec ſoi celui de tous les crimes. Ce n'étoit pas ſeulement le peuple qui donnoit dans ces fureurs, la contagion avoit gagné juſqu'aux plus excellens génies de ces tems-là. Perſonne n'ignore juſqu'où alloit le mépris de Tacite pour cette ſecte nouvelle. „ C'étoient, dit-il, en parlant des chrétiens (3), des gens haïs par leurs infamies.“ Le peuple les appelloit chrétiens à cauſe de Chriſt leur auteur, qui fut puni du dernier ſupplice ſous le régne de Tibére, par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée; mais cette pernicieuſe ſecte, après avoir été réprimée pour quelque tems, ſe multiplia de nouveau, non ſeulement dans le lieu de ſa naiſſance, mais dans Rome même, qui eſt comme le rendez-vous & comme l'égout de toutes les ordures du monde. On ſe ſaiſit donc d'abord de ceux qui s'avouoient de cette religion, & par leur con-

(1) Athenagore, *pag.* 4, Juſtin Apolog. *pag.* 55. Dialogue avec Triphon, *pag.* 337. Théophile à Antholique, *Tom. III*, *pag.* 119, Minutius Felix, *p.* 86.

(2) Euſebe. *Hiſt. eccleſ. L.* 5, *chap.* 1.

(3) Tacite annal. *Liv.* 15.

feſſion on en découvrit une infinité, qui ne furent pas tant convaincus du crime dont on les accuſoit, qui étoit d'avoir mis le feu à Rome, que de la haine du genre humain. On inſulta même à leur mort, en les couvrant de peaux de bêtes ſauvages, & en les faiſant dévorer par les chiens, ou en les attachant à une croix, & en les brûlant pour ſervir de feux & de lumiéres pendant la nuit. Quoique ces miſérables ne fuſſent pas innocens & euſſent mérité la mort, on ne laiſſoit pas néanmoins d'en avoir compaſſion, parce que le prince ne les faiſoit pas tant mourir pour l'utilité publique que pour ſatisfaire ſa cruauté particuliére. "

Suétone enchérit encore ſur Tacite dans ſa haine contre le chriſtianiſme, puiſqu'il loue Néron de l'averſion qu'il avoit contre les chrétiens.

La fameuſe lettre de Pline le jeune nous apprend que le ſimple aveu du chriſtianiſme paſſoit pour un crime capital. ,, Voici, dit-il à Trajan, la conduite que j'ai tenue à l'égard de ceux qui m'ont été déférés ; je les ai interrogés pour ſavoir s'ils étoient effectivement chrétiens ; quand ils l'ont avoué, je leur ai fait deux ou trois fois la même queſtion, en les menaçant même de la mort. Ceux qui ont perſiſté dans leur aveu, je les ai fait mener au ſupplice, ne doutant pas que quand le chriſtianiſme ne les eût pas rendu criminels, leur obſtination & leur opiniâtreté invincibles ne méritaſſent d'être punies. "

Le même Pline fit tourmenter deux femmes qui étoient très-zélées pour cette nouvelle religion. L'objet de cette queſtion n'étoit que de ſavoir ce qui ſe paſſoit dans les aſſemblées des

chrétiens, & ſi c'étoit avec raiſon qu'on les accuſoit de diverſes choſes abominables. Il paroît, par les plus anciens actes des martyrs, que deux motifs principaux faiſoient condamner les chrétiens à la mort : premiérement parce qu'ils refuſoient de ſacrifier aux idoles (1), ce qui étoit regardé comme une apoſtaſie ; la ſeconde raiſon qui les rendoit odieux aux magiſtrats & aux peuples, c'eſt qu'ils s'opiniâtroient à ne vouloir pas jurer par la fortune des empereurs (2). On concluoit delà qu'ils manquoient d'attachement pour les princes. C'eſt ce qui eſt exprimé dans le jugement de mort que Saturnin, proconſul d'Afrique, rendit contre Sperat & les autres martyrs de Carthage appellés *Scillitains*, l'an 207. (3).

On n'a aucune preuve que les miracles de J. C. aient été examinés par les juifs & par les Gentils. Jéruſalem & Rome n'y faiſoient pas plus d'attention que Paris n'en feroit à des merveilles qu'on prétendroit aujourd'hui s'opérer dans les Cévennes.

J'oſe même dire qu'inſiſter ſur ces informations, c'eſt nuire à la cauſe du chriſtianiſme. Le critique de M. l'abbé de Houtteville l'a fort bien prouvé. ,, Malgré les informations, dit-il (4), la plus grande partie de l'univers n'a pas cru en J. C. ;

(1) Voyez le martyre de Ste. Symphroſe. Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 243. Celui de Polycarpe. Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 338.

(2) Tillemont. *Tom. II*, *pag.* 339.

(3) Tillemont. *Tom. III*, *pag.*

(4) Lettre 4e.

&

& à l'exception d'une petite poignée de chrétiens, les faits de l'évangile furent long-tems à ne trouver que des incrédules. "

Il faut donc que l'univers, qu'on nous dépeint ſi attentif, ſi intéreſſé à la découverte de la vérité de ces faits, ne les ait pas cru vrais. Pourquoi, ſi l'on excepte un petit nombre d'hommes, tous déteſtent-ils J. C., tous le regardent-ils comme un ſéducteur? La philoſophie ſe rit de ſes ſectateurs, & la cour les perſécute. Eſt-il poſſible que, ſi les faits qu'on lui attribue euſſent été bien conſtatés & bien approfondis, on en eût fait ſi peu de cas?

Malgré l'éclat de tous les miracles que les chrétiens attribuent à J. C. les apôtres ne ſe font ſuivre que d'une vile populace toujours facile à ſéduire. Les perſonnes diſtinguées par leur rang & par leur eſprit reçoivent avec un ſouverain mépris cette nouvelle religion; elle eſt contredite par-tout dans ſa naiſſance (1), *ubique ei contradicitur.* Les auteurs les plus célébres de ce tems-là, qui ont occaſion de dire quelque choſe des chrétiens, n'en parlent que comme d'une troupe de fanatiques. Plus on ſuppoſe les miracles de J. C. intéreſſans & publics, plus on donne de force au refus de les croire; car enfin tous ceux qui ne ſe déclarent point pour la nouvelle religion, ſont autant de témoins qui dépoſent qu'il ne faut ajouter aucune foi à tout ce qu'on dit en ſa faveur; & ſi Euſebe a eu raiſon de refuter l'hiſtoire (2)

(1) Act. *chap.* 28, *v.* 22.
(2) Euſebe contre Héſiode, *chap.* 30 & 35.

de la réſurrection d'une fille, opérée dans Rome par Apollonius de Thianes, parce qu'un fait de cette nature n'auroit pu échapper à la connoiſſance de l'empereur & des ſeigneurs romains; & ſi la force de la vérité a obligé un célébre auteur à nier (1) le miracle de la main rendue par la Vierge à Jean Damaſcene, pour cette raiſon que ſi la ville de Damas en eût été témoin, elle eût abjuré le mahométiſme; à plus forte raiſon pourrions-nous tirer un argument invincible contre les miracles éclatans de J. C. & des apôtres, de l'incrédulité des juifs; d'autant plus que les chrétiens ne commencérent à l'emporter par le nombre, que lorſque l'on n'étoit plus à portée d'examiner les faits ſur leſquels étoit fondée la miſſion de J. C. M. Ditton, qui a ſenti que ſi la réſurrection de J. C. a ſouffert des difficultés conſidérables chez les juifs, il étoit naturel que nous fiſſions attention à leurs objections, a prétendu prouver (2) qu'ils furent convaincus que J. C. étoit vraiment reſſuſcité. Mais eſt-il bien probable qu'ils ſe fuſſent tous occupés à perſécuter avec tant d'acharnement le chriſtianiſme, s'ils euſſent vu clairement que l'auteur de cette religion étoit envoyé de Dieu? On n'imagine pas aiſément que les hommes veuillent ſe perdre de propos délibéré, & oſent réſiſter à la voix de Dieu, lorſqu'elle leur eſt manifeſtée. Qu'on ſuppoſe que quelque ſcélérat puiſſe être coupable d'une ſi

(1) Julien. *Voyez* Bayle, *art.* Damaſcene.

(2) Ditton, *pag.* 304.

grande impiété, du moins on ſe perſuadera difficilement qu'une nation entiére & un grand tribunal ayent été capables d'un aveuglement ſi prodigieux. Si l'on a pu dire des juifs que jamais ils n'euſſent crucifié J. C. s'ils l'euſſent connu pour le fils de Dieu, on peut dire avec autant de vérité qu'ils ne l'auroient point perſécuté après ſa mort, s'ils euſſent eu des preuves réelles de ſa miſſion céleſte.

Une autre illuſion des apologiſtes chrétiens eſt de vouloir inſinuer que preſque tous les apôtres ſont morts au milieu des ſupplices, & en rendant témoignage de la vérité des miracles & de la réſurrection de J. C. Cependant rien n'eſt plus faux, & les plus habiles critiques conviennent préſentement qu'on ignore de quel genre de mort ont péri les apôtres, & qu'on ne ſait d'eux que ce qu'en apprennent les actes des apôtres & quelques auteurs approuvés, dont très-peu ſont parvenus juſqu'à nous.

*Quo mortis genere exceſſerint apoſtoli*, dit le pére Dom Thierri Ruinart (1), *planè nobis ignotum eſt, ſi nonnulla excipias quæ vel in probatis autoribus, quorum ex eâ ætate pauciſſimi ad nos uſque pervenerunt, referuntur.* Héracléon (2) auteur eccléſiaſtique du ſecond ſiécle, aſſure que Mathieu, Thomas, Philippe, & pluſieurs autres apôtres ſont morts de leur mort

(1) *Acta ſincera*, pag. 1, *Admonit. in artyr, ſancti Jacobi.*

(2) Clément d'Alexandrie. *Str. Liv. IV.*

naturelle. On ne ſait rien du détail de la mort de Mathias, de Barnabé, de Jude, de Simon, de Barthelemi, de Jean l'évangéliſte. Tout ce qu'on en dit n'eſt fondé que ſur des ouvrages qui méritent peu de créance.

## CHAPITRE IV.

*Si les aveux des Juifs, des Payens & des Mahométans prouvent que J. C. ait fait des miracles ?*

LEs Apologiſtes chrétiens ont beaucoup inſiſté ſur ce que les ennemis même de J. C. avoient été forcés d'avouer qu'il avoit opéré un grand nombre de prodiges. Il eſt vrai que Celſe (1) ſuppoſe que J. C. a pu faire par ſcience magique des choſes qui paroiſſent au-deſſus des forces humaines ; Julien ne nie pas qu'il ait guéri des boiteux & des aveugles (2). Les Mahométans & les Talmudiſtes (3) n'ont pas conteſté les miracles qu'on lui attribue.

Mais ces aveux ne ſont pas auſſi déciſifs que ſe l'imaginent ceux qui ſont accoutumés à recevoir ſans examen toutes les preuves qu'ils croyent fa-

(1) *Pag.* 7 & 30, dans Origéne. *Voyez* Lactance, *Liv.* 5, *chap.* 3, *pag.* 463.
(2) Dans St. Cyrille. *Liv*, 6, *pag.* 191.
(3) *Voyez* le Toldos Jéſu.

vorables à leur cauſe ; car de même que les aveux des péres ne prouvent pas la réalité des miracles du paganiſme, ceux des ennemis de la religion chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de J. C.

C'étoit un principe reconnu de tous les partis, qu'un homme, par le ſecours des eſprits, pouvoit faire des choſes ſurnaturelles ; les philoſophes de ce tems-là en étoient auſſi perſuadés que le peuple l'eſt préſentement, que ceux qu'il appelle *ſorciers* peuvent dominer ſur la nature.

C'eſt par cette raiſon qu'ils ne faiſoient aucune difficulté de faire un aveu dont ils ne croyoient point qu'on pût tirer aucun avantage ; ils ne penſoient pas que ces miracles décidaſſent plus en faveur de J. C. que ceux de Pythagore & d'Apollonius pour ces hommes célébres. Auſſi ces aveux ſont-ils faits ſans examen, & il faut les regarder comme les propoſitions que les théologiens & les philoſophes accordent, parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de les conteſter, perſuadés qu'elles ne décident rien pour le fond de la diſpute. Il paroît très-clairement, par un paſſage de Celſe, que c'étoit-là ce qu'il penſoit. En parlant des miracles de J. C. il n'entreprend point de les diſcuter ; „ parce qu'on ne dit rien de lui, (ce ſont ſes termes) (1) qui ſoit au-deſſus de ces faiſeurs de tours qui opérent des choſes merveilleuſes ; ils chaſſent les démons, ils guériſſent les maladies, ils évoquent les ames des héros,

(1) Dans Origéne *page* 35.

ils ſont paroître tout d'un coup des repas magnifiques, & des figures d'animaux qui ſemblent ſe mouvoir, tandis qu'elles reſtent dans l'inaction. "

Quoique les miracles de J. C. ſoient avoués par les Talmudiſtes, gens peu inſtruits de l'hiſtoire, & peu verſés dans l'art de raiſonner, il paroît certain que les juifs des premiers ſiécles n'en convenoient pas. Nous liſons dans les actes des apôtres que la religion chrétienne ne trouva que des contradicteurs dans ſon origine. L'auteur du dialogue avec Triphon aſſure qu'à peine J. C. étoit mort, que les juifs députérent par-tout pour avertir de ſe précautionner contre les récits de ſes diſciples, par conſéquent il feignoit, du moins dans ces tems-là, de les regarder comme des menteurs.

## CHAPITRE V.

*De l'empire que les Chrétiens ſe ſont attribué ſur les démons. Toutes les ſectes ſe ſont imaginé avoir la même prérogative. Ce prétendu pouvoir ne ſeroit-il pas un des effets de l'imagination, de la fourberie, ou de la ſuperſtition de ceux qui ont cru qu'il y avoit des mots efficaces ?*

UN des plus communs argumens des premiers défenſeurs de la religion chrétienne étoit tiré des exorciſmes. Ceux qui peuvent commander aux démons ſont avoués du ciel ; or ces eſprits malins ſont obligés de nous obéir, lorſque nous leurs parlons au nom de J. C. Cette raiſon ſe trouve employée dans preſque tous les écrits qui parurent pendant que le paganiſme ſubſiſta. Nous voyons dans S. Juſtin, que les exorciſtes chrétiens étoient répandus par tout l'empire romain, & ils ſe vantoient de chaſſer les démons des corps obſédés, avec tant de puiſſance, que ceux qui étoient guéris ſe faiſoient chrétiens, ſi l'on en croit S. Irénée (1).

Octave ajoute dans Minutius Félix, que les eſprits malins, preſſés par ceux qui les exorciſoient, étoient obligés de convenir qu'ils cher-

(1) S. Irénée *Liv. II, chap. 22. N°. 4. p. 166.*

choient à tromper les hommes (1). „ Le plus grand nombre d'entre vous, dit-il, ſait que les démons ſe rendent juſtice à eux-mêmes. Sérapis & toutes les fauſſes divinités que vous adorez, vaincues par la douleur, avouent ce qu'elles ſont. Vous en êtes témoins vous-mêmes; les ſoupçonneriez-vous d'être capables de ſe deshonorer par un menſonge ? Croyez-les donc lorſqu'elles aſſurent qu'elles ne ſont que des démons. Ils ne peuvent plus reſter dans les corps, lorſqu'on les conjure par le ſeul vrai Dieu. Ils en ſortent bientôt ſuivant la foi du patient, ou la volonté de celui de qui dépend la guériſon, & ils ne manquent pas après cela de fuir les chrétiens qu'ils avoient coutume d'inſulter par votre miniſtére dans les aſſemblées publiques. "

Il pourroit bien y avoir de l'exagération dans ce diſcours, ou il falloit que les payens ſoupçonnaſſent de l'intelligence entre les exorciſtes & les exorciſés, puiſquils ne ſe rendoient pas à cette preuve.

Tertullien parle encore avec plus d'aſſurance (2). „ Qu'on faſſe, dit-il, venir quelqu'un qui ſoit tourmenté par le démon, le premier chrétien le forcera d'avouer qu'il n'eſt qu'un eſprit immonde. Faites mourir les chrétiens, s'ils ne tirent pas cet aveu des démons. Peut-il y avoir une preuve plus complette ? Vos dieux ſont ſou-

(1) Minutius Félix *pag.* 252.

(2) Apolog. *chap.* 23. *De ſpectaculis ch.* 29. *Ad Scapulam* N°. 4.

mis aux chrétiens ; nous les obligeons malgré eux de ſortir des corps. "

Origéne aſſure que telle eſt l'efficace du nom de J. C. que quelquefois même les méchans, en le prononçant, chaſſent les démons (1).

S. Cyprien (2) triomphe auſſi, lorſqu'il parle ſur ce ſujet. ,, Si vous vouliez les entendre, dit-il à Démétrius, lorſque nous les conjurons, & que par les fouets ſpirituels nous les chaſſons des corps, que nous les obligeons de ſe plaindre & d'avouer qu'ils doivent être jugés ; venez en être témoins, & vous verrez que nous ne diſons rien que de vrai. "

Lactance (3) parle à peu près dans les mêmes termes ; mais il ajoute des faits ſi peu vraiſemblables, qu'ils diminuent extrêmement la foi que l'on pourroit avoir à tout ce qu'il a dit juſqu'alors pour faire voir la ſupériorité de J. C. ſur les autres divinités. Il avance (3), comme un fait certain, ,, que ceux qui ont le pouvoir d'exorciſer, peuvent bien faire venir des enfers Jupiter, Neptune, Vulcain, Mercure, Apollon & Saturne ; mais J. C., dit-il, n'obéira jamais à leur évocation. "

*Si quis ſtudet altius inquirere, congreget eos quibus peritia eſt ab inferis ciere animas, evocet*

---

(1) Origéne *pages* 7. 20. 133. 261. 262. 334.

(2) S. Cyprien *ad Demetrium* page 133. *Voyez* auſſi le livre à Donat. *page* 3.

(3) Lactance *L. II, chap.* 15. L. *IV, chap.* 27. *Liv. V. chap.* 21.

(4) Lactance *Liv. IV, chap.* 27.

*Jovem, Neptunum, Apollinem, patremque omnium Saturnum, reſpondebunt ab inferis omnes, & interrogati loquentur de ſe ac fatebuntur; poſt hæc evocet Chriſtum, non aderit, non apparebit.*

Il en rend cette raiſon, que J. C. n'a été que deux jours aux enfers, *quia non amplius biduo apud inferos fuit.* Et comme s'il n'y avoit rien à repliquer, il finit par cette demande : „ peut-on une preuve plus complette ? *quid hâc probatione certius afferri poteſt?* Enfin Arnobe (1), Julius Firmicus Maternus (2), Euſébe (3), Grégoire de Nazianze (4), Cyrille de Jéruſalem (5), S. Jérôme (6), Cyrille d'Alexandrie (7), Zachée (8), & l'auteur de la diſpute de Gregentius avec Herban triomphent de ce pouvoir d'exorciſer, qu'ils regardent comme une preuve inconteſtable de la divinité de la religion chrétienne. Jean Pic de la Mirandole l'a fait valoir dans les derniers ſiécles. Il en eſt moins queſtion dans les ouvrages faits depuis, & je ne connois que le pére Baltus (9), entre les auteurs modernes, qui parle du pouvoir de chaſſer les démons, comme d'une des

(1) Arnobe *pag.* 27.
(2) *De err. pref. relig. p.* 29. & 30.
(3) Demonſt. Evang. *Liv. III, p.* 132. cont. Hierocl. *chap.* 4.
(4) *N°.* 1. *p.* 3. *N°.* 3. *p.* 76. & 77.
(5) Cath. *ch. IV. ſect.* 13. *p.* 58.
(6) *Epiſt.* 44. *ad Marcellum. t. IV.* p. 550.
(7) Contre Julien. *Tom. VI. p.* 201.
(8) Spicilege. *Tom. X. p.* 7.
(9) Réponſe à l'hiſtoire des oracles 3e. *partie p.* 314.

preuves les plus frappantes de la vérité de la religion..

On ne voit pas que cet argument ait fait aucune impreſſion ſur les payens : & comment en eût-il fait, puiſqu'ils avoient auſſi des exorciſtes, auxquels ils croyoient que les démons obéiſſoient ? Plutarque en parle (1), & il nous apprend que ceux qui ſe mêloient de ce métier, ordonnoient comme un remède excellent, de lire les *lettres Ephéſiennes :* c'étoient des mots barbares ; Clément d'Alexandrie en rapporte quelques-uns : on peut les voir dans Heſychius.

Lucien plaiſante de ce pouvoir d'exorciſer dans ſon *Philophende:* Il ſe pourroit fort bien que dans le paſſage que nous allons citer, il eût en vûe les chrétiens ; quoiqu'il en ſoit, il ſuppoſe dans pluſieurs autres endroits de cet ouvrage que les payens avoient recours aux exorciſmes. „ Tout le monde, dit-il, connoît ce Sirien de la Paleſtine, qui pour de l'argent délivre les lunatiques & les poſſédés ; car tandis qu'ils ſont couchés par terre, qu'ils roulent les yeux, & qu'ils écument, il interroge le démon, qui lui répond en grec, ou en une autre langue, ſans que le patient remue les lévres, juſqu'à ce que le démon ſoit contraint de ſortir par la force de ſes conjurations & de ſes menaces, & j'en ai vu ſortir un qui étoit tout noir & tout enfumé. "

Lucien badine encore les exorciſtes dans une de ſes épigrammes, lorſqu'il dit, qu'ils chaſſoient

(1) Simpoſt, 7e *Liv.* Ve. queſtion.

moins les démons par la vertu de leurs paroles que par la puanteur de leur haleine.

Il y a eu de fameux exorciſtes chez les Payens, entre autres Apollonius (1), Porphyre, & Iſidore (2). Damaſius rapporte que ce dernier chaſſa un démon du corps de ſa femme en lui parlant du Dieu des Hébreux, que ce diable avoua qu'il reſpectoit comme les autres divinités.

Les Peres n'ont point conteſté ce pouvoir d'exorciſer dans les payens. Juſtin (3) en convient, mais il prétend que les chrétiens avoient chaſſé des démons contre leſquels toute la vertu des exorciſtes payens avoit échoué.

Origene ne nie pas que les Egyptiens ne fiſſent ſortir les démons des corps (4). Il nous apprend qu'ils employoient le nom d'Abraham dans leurs conjurations. Celui de J. C. tenoit auſſi ſa place dans les formules des autres exorciſtes payens, ainſi que S. Auguſtin l'aſſure dans ſon 7e. traité ſur S. Jean.

Euſebe avoue (5) que ce que les admirateurs d'Apollonius diſoient en ſa faveur à ce ſujet, étoit vrai ; mais il prétend qu'il tiroit ce pouvoir des démons même.

La mode de s'ériger en exorciſtes avoit telle-

---

(1) Euſebe contre Héſiode, *chap.* 30 & 35.

(2) Symmaque, vie de Porphyre.

(3) Juſtin. *pag.* 45. *Apolog.* dialogue avec Triphon, *pag.* 302 & 310.

(4) Origene contre Celſe.

(5) Euſébe contre Hieroclès. *chap.* 30 & 35.

ment prévalu, qu'il fallut que les loix impériales réprimaſſent cette frénéſie (1).

Il y a encore des exorciſtes chez les peuples plongés dans l'idolâtrie. Les Chinois ont des moines qui ſe mêlent d'exorciſer (2). Ils ſont de l'ordre d'un nommé *Sanſie*, qui a fait une régle qu'obſervent tous ceux qui veulent chaſſer les diables. Voici comment ils s'y prennent : Ils peignent des figures affreuſes ſur du papier jaune, enſuite ils les collent tout autour des maiſons où l'on dit que le diable vient, puis ils y entrent faiſant un bruit horrible, avec lequel ils diſent qu'ils ont épouvanté & chaſſé le diable du logis & du corps de ceux où il étoit.

Le Pere Tachard rapporte qu'étant à Batavia, il alla voir un ſacrifice des Chinois. ,, Nous voulions voir tout juſqu'à la fin, dit-il (3); mais ayant appris que le ſacrifice ſe faiſoit pour chaſſer le diable du corps d'un malade, & que la cérémonie dureroit juſqu'au ſoir, après avoir demeuré là près d'une heure, nous nous retirames avec beaucoup de compaſſion de l'aveuglement de ces peuples. "

Les Bonzes chaſſent non-ſeulement les démons, mais ils vendent auſſi des ſauvegardes (4), par leſquelles ils défendent aux démons d'inquiéter certaines perſonnes. Les Prêtreſſes de

(1) *Leg. I, tit. de extraord. cauſis.*
(2) Ambaſſ. des Hollandois au Japon, *pag.* 109.
(3) Voyages. *Liv. III, pag.* 130.
(4) Lettres du Pere Chavagnas, 9e. recueil des lettres édifiantes, *pag.* 346.

de lisle de Formoſe ont la réputation de chaſſer le diable (1). Il y avoit parmi les Juifs des gens qui faiſoient profeſſion d'exorciſer (2). Ils couroient le monde. S. Jérôme avoue qu'ils réuſiſſoient (3).

Il y a des moines en Barbarie que l'on appelle *Exorciſtes* (4). Lorſqu'ils veulent renvoyer le diable en enfer, ils forment des cercles où ils écrivent certains caracteres, & ils font des empreintes ſur la main, ou au viſage du poſſedé, puis l'enferment dans un lieu rempli de mauvaiſes odeurs, & font leurs conjurations. Ils demandent à l'eſprit de quelle maniere il eſt entré dans le corps, d'où il eſt, comme il s'appelle, & enfin ils lui commandent de ſortir. Il y a auſſi des exorciſtes dans le royaume de Fez (5).

On voit par-là que les hommes ſe reſſemblent dans tous les pays, & que toutes les religions peuvent s'appuyer des mêmes argumens; mais un privilége commun à toutes les ſectes n'établit point de prérogatives pour aucune d'elles en particulier. Si l'on examinoit cette matiere avec une attention dégagée de préjugés, on trouveroit que preſque tout ce qu'on débite du démon, &

---

(1) Candidius & Auterrenus, de la compagnie des Indes, *Tom. IX pag.* 207.

(2) Joſeph. antiq. judaïq. *Liv. VIII*, *chap.* 22, Traité d'Origene ſur S. Matthieu, *pag.* 67 & 68.

(3) *Liv. II*, *chap.* 6, *N°.* 2, *pag.* 122.

(4) Marneol. *Tom. I, Liv.* 2, *chap.* 3, *pag.* 133. Vicant. *Liv. II*, *chap.* 15, *pag.* 142.

(5) Léon d'Afrique. Damiris, *Tom. I*, *pag.* 39.

du pouvoir que les hommes ont ſur cet eſprit malin, n'a d'autre principe qu'une imagination dérangée, ou la mauvaiſe foi de ceux qui trouvent leur avantage à entretenir les erreurs populaires.

Hippocrate (1) rapporte qu'il y a des gens à qui la peur trouble tellement la tête, qu'ils s'imaginent voir des eſprits, dont ils ſont ſi effrayés qu'on en a vu ſe pendre pour ſe garantir des maux que leur cauſoient ces viſions.

Poſſidonius (2), fameux médecin du quatriéme ſiécle, rapportoit à des maladies naturelles ce qu'on appelle *poſſeſſions*. M. de S. André, qui a écrit depuis peu très-ſenſément ſur ce ſujet (3), n'eſt pas fort éloigné de ce ſentiment. „ Regardez, dit-il, ce que je viens de rapporter, comme des effets du déréglement de l'imagination, des vapeurs, d'une bile noire, d'une ſemence corrompue.... Un fou, un mélancolique, une femme, une fille travaillée de vapeurs, s'imaginent qu'ils ſont obſedés, l'idée qu'ils s'en forment leur fait faire mille extravagances, & leur fait ſouffrir mille peines de corps & d'eſprit. Perſuadés qu'ils ſont que le diable les tourmente & les pourſuit par-tout, ils en font mille contes, & ils les aſſurent ſi poſitivement, qu'on a peine à ne les pas croire. Le peuple ſur-tout croiroit faire un crime s'il n'ajoutoit pas foi à tout ce qu'ils diſent, s'il

(1) Lettres de M. de S. André, *pag.* 256.

(2) Philoſtorge, *Liv. IV.*

(3) Lettres de M. de S. André, *pag.* 254.

n'attribuoit pas au démon tout ce qu'il leur voit faire, ou leur entend dire d'extraordinaire. Il nous eſt ordinaire, continue M. de S. André, *pag.* 256, de voir des filles & des femmes malades de cette maladie qui conſiſte à voir des eſprits. On en guérit quelques-unes par la ſaignée du pied & par le bain ; il y en a d'autres à qui tous les remédes ſont inutiles, dont l'imagination eſt ſi vivement frappée, que ſi l'on ne veilloit continuellement ſur elles, elles ſe déferoient, & encore le font-elles ſouvent, quelques précautions qu'on puiſſe prendre pour les en empêcher. Ceux qui ont voulu jouer le genre humain, ont trouvé de grandes reſſources dans la matiere des exorciſmes. L'hiſtoire & l'expérience nous apprennent que dès que les hommes voyent quelques effets extraordinaires, auxquels ils ne ſont pas accoutumés, ils les mettent ſur le compte du diable ; que quelqu'un s'aviſe de faire des grimaces & des contorſions effrayantes, & qu'il ait aſſez d'effronterie pour inſinuer que ſon état n'eſt pas naturel, auſſi-tôt il ſera mis au rang des poſſédés ; tout le monde voudra le voir ; & ſi, lorſque cette nouvelle commence à faire impreſſion ſur les eſprits, un homme ſenſé entreprend de faire voir la fourberie, il ſera traité comme s'il ne croyoit pas en Dieu. ,,

De tout tems l'on a fait intervenir le diable, lorqu'on a voulu tromper les hommes. Nous avons vu que les exorciſtes furent fort à la mode dans les premiers ſiécles ; ils ne manquérent pas d'occupations dans la ſuite des tems. L'impoſture s'en mêla hautement & fut ſouvent découverte. Amslon dit que dans ſon ſiécle les pauvres ſe

plaignoient

plaignoient d'être poſſédés pour exciter la compaſſion des riches, & qu'en recourant aux coups, on leur faiſoit confeſſer la vérité. Il y a eu des impoſtures éclatantes dans les ſiècles précédens. „ Du tems du roi Louis XI, furent grandes nouvelles, dit la chronique ſcandaleuſe, par tout le royaume & autres lieux, d'une fille de dix-huit ans, ou environ, qui étoit en la ville du Mans, laquelle fit pluſieurs folies & merveilles, & diſoit que le diable la tourmentoit & la ſailloit en l'air, crioit, écumoit & faiſoit mille autres merveilles, en abuſant pluſieurs perſonnes qui l'alloient voir; mais enfin on trouva que ce n'étoit que tout abus, & qu'elle étoit une méchante folle, & faiſoit leſdites folies & diableries par l'exhortement, conduite & moyens d'aucuns des officiers de l'évêque dudit lieu du Mans, qui la maintenoient & en faiſoient ce que bon leur ſembloit, & qui auxdites folies faire l'avoient ainſi induite. „

Du tems du Pape IV, 89 juives (1) embraſſerent à Rome le Chriſtianiſme. Quelques perſonnes, qui auroient été bien aiſes d'avoir le bien des juifs, perſuadèrent à ces néophites de feindre que les juifs leur avoient envoyé des démons qui les tourmentoient cruellement, parce qu'elles s'étoient fait baptiſer; c'eſt ce qu'elles répondirent à un moine bénédictin qui les exorciſoit. Le Pape en ayant été informé, prit la réſolution de

(1) Baſnage, hiſt. des Juifs. *L. IX*, *chap.* 21. *n°.* 18. Réponſes aux queſt. d'un Provincial. *Tom.* 1. *chap.* 33.

bannir tous les juifs des terres de ſon obéiſſance. Un jéſuite lui repréſenta qu'il pourroit bien y avoir de la ſupercherie. Sur cet avis on fit de plus amples informations. Les démoniaques avouérent, dès les premiers coups de fouet qu'on leur donna, qu'elles n'avoient contrefait les poſſédées qu'à l'inſtigation de quelques courtiſans. Sur cet avis ils furent punis de mort, ainſi que nous l'apprend Louys Guyon auteur contemporain. ,, Voici une autre hiſtoire dans le même genre, que l'on tient de Pierre Pigray, chirurgien du roi Henri III.

,, L'an 1587, le roi me commanda, dit-il, de voir une fille agée de 27 ans qui étoit dans le couvent des capucins de Paris travaillée de telle ſorte qu'elle avoit le diable au corps. Sa Majeſté me commanda de prendre auſſi avec moi deux de ſes médecins, qui furent MM. Leroi & Botalt; nous l'allâmes trouver audit couvent, où elle étoit fort déſolée & abbattue de travail, ce ſembloit; & après avoir interrogé la fille, je pris la mere à part: elles ſoutinrent toutes deux la fourberie; & après tous leurs diſcours vint le prieur de là-dedans, qui nous raconta avoir vu des choſes étranges en elle: & que ſi nous voulions, il l'exorciſeroit devant nous, ce que j'accordai volontiers. Il la fit entrer dans le temple, les portes fermées, où il l'exorciſa; mais elle faiſoit des cris admirables & mouvemens étranges & horribles, principalement lorſque le prieur diſoit l'évangile. Ce diable, par la bouche de la femme, répondoit à quelques mots de latin, mais non pas à tous, car il n'étoit pas des plus ſavans. Sa Majeſté la voulant voir, elle commanda qu'elle fût menée hors la ville en un petit village près

S. Antoine des champs. Le roi me commanda de parler à elle en particulier, & nous enferma tous deux dans une chambre, mais il tenoit la porte entr'ouverte ; qui nous regardoit. Il y eut un jeune garçon qui me dit qu'elle avoit eu le fouet à Amiens il y avoit deux ans. Je le dis au roi, qui incontinent envoya chercher l'évêque qui étoit à Paris, de quoi la mere & la fille furent fort étonnées. Le roi demanda à l'évêque s'il les connoiſſoit : voici les paroles de l'évêque. Sire, il y a environ deux ans que cette fille, accompagnée de ſon pere & de ſa mere & d'un petit garçon ſon frere, vint à Amiens. On me demanda congé de l'exorciſer, ce qui fut fait avec une grande admiration du peuple qui les ſuivoit. Voyant cela, je penſai qu'il y avoit quelqu'impoſture ; je la fis venir à l'évêché pour la voir exorciſer, & reconnoître ce diable. Je fis habiller un de mes gens en habit de prêtre, avec une étole, auquel je baillai un livre qui étoit les épîtres de Ciceron. Cette fille ſe met à genoux pour être exorciſée, comme elle l'avoit été deux jours auparavant. Quand mon homme commença à lire les épîtres de Cicéron, le diable, qui ne ſut diſcerner ce latin d'avec celui de l'évangile, fit les mêmes effets qu'il avoit accoutumé. Alors je fis prendre le petit garçon, ſon frere, lequel, après l'avoir bien interrogé, nous découvrit tout le fait. Il nous dit comme ſon pere l'inſtruiſoit la nuit, & lui apprenoit quelques mots de latin, auxquels elle répondoit aucunement ; quoi voyant, je la fis fouetter par ce gentilhomme que voilà préſent ; duquel elle endura deux coups de verge des plus forts & des plus violens qui ſe puiſſent

voir, & auſſi patiemment & auſſi conſtamment que l'on pourroit dire, ſans rien confeſſer ; mais quand elle vit que l'on vouloit recommencer, elle ſe mit à genoux & confeſſa tout. Son pere & ſa mere firent le ſemblable. Le roi, après ce diſcours, ordonna qu'elle fût miſe en priſon perpétuelle. ,,

Ce fait a quelque rapport avec ce qu'on lit dans *la confeſſion de Sancy*, *ch. 6.* ,, Que deux jeunes religieux pleins de zèle ayant amené à l'évêque d'Angers une jeune dame inſtruite de démonologie, il avoit demandé à quels ſignes on reconnoiſſoit qu'elle étoit farcie de diables ; à quoi on lui avoit répondu que c'étoit lorſqu'on lui touchoit la peau de quelque croix où il y avoit du bois de la vraie croix. L'autre preuve ſe voyoit à ſes treſſauts & mugiſſemens, qu'elle rendoit, quand on liſoit quelque texte de l'évangile ; ce ſont les termes de d'Aubigné. L'évêque avoit à ſon col une de ces croix. Le conducteur de la démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'évêque, trouſſa la galante, qui étoit couchée à terre, juſqu'au deſſus du jarret, & fit ſigne au prélat qu'il la touchât de la croix ſubitement. Mais ce mauvais homme arracha bien la croix de ſon col, & avec l'autre main il tira bien ſubitement une clef de ſa pochette. La bonne dame ne ſentit pas plutôt la froideur de la clef à la cuiſſe, qu'elle effraya les aſſiſtans de ſes gambades. Il fallut, pour la ſeconde preuve, lire l'évangile devant elle. L'évêque tira de ſa pochette *Petronius Arbiter*, qu'il portoit au lieu de bréviaire, & commença à lire *Matrona quædam Epheſi*, & la dame d'écu-

mer & faire miracle. Et quand ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba évanouie. L'évêque ne pouvant plus douter de l'impoſture, l'a dit à qui l'a voulu entendre. "

On voit, ſur la fin du ſiècle paſſé, la plus célèbre impoſture en fait de poſſeſſion; c'étoit Marthe Broſſier qui en étoit la principale actrice : l'hiſtoire en eſt trop longue pour être détaillée ici. Ceux qui voudront être inſtruits des moindres circonſtances pourront recourir au 133e. livre de M. de Thou, & ils auront lieu d'être contens. On peut voir auſſi le 6e. chapitre de la confeſſion de Sancy & les notes. On peut voir auſſi dans Bayle, Diction. art. *Radziwil*, l'effet que produiſirent ſur de prétendus démoniaques des os de bêtes, qui avoient été ſubſtitués à des reliques perdues.

Le prince Radziwil avoit été à Rome; le pape lui avoit donné des reliques; le gentilhomme qui en avoit la garde, les laiſſa perdre, & n'y ſut d'autre remède que de mettre à leur place les premiers os qu'il trouva. Lui ſeul ſavoit le ſecret. Lorſque le prince fut arrivé dans ſes terres, les moines de ce pays-là lui fourniſſoient des démoniaques, ſur leſquels ces reliques opéroient des miracles. Le prince, ayant été informé de la vérité dans la ſuite des tems, mit un démoniaque entre les mains de ſes pallefreniers Tartares, qui l'obligèrent d'avouer que les moines l'avoient porté à contrefaire le poſſédé. Radziwil, non content, livra les moiness mêmes à ſes Tartares, & ils confeſſerent l'impoſture. La raiſon qu'ils appor-

tèrent, pour ſe juſtifier, fut qu'ils avoient voulu empêcher le cours de l'héréſie.

Il n'y a plus de doute préſentement ſur la diablerie de Loudun. Tout le monde convient qu'elle fut une invention des moines qui ſervoient à la vengeance qu'on vouloit tirer de Grandier, & à laquelle les religieuſes ſe prêtèrent. Lorſque M. de Laubardemont informoit de la poſſeſſion, le diable prétendu avoit menacé d'élever le lendemain juſqu'à la voute de l'égliſe les incrédules qui ſe préſenteroient, lorſqu'il voudroit tourmenter la religieuſe par la bouche de laquelle il parloit. Quillet, qui entendit cette menace, ne dit mot; mais le lendemain, à l'heure préciſe, il ſe préſenta dans l'égliſe, & en préſence de Laubardemont & d'une grande aſſemblée, il défia le diable de tenir ſa parole, & il proteſta qu'il ſe moquoit de lui; de ſorte que le pauvre diable ſe trouva fort embarraſſé, & toute la diablerie fut fort interdite. Laubardemont décréta Quillet, qui voyant qu'il ne faiſoit pas bon pour lui en France, en ſortit le plus promptement qu'il put, & paſſa en Italie. Cette circonſtance, quoique fort intéreſſante, a été omiſe par Lamonardaye, hiſtorien des diables de Loudun.

Monconis a rendu fort célèbre la viſite qu'il fit à la ſupérieure des urſulines de Loudun. On le fit attendre longtems au parloir. Lorſqu'elle fut venue, elle lui montra ſur ſa main gauche, écrit en lettres de ſang, *Jéſus*, *Marie*, *Joſeph*, *François de Sales*; lorſqu'il étoit prêt de ſortir, il ſouhaita revoir la main de la religieuſe. Elle la lui donna au travers de la grille. " Alors, dit-il,

je lui fis remarquer que le rouge des lettres n'étoit pas auſſi vermeil que quand elle étoit venue ; & comme il me ſembloit que les lettres s'écailloient, & que toute la peau de la main ſembloit ſe lever, comme ſi c'eût été une pellicule d'eau d'empois deſſéchée ; avec le bout de mon ongle j'emportai, par un léger attouchement, une partie de la jambe de la lettre M, dont elle fut fort ſurpriſe, quoique la place reſta auſſi belle que les autres endroits de ſa main ; je fus ſatisfait de cela, & je pris congé d'elle. ,,

M. le prince de Condé éprouva auſſi par lui-même qu'il y a bien de la tromperie dans les poſſeſſions : ayant eu la curioſité de voir les prétendues poſſédées de Bourgogne, & d'examiner lui-même les choſes qu'on en diſoit, il arriva dans le tems (1) qu'une des démoniaques jouoit ſon perſonnage. Il s'approcha d'elle. On lui dit que, lorſqu'on lui mettoit ſur la tête un reliquaire, elle nommoit tous les ſaints & toutes les ſaintes dont il y avoit des reliques. M. le prince, qui ſe reſſouvint alors que ſa montre n'étoit pas montée, la tira de ſa poche & la mit comme un reliquaire ſur la tête de la poſſédée, qui commença à reciter la légende & à nommer un grand nombre de ſaints & de ſaintes dont il devoit y avoir des reliques. M. le prince lui laiſſa dire tout ce qu'elle voulut, & la légende finie, il

(1) Lettres de M. de S. André, *pag.* 264.

lui montra ſa montre. La démoniaque entra en fureur, déclama contre le prince & fit comme ſi elle vouloit ſe jetter ſur lui ; c'eſt alors qu'il dit ce bon mot : *monſieur le diable*, (1) *ſi tu ne te tiens en repos, je roſſerai ton étui d'importance.*

Ce ſiècle-ci reſſemble à ceux qui l'ont précédé. L'avocat Chaudon a inſinué qu'il avoit connoiſſance d'une impoſture dans ce genre, dont il ne nous apprend point le détail. Il nomme ſeulement le principal auteur, qui étoit le pere Dubois, jéſuite, & il dit que le fruit de ces exorciſmes ſur la prétendue poſſédée ſe réduiſit à une groſſeſſe. La ſcène étoit à Nevers.

Depuis quelques années, un Prélat célèbre par ſon zèle pour *la cauſe*, & par ſa crédulité, n'a pu s'empêcher de s'écrier (2) : " Quel eſt l'évêque qui ait gouverné avec ſoin pendant pluſieurs années, & qui n'ait plus confondu & rejetté de fauſſes poſſeſſions, de miracles douteux, de viſions équivoques, que la malignité des hommes du ſiècle n'en a critiqué? „

Ce ſont les hiſtoires de pareille nature qui ont fait dire au judicieux cardinal d'Oſſat (3), " qu'il fait ſi obſcur dans cette matiére pour les fraudes qui ſe commettent, & pour la ſimilitude des effets de l'humeur mélancolique avec ceux du diable, que de dix qu'on prétend être

---

(1) Segreſiana, *pag.* 151.

(2) Diſcours à la tête de Marie-à-la-coque, *pag.* 19.

(3) Lettre 220. *Tom. III. pag.* 407 & 408.

poſſédés, à peine s'en trouve-t-il un qui le ſoit véritablement. „ Le plus ſouvent les médecins ne s'accordent pas entre eux, non plus que les théologiens & les autres ſavans. M. de S. André (1) penſe de même, lorſqu'il dit : " Je n'ai preſque jamais rien vu qui puiſſe caractériſer une véritable poſſeſſion, je n'ai ordinairement trouvé qu'impoſture, artifice & blaſphême. „

Longtems avant la naiſſance du Chriſtianiſme, c'étoit une opinion répandue par tout le monde, qu'il y avoit des noms & des mots auxquels une vertu étoit tellement attachée, qu'en les prononçant, on guériſſoit les maladies, & on faiſoit fuir les malins eſprits. Ce fut à Ephèſe que prit naiſſance, ou que fut perfectionnée cette chimère (2); voilà pourquoi ces mots furent appellés les *lettres Ephéſiennes*. Origène (3) nous apprend que les ſages Égyptiens, les Mages de Perſe, les Bracmanes & les Samanéens chez les Indiens, étoient perſuadés de l'efficace de certains mots. Cette doctrine paſſa d'eux aux chrétiens. On ſait combien Baſilide attribuoit d'efficace au nom *Abraxas*, & que l'*Abracadabra* a paſſé longtemps pour un fameux taliſman.

Les Héracléonites (4) avoient une formule compoſée de mots barbares qu'ils conſeilloient de réciter à l'article de la mort, parce qu'ils les

---

(1) Lettres particuliéres, *pag.* 256.

(2) Baſnage, hiſt. des Juifs. *L. III. c.* 24.

(3) Origène contre Celſe, *pag.* 19.

(4) Clément d'Alexandrie. *Liv. VII.*

croyoient capables de repouſſer les puiſſances inviſibles. On les trouve dans S. Epiphane (1). Origène (2) enſeigne que les noms de *Sabaoth* & d'*Adonaï*, prononcés avec reſpect, ont une vertu admirable. On s'en ſervoit comme d'un remède certain dans quelques maladies. Marcel (3) aſſure que pour ſe guérir des douleurs d'entrailles, il n'y a qu'à mettre à ſon col une lame d'étain avec ces paroles, *In nomine Dei Jacob, in nomine Dei Sabaoth.*

Les Égyptiens avoient diviſé le corps humain en 36 parties. Ils avoient mis chacune de ces parties ſous la protection de quelque dieu; & lorſqu'elles étoient affligées, ils s'imaginoient qu'il n'y avoit qu'à prononcer le nom barbare de cette divinité pour être ſoulagé ſur le champ. Voici quelques-uns de ces noms. *Ehnaccehunna*, *Encetſicut*, *Bin*, *Eris*, *Crebin*, *Romanor*, *Recanoas* (4).

Les anciens (5) ne doutoient pas qu'ils ne puſſent détourner les maux dont ils étoient menacés, en prononçant certaines paroles. Enfin, c'étoit un principe reçu chez les médecins, qu'il y avoit des maladies dont on guériſſoit en recitant de certains vers. *Veteres medici*, dit Apulée, *etiam carmina remedia vulnerum norunt.*

---

(1) Hom. 36. *pag.* 160.

(2) Origène contre Celſe, *pag.* 19, 178 & 184.

(3) *De medicamentis empiricis.* Liv. XXI.

(4) Origène contre Celſe, *p.* 19, 178 & 184.

(5) *De medicamentis empiricis.* L. XXI.

Cette folle imagination a eu cours dans les derniers tems.

Les prophanes mêmes ſe ſervoient du nom de J. C. dans leurs ſuperſtitions. L'auteur inconnu du *traité ſur le baptême des hérétiques*, ſoutient que l'efficace de ce nom eſt ſi grande, que les payens mêmes faiſoient des miracles en le prononçant. S. Epiphane aſſure (1) qu'il y avoit des juifs qui guériſſoient des malades par la prononciation de ce nom. Les magiciens mêloient auſſi autrefois le nom de J. C. avec ceux dont il ſe ſervoient dans leurs conjurations (2). C'eſt S. Auguſtin qui nous l'apprend. *Illi ipſi qui ſeducunt per ligaturas, per cantationes, per machinamenta inimici, permiſcent cantationibus ſuis nomen Chriſti.*

Il y avoit une choſe à obſerver pour que les mots conſervaſſent toute leur force. Il falloit qu'ils fuſſent prononcés dans la langue originale; car, tranſportés dans une autre, ils étoient ſans vertu (3). Origène lui-même le croyoit. Lucien plaiſante agréablement ſur ce ſujet dans ſon *philophende*. Il introduit Dynomaque qui ſoutient gravement que la graiſſe d'une biche, jointe à ſon pied droit & au poil de ſon menton, a de grandes vertus, pourvu que l'on ſache les paroles qu'il faut dire. " Tu ne ſais donc pas,

---

(1) Epiphane. *L. XXX. N°.* 5.

(2) *Tract. 7. in Joannem.*

(3) Vandale, *de divinat. idol.* pag. 504. Jambl. *Liv. VII. chap.* 5.

ajoute-t-il, qu'on charme tous les jours la fiévre, qu'on enchante les ſerpens, & qu'on guérit les maladies avec des paroles que les vieilles ſavent ? ,,

Cette façon de guérir par des paroles a ſouvent été défendue. Léonard, Duvair & Dulaurent (1) parlent d'une loi des Athéniens, qui portoit que perſonne n'eût à faire profeſſion de guérir par certains mots. Tellement, ajoutent-ils, qu'étant un jour avertis qu'en Achaïe il y avoit une femme qui guériſſoit à l'aide de quelques paroles, ils la condamnèrent à être lapidée, diſant que les dieux immortels avoient bien donné la puiſſance de guérir aux pierres, aux herbes & aux animaux, mais non pas aux paroles. Quoi qu'il en ſoit de ce fait, il eſt conſtant que l'empereur Valentinien fit mourir une vieille femme (2), parce qu'elle entreprenoit de guérir des fiévres intermittentes avec des paroles. Il fit auſſi couper la tête à un jeune homme qui vouloit guérir un mal caduc, en prononçant ſept lettres de l'alphabet.

---

(1) Thiers, des ſuperſtitions. *Liv. VI. chap.* 3. *tom. I. pag.* 493.

(2) Ammien Marcellin. *Liv. IX.*

## CHAPITRE VI.

*Le Chriſtianiſme ne fut d'abord embraſſé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.*

LEs apologiſtes chrétiens mettent au rang de leurs argumens triomphans l'accueil favorable que firent les peuples à la religion de J. C. S. Auguſtin décide que la converſion du monde, c'eſt ainſi qu'il s'exprime, eſt le plus grand de tous les miracles, & qu'il n'en faudroit pas d'autres pour engager un homme raiſonnable à préférer la religion chrétienne à toute autre. Pour juger de la valeur de ce raiſonnement, il faut ſe tranſporter dans les premiers ſiècles de l'égliſe, & examiner comment le chriſtianiſme s'eſt introduit dans le monde.

Le peuple toujours crédule, & par conſéquent plus aiſé à ſéduire que les grands & les philoſophes, embraſſa d'abord la religion chrétienne. Les évangéliſtes avouoient que J. C. n'étoit ſuivi que du petit peuple, & lui-même rend graces à Dieu d'avoir donné la préférence aux petits ſur les ſages & ſur les prudens. S. Paul nous apprend qu'il y avoit dans la ſociété chrétienne peu de ſages ſelon la chair, peu de puiſſans, peu de nobles ; que Dieu avoit choiſi ce qui paroiſſoit au monde, fou, foible & mépriſable.

C'eſt ce que reprochérent aux chrétiens leurs premiers ennemis. A entendre Cecilius, ceux

dont Octavius prenoit la défenſe, étoient dans la miſére & dans l'indigence. *Ecce pars veſtra, egetis, algetis, opere, fame laboratis.* Celſe parloit de même ; il ajoute, qu'il n'étoit pas difficile de tromper une multitude d'hommes ſans eſprit & ſans lettres. Il prétend que les chrétiens ne vouloient avoir pour proſélites que des imbécilles, des eſclaves, des femmes & des enfans ; auſſi les compare-t-il à ces joueurs de gobelets, qui ne veulent pour témoins de leurs tours que des enfans & des gens groſſiers.

Julien ne manqua pas de faire valoir ce reproche. Il aſſura que les premiers prédicateurs du Chriſtianiſme n'avoient pu convertir que des eſclaves, que des hommes de peu de mérite. Les auteurs chrétiens n'ont pas fait difficulté de convenir que le Chriſtianiſme dans ſa naiſſance n'étoit preſque compoſé que d'un tas de miſérables.

" Il eſt certain, dit Puffendorf, qu'après l'aſcenſion du Sauveur du monde dans le ciel, lorſque les apôtres commencérent à répandre fort loin la doctrine de la religion chrétienne, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur maître, ils firent en peu de tems de très-grands progrès dans la converſion, tant des juifs, que des autres nations, mais principalement des gens du commun du peuple, qui juſqu'alors avoient croupi dans les épaiſſes ténébres de l'ignorance & de la ſuperſtition, qui menoient une vie de miſére & de calamité, & qui pour cela embraſſérent avec d'autant plus de joie & d'avidité la doctrine de l'évangile, qu'ils y découvrirent une ſi grande grande lumiére & de ſi puiſſantes conſolations

contre les incommodités de la vie. Les apôtres même trouvérent d'autant plus facilement accès dans l'eſprit de cette ſorte de gens, qu'étant eux-mêmes de baſſe condition & ſans apparence extérieure, ils avoient occaſion de converſer familiérement avec eux, comme avec des égaux; mais entre ceux qui étoient élevés en naiſſance & en dignité, auſſi-bien qu'entre les doctes, il ne s'en trouva preſque point au commencement qui vouluſſent recevoir cette religion, ou qui la cruſſent digne de leur recherche (1). ,,

Le pere Mauduit parle de même. ,, On a remarqué, dit-il, que peu de grands & des riches entroient dans une ſociété qui avoit ſi peu de complaiſance pour toutes leurs inclinations. (2) ,, MM. Abbadie (3) & Leclerc (4) font le même aveu. Les expreſſions de ce dernier méritent d'être rapportées. " Quand J.. C. prêchoit l'évangile aux juifs, dit-il, il ſembloit que les docteurs de la loi devoient être les premiers à l'embraſſer, parce qu'ils étoient plus capables d'examiner les miracles de J. C. & de reconnoître l'excellence de ſa doctrine, que ne l'étoit le vulgaire; cependant le contraire arriva; on vit de même, lorſque l'évangile fut prêché, que peu de philoſophes l'embraſſérent, & qu'au con-

---

(1) Puffendorf, introduction à l'hiſt. *Tom. VI. pag.* 174.

(2) Traité de la religion contre les Athées, *ch. XII. pag.* 78.

(3) Abbadie. *Tom. II. ch.* 2. *pag.* 8.

(4) Pharraſiana. *Tom. II. pag.* 104.

traire quantité de perſonnes ſans lettres s'y ſoumirent avec joie (1). ,,

Le critique de l'abbé Houtteville a fait à ce ſujet des réflexions dignes d'être peſées. " Il ne laiſſe pas d'être étonnant, dit-il (2), que les premiers diſciples de J. C. aient été les derniers des hommes & les plus grands ignorans de la terre, & par conſéquent les gens les plus capables de crédulité groſſiere. Ce ne ſont point les doctes phariſiens, les vertueux Eſſeniens, qui prennent ſon parti, qui ajoutent foi à ſa doctrine & ſe laiſſent entraîner à ſes miracles : ce ſont des hommes de la lie du peuple, des pêcheurs ſtupides & groſſiers, des publicains ſans lettres & ſans goût, comme les gens de cette eſpèce le ſont toujours, des femmes de mauvaiſe vie & décriées par leur libertinage. Voilà, dit-on, les fondateurs du Chriſtianiſme, les auteurs de la réformation de l'univers, les miniſtres, les apôtres de J. C.

On a vu la même choſe arriver à la Chine & au Japon, lorſque la religion chrétienne y fut annoncée dans ces derniers ſiècles. Les gens de qualité & les Chinois lettrés n'écoutoient les miſſionnaires qu'avec mépris, comme en convient le P. Le Comte, qui dit à ce ſujet (3), que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les pauvres ſont

(1) De l'incrédulité. *part. I. ch.* 1. *pag.* 21.

(2) Lettre 10. *pag.* 169.

(3) *Tom. II. pag.* 294 & 359.

ſont dans l'égliſe la portion chérie & le précieux héritage.

Il n'y a eu tant de chrétiens au Japon que parce qu'il y avoit un grand nombre de miſérables. C'eſt l'auteur de l'ambaſſade mémorable de la compagnie des Indes Hollandoiſes, qui l'aſſure. On peut dire que jamais nation ne fut plus diſpoſée & plus âpre au *Chriſtianiſme* que la Japonnoiſe, ce ſont ſes termes (1), & que la foi n'a jamais fait de plus grands progrès qu'au Japon. La premiére raiſon qu'on en donne, & qui eſt auſſi la principale, c'eſt qu'il y a en ce pays-là un prodigieux nombre de pauvres qui ſe font chrétiens par déſeſpoir, eſpérant voir finir bientôt la miſére où ils ſe trouvent, par la mort qu'ils ſont aſſurés de ſouffrir pour cela.

Non ſeulement les hiſtoires anciennes ſont remplies de faits qui nous apprennent que le peuple ne manque jamais de ſe laiſſer tromper, dès que quelqu'un a la hardieſſe de vouloir le ſéduire, & qu'il reçoit preſque toujours les plus grandes abſurdités ſur le plus léger fondement & ſans aucun examen; mais une expérience toute récente nous démontre que le témoignage de la multitude n'eſt d'aucun poids, lorſqu'il s'agit de miracles & de choſes extraordinaires. Toute l'Europe vient de voir avec quelle facilité on en a impoſé à la moitié d'une des plus grandes villes du monde au ſujet des miracles attribués à M. Paris, & les rapides progrès que ces

(1) *Tom. III. pag.* 188.

prétendues merveilles ont faits en un inſtant dans tout le royaume de France. On voyoit, au dire d'un des plus reſpectables prélats de l'égliſe romaine (1), une foule de perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de tout état, qui aſſuroient avoir été guéries miraculeuſement.

Il y a même une différence remarquable entre ce qui eſt arrivé à Paris & à Jéruſalem, dont les défenſeurs des nouveaux miracles peuvent ſe prévaloir. Ceux-ci ont été crus non ſeulement par le peuple, mais auſſi par des gens en place, par des magiſtrats, par des prêtres que l'on convenoit avoir de l'eſprit & de la probité; au lieu qu'on ne produit, en faveur des premiers miracles, qu'une populace auſſi crédule qu'incapable d'examen. Les miracles de M. Paris ont eu l'avantage d'être diſcutés & examinés par des chirurgiens, des eccléſiaſtiques, par des gens éclairés, qui, après pluſieurs réflexions, ſe ſont imaginés y trouver du ſurnaturel.

Il n'en eſt pas de même des autres; nous ne les ſavons que ſur le rapport de gens légitimement ſuſpects de fraude, lorſqu'il s'agiſſoit de faire valoir leur cauſe; & ils n'ont pour garans que des livres dont l'autenticité n'eſt pas auſſi bien prouvée que le vulgaire le croit.

Quand on voudra faire le parallèle de ceux qui crurent à J. C. dans le premier ſiècle, & de ceux qui refuſérent d'ajouter foi à toutes les choſes merveilleuſes que les chrétiens débitoient,

---

(1) Inſtruction paſtorale de M. l'évêque de Montpellier 1733. *pag.* 13.

il me ſemble qu'il ne ſera pas avantageux aux premiers. D'un côté, l'on verra de payſans, des artiſans, des mendians, qui avancent de faits dépourvus de vraiſemblance ; de l'autre, on entendra des prêtres, des magiſtrats, un tribunal reſpectable, une nation entiére, tout ce qu'il y a de gens d'eſprit dans le monde, ou mépriſer toutes ces hiſtoires, ou crier à l'impoſture. Il eſt bien plus aiſé de concevoir qu'un peuple léger & ignorant ait été trompé, que d'imaginer que, ſi ces miracles euſſent eu quelque fondement, il ne ſe fût pas trouvé un homme de conſidération qui ſe fût propoſé de les examiner, & qu'aucun de ceux qui étoient reſpectables par leur naiſſance, par leurs talens & par leurs emplois, ne les eût crus véritables. Ce ſeroit bien ici le lieu de faire valoir ce que les plus grands hommes ont dit contre le jugement de la multitude, que Charron a judicieuſement qualifié de *méchante caution* (1). Sénéque l'avoit dit avant lui, *argumentum peſſimi turba ;* & il n'avoit été que l'écho de Cicéron : *Quaſi tibi ipſi in judicando placeat multitudo.* (2) Lactance (3) a profité de ces réflexions, lorſqu'il a remarqué que le jugement de quelques hommes éclairés méritoient bien plus d'attention que le témoignage d'une multitude ignorante. *Quis autem neſcit plus eſſe momenti in*

---

(1) Charron *Liv. II. chap.* 1. *pag.* 277.

(2) *De divinitate.* L. I. c. 39.

(3) Lactance *Liv. IV. c.* 2. *pag.* 35.

*paucioribus doctis , quàm in pluribus imperitis ?*

Ce n'étoit pas ſeulement en Judée, où l'eſprit de parti pouvoit nuire aux progrès de la vérité, que cette prodigieuſe incrédulité ſubſiſtoit ; on l'avoit auſſi à Rome & dans toutes les principales villes de l'empire, quelqu'effort que fiſſent les chrétiens pour obliger de croire les miracles de l'auteur de leur religion. Les grands hommes de ces premiers tems, qui ont eu occaſion de parler de cette ſecte naiſſante, la traitent avec autant de mépris que nous traiterions les prophétes du Dauphiné, ou les fanatiques des Cévennes, ſi nous avions à parler d'eux dans quelque hiſtoire.

## CHAPITRE VII.

*Le Chriſtianiſme doit ſon principal accroiſſement à la violence des empereurs chrétiens.*

CE n'eſt pas ſans raiſon que M. Jurieu a aſſuré que le paganiſme ſubſiſteroit encore, & que les trois quarts de l'Europe ſeroient encore payens, ſi Conſtantin & ſes ſucceſſeurs n'avoient pas employé leur autorité pour l'abolir & pour y ſubſtituer le Chriſtianiſme. Ils ſe contentérent d'abord de protéger l'égliſe. Les ſacrifices furent enſuite interdits ; ceux qui perſévéroient dans l'ancienne religion furent regardés de mauvais œil à la cour ; enfin l'exercice en

fut défendu, ſous peine de la vie. Telle eſt ordinairement la gradation de la perſécution. Tous ces faits ſont aiſés à établir d'après les loix impériales qui ſubſiſtent encore, & dont on va donner une légére eſquiſſe.

Le reſcript à Amulinus (1) eſt un des premiers priviléges qui aient été accordés aux chrétiens. Conſtantin ordonna par cette loi, qui eſt de 313, que les clercs de la province où commandoit Amulinus, qui appartenoient à l'égliſe catholique, dont Cécilien, évêque de Carthage, étoit chef, ſeroient déchargés généralement de toutes ſortes de fonctions civiles, afin que rien ne les détournât du miniſtère de leur loi, & ne les retirât, par un crime & un ſacrilége, du ſervice qu'ils rendoient à la divinité, " ſachant, dit-il, que les affaires publiques retireront un très-grand avantage de l'application qu'ils donneront au culte divin. ,,

A ce ſtyle on n'a pas de peine à reconnoître le ton des eccléſiaſtiques ; c'eſt-là leur langage ordinaire. Ces mêmes exemptions furent accordées dans la ſuite par Conſtantin à toutes les autres égliſes. Il ordonna l'an 321, de ceſſer le dimanche tous les actes de judicature, tous les métiers, & toutes les occupations ordinaires des villes (2); celles de l'agriculture en furent exceptées. Il avoit eu auſſi l'intention de faire regarder le vendredi & le ſamedi comme des

---

(1) Tillemont. *Tom. IV.* Vie de Conſtantin, *art.* 32. *pag.* 148.

(2) Tillemont. *Art.* 45. *pag.* 180.

jours de fêtes, mais il ne paroît pas que cela ait eu des ſuites.

Après avoir vaincu Lucinius, il envoya l'an 323, dans la plupart des provinces, des gouverneurs chrétiens, & il étoit défendu à tous les grands officiers, même au préfet du prétoire, de ſacrifier, ou de faire aucun acte d'idolatrie. Il fit enſuite une loi qu'il confirma ſouvent, par laquelle il défendoit de conſacrer de nouvelles idoles, & de faire aucun ſacrifice. Il compoſa lui-même un édit latin, qu'il adreſſa à tous les peuples de l'empire; il y repréſentoit l'aveuglement de ſes prédéceſſeurs dans le culte qu'ils avoient rendu aux idoles. Il exhortoit ſes ſujets à adorer l'unique créateur de l'univers, & à mettre en J. C. l'eſpérance du ſalut. Il laiſſe cependant aux payens leurs temples; mais il fait entendre qu'on les avoit déjà abbattus en quelques endroits, & qu'il auroit ſouhaité qu'on en eût fait par-tout de même; mais comme il craignoit que l'obſtination de quelques-uns dans l'erreur ne cauſât des troubles, il recommanda aux chrétiens de ne pas employer la contrainte ni la violence. Le zèle de cet empereur augmenta avec le tems (1). Il dépouilla les temples de leurs richeſſes; il en fit enlever les principales ſtatues, & même n'épargna pas toujours les temples. Il fit abattre aux uns les veſtibules, & aux autres les toits qui les couvroient, pour les laiſſer tomber en ruines. Il fit même démolir juſqu'aux fondemens quelques-uns de ceux qui

(1) Vie de Conſtantin. *Art.* 54. *p.* 204. *& art.* 55.

étoient les plus célèbres, & il en donna les revenus aux égliſes.

Il défendit enſuite les fêtes & les ſolemnités payennes (1), & il eut le plaiſir de voir que ſon zèle n'étoit pas ſans fruit ; mais le déſir de lui plaire, & de mériter ſes faveurs, contribuoit plus au changement extérieur qu'aucun autre motif. M. de Tillemont en convient, & l'on ne peut en douter, lorſqu'on voit que pluſieurs de ces nouveaux chrétiens ne ceſſoient pas d'être payens dans le cœur. Enfin ce prince aſſouvit ſon zèle par la mort du philoſophe Sopatre, qu'il fit mourir, ſi l'on en croit Suidas, pour faire voir combien il haiſſoit le paganiſme.

Conſtant & Conſtantius, qui ſuccédèrent à Conſtantin leur pere, témoignèrent encore plus d'ardeur pour la religion chrétienne. Ils firent une loi, en 341, par laquelle ils défendoient abſolument la ſuperſtition (2) & la folie des ſacrifices, ſous peine d'éprouver ſans miſéricorde la rigueur des loix. On croit que cet édit (3) eſt de Conſtant, qui eſt loué, quelques années après, par Julius Firmicus Maternus, d'avoir démoli les temples.

Une autre loi de Conſtantius, que l'on dit être de huit ans poſtérieure à celle dont nous

---

(1) *Ibid. Art.* 56.

(2) Cod. Théod. *Tom. VI. Liv.* 16. *Tom. X. p.* 251.

(3) Tillemont, vie de Conſtantin. *art.* 7.

venons de parler (1), défend les ſacrifices ſous peine de la vie : elle veut que les temples ſoient fermés à tout le monde ; elle menace du dernier ſupplice les gouverneurs des provinces qui ne feront pas obſerver ce réglement. Cette loi fut confirmée l'an 356, par le même Conſtantius (2).

Julien étant parvenu à l'empire, ſe déclara pour le paganiſme, qui par-là redevint la religion dominante. Jovien ſon ſucceſſeur, quoique bon chrétien, permit l'idolatrie (3).

Valentinien, plus zélé, défendit ſous peine de la vie les cérémonies payennes, les ſuperſtitions magiques, & les ſacrifices de nuit (4). On croit qu'il fut l'auteur, ou du moins qu'il eut part à la loi qui ôte aux temples des idoles, toutes les terres que Julien leur avoit reſtituées (5).

Valentinien devint moins rigoureux, ſur les remontrances qui lui furent faites : en effet, on a un édit (6) de lui par lequel il déclare qu'il ne défend ni la diſcipline des aruſpices, ni tout autre exercice de religion permis par les anciens ; pourvu qu'on n'y mêle point la magie. Par une autre loi du 25 juin de la même année, il ac-

(1) Cod. théod. *Tom. VI. pag.* 263.
(2) *Idem*, *ibid.* pag. 266.
(3) Tillemont. *Tom. IV. art.* 5. *pag.* 585.
(4) *Idem*, tom. V. art. 3. pag. 6.
(5) *Idem*, pag. 7.
(6) *Idem*, pag. 9. & 10.

corde pluſieurs priviléges aux pontifes des provinces, & il leur donne les mêmes honneurs qu'aux comtes. Cette conduite modérée n'a pas trouvé grace devant les hiſtoriens chrétiens : Baronius eſt perſuadé qu'elle fut la cauſe des malheurs de la famille de Valentinien, & de la funeſte mort de ſes enfans.

Valens, ſon frere, ne perſécuta point les payens. Il ne tourmentoit, dit Théodoret, que ceux qui ſoutenoient la doctrine des apôtres (1).

Théodoſe imita le zèle de Conſtantin. Il interdit l'adoration des idoles dans l'Orient & dans toute l'Egypte (2). Ce fut Cyrige, préfet du prétoire, qui fut chargé de cette commiſſion, dont il s'acquitta très-exactement. La deſtruction du temple de Serapis (3) fut cauſe d'une grande ſédition à Alexandrie, dans laquelle il y eut beaucoup de ſang répandu.

Dans le tems qu'on renverſoit les temples, l'empereur défendoit les ſacrifices & ordonnoit aux gouverneurs des provinces, & à leurs officiers (4), de veiller à l'exécution de cette loi, menaçant ceux qui n'y auront pas aſſez d'attention, de les punir par des amendes très-conſidérables.

Enfin, le 8 octobre de l'année 392, Théo-

---

(1) Tillemont, vie de Théod. *art.* 17. *pag.* 250.

(2) *Idem*, *ibid.* art. 19.

(3) *Id. ibid.* art. 52.

(4) Cod. Théod. *Tom. VI. pag.* 271.

doſe défendit abſolument les immolations des bêtes ſous peine de la vie (1), & les moindres actes d'idolatrie, comme l'encens, ſous peine de confiſcation des maiſons & des terres où ils auroient été exercés. Théodoret dit même qu'il avoit fait une loi pour ordonner qu'on démolît tous les temples des idoles ; & il paroît que les magiſtrats alloient avec main-forte dans toutes les villes pour exécuter cet ordre. Les payens s'y oppoſoient le plus vigoureuſement qu'ils pouvoient, mais à la fin l'autorité ſouveraine l'emportoit.

Marcel, évêque d'Apamée, ſe rendit célèbre par ſon zèle contre les temples. Il fut tué dans une expédition qu'il étoit allé faire contre le temple d'Aulonne, dans le territoire d'Apamée. (2) Il avoit avec lui des ſoldats & des gladiateurs. On n'a pas manqué de le mettre au nombre des martyrs.

Auſſi-tôt qu'Arcadius fut empereur, il confirma les loix de ſon pere contre les payens (3), & les menaça même d'un traitement plus rigoureux (4) ; ce qui détermina beaucoup d'idolâtres à ſe faire chrétiens. En conſéquence des ordres du nouveau prince (5), les temples qui étoient

---

(1) *Id. Tom. VI. p.* 273. Tillemont. *art.* 57.
(2) Tillemont, vie de Théodoſe, *art.* 59.
(3) Cod. Théod. *Tom. VI. p.* 277.
(4) *Ibid.*
(5) Tillemont, vie d'Arcadius. *art.* 6.

encore ſur pied, furent renverſés de fond en comble.

Les payens n'étoient pas mieux traités dans l'Occident (1); ils furent exclus de toutes les charges; les lieux conſacrés à l'idolatrie furent confiſqués au profit du prince, auſſi-bien que tous les revenus & toutes les places deſtinées pour les feſtins & les autres dépenſes qui regardoient le paganiſme. Il fut ordonné qu'on ôteroit des bains & des autres lieux publics les ſtatues honorées autrefois par des ſacrifices, de peur que ce ne fût une occaſion de retomber dans l'idolatrie.

Théodoſe, le jeune, fut encore plus rigoureux. Il condamna à l'exil, & à perdre leurs biens, ceux qui s'opiniâtroient à profeſſer la religion payenne (2); il croyoit leur faire grace en leur laiſſant la vie. Il ne s'en tint pas-là; car l'an 426, il prononça peine de mort contre ceux qui feroient quelqu'exercice de la religion payenne.

L'empereur Marcien confirma cet édit l'an 451; & il paroît par ſa loi (3) qu'il n'y avoit plus de temples dans l'Orient où les faux dieux fuſſent adorés. Le dernier réglement, que l'on ait ſur cette matiére, eſt de l'empereur Léon. Il doit être de l'an 468. Il y eſt ordonné que ceux qui, après avoir été baptiſés, reſteront dans les

---

(1) *Id.* Vie d'Honoré. *art.* 2.

(2) Cod. Théod. *Tom. VI. p.* 280.

(3) Cod. Juſtinien.

erreurs des payens, ſeront punis de mort ; & il eſt enjoint à ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, de le recevoir ſans délai.

Il ne falloit pas moins de violence pour convertir les payens ; car on voit que malgré la protection que les empereurs accordoient à la religion chrétienne, ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans le ſénat étoit fort attaché à l'ancienne religion. C'eſt ce qui paroît par la tentative qui fut faite pour le rétabliſſement de l'autel de la victoire, & par la requête que Symmaque préſenta à ce ſujet au nom de tout le ſénat (1) : *Ubi primùm ſenatus ampliſſimus ſemperque veſter, ſubacta legibus vitia evomuit diù preſſum dolorem, atque iterum me querelarum juſſit eſſe legatum.*

On convient qu'il y eut des ſénateurs chrétiens qui n'eurent point de part à cette démarche ; mais elle prouve que le parti payen prévaloit encore dans le ſénat. Ce qui eſt clair auſſi par la députation que le même corps fit (2) en 392 à Valentinien ſecond, pour lui demander le rétabliſſement des priviléges que Gratien avoit ôtés aux temples des idoles. Les ſéditions continuelles, qui arrivoient, lorſqu'on détruiſoit les temples des faux dieux, font voir que la converſion des payens n'a pas été ſi volontaire que le voudroient faire croire les apologiſtes chrétiens.

---

(1) Œuvres de Symmaque. *p.* 287.

(2) Tillemont, vie de Théod. *art.* 67.

Dans une ſeule petite ville appellée l'*Uffile*, les chrétiens ayant abbattu une ſtatue d'Hercule, (1) les payens ſe jettérent ſur eux & en tuérent ſoixante, qui ont été mis dans le martyrologe romain au nombre des martyrs, le 30 août.

Ce n'eſt donc que par les plus grandes violences qu'on a pu détruire le paganiſme & lui ſubſtituer entiérement la religion chrétienne.

Ce qui doit diminuer la ſurpriſe que pourroit cauſer le progrès du Chriſtianiſme, c'eſt de voir que pour peu qu'un héréſiarque s'éléve, les peuples avides de nouveautés s'empreſſent à le ſuivre; & s'il arrive que quelque prince embraſſe ſa doctrine, bientôt la moitié de ſon état changera de religion. C'eſt ce que prouve l'hiſtoire des anciennes ſectes; c'eſt ce qui ſe démontre auſſi par les révolutions auxquelles Luther & Calvin ont donné lieu. Tous les pays dont les princes ont approuvé la doctrine de ces hommes célébres, ne ſont remplis que de luthériens & de calviniſtes. Suppoſons que, lorſque Calvin & Luther déclamoient contre la religion romaine, toute l'Europe eût été ſous la domination d'un ſeul prince qui eût penché pour la nouveauté, les catholiques ſeroient aujourd'hui réduits à un très-petit nombre. L'angleterre, la Hollande, divers états d'Allemagne, les royaumes du Nord, ſont des fidéles garans que la plus grande partie des ſujets ſe laiſſent bientôt

(1) Tillemont. *art.* 14.

entraîner par l'exemple du prince ; & c'eſt une choſe digne de remarque, qu'il s'en faut beaucoup dans les pays, où la réforme domine, qu'on ait employé les mêmes violences contre les catholiques, que celles dont ſe ſont ſervis les empereurs chrétiens pour faire abjurer le paganiſme.

On ſe retranchera ſans doute ſur ce que les perſécutions des empereurs romains n'ont jamais pu détruire le Chriſtianiſme ; & c'eſt ſur quoi il y a pluſieurs réflexions à faire. La plûpart de ces perſécutions ont été d'une ſi courte durée, qu'il n'eſt pas étonnant qu'elles n'aient pas produit les effets que les empereurs en attendoient ; d'ailleurs l'étendue de l'empire romain mettoit un grand obſtacle à la mauvaiſe volonté des ennemis des chrétiens. Il n'étoit point aiſé d'envoyer par-tout des inquiſiteurs en même tems. Il étoit facile aux perſécutés de ſe ſouſtraire à la rage de leurs bourreaux ; mais malgré tant de difficultés, ſi les empereurs romains euſſent employé pendant une longue ſuite d'années la même ſévérité, & la même exactitude contre les chrétiens, que celle dont on s'eſt ſervi au Japon pour les exterminer, il y a toute apparence qu'ils auroient également réuſſi. Pourquoi ne pourroit-on pas faire dans les autres pays ce que les empereurs du Japon ont fait dans leurs états ? La religion chrétienne y avoit été très-floriſſante, & préſentement on n'y trouve pas un ſeul chrétien (1).

(1) Ambaſſade mém. des Hollandois, *p.* 197.

## CHAPITRE VIII.

*Examen de l'argument tiré de la conduite régulière des premiers chrétiens, de leur attachement à leur religion & des malheurs arrivés à leurs perſécuteurs.*

ON dira, ſans doute, que les progrès de la religion chrétienne ſont accompagnés de circonſtances qui prouvent clairement qu'elle a quelque choſe de ſurnaturel. Les nations abandonnent des religions commodes pour en embraſſer une très-gênante. La puiſſance ſouveraine les perſécute en vain, & la providence témoigne en diverſes occaſions qu'elle déteſte leurs perſécuteurs. Voilà des déclamations capables d'éblouir les génies ſuperficiels, mais elles ne veulent point être approfondies.

Il eſt vrai qu'on apperçut dans les premiers chrétiens un grand amour pour la vertu; le Chriſtianiſme eut cela de commun avec toutes les ſectes naiſſantes, que pluſieurs ſe ſont déterminés à l'embraſſer par le deſir de la perfection. Ce ſeroit cependant ſe tromper, que d'imaginer qu'il n'y eût pas un très-grand nombre de malhonnêtes gens parmi les premiers chrétiens. Le nouveau teſtament, même l'hiſtoire des héréſiarques du premier ſiècle, & les ſuppoſitions qui ſe firent dans ce tems-là, ne prouvent que trop la multitude des impoſteurs & des fauſſaires.

Au reſte, la régularité des conduites & les auſtérités ſont des preuves peu concluantes pour la vérité d'une religion. Le P. Mauduit, dans ſon *traité de la religion* (chap. 9, p. 110,) en eſt convenu. " Dieu, dit-il, a permis qu'entre tant de religions, il n'y en eût peut-être pas une qui ne pût produire quelques exemples des vertus extérieures, qui ont le plus éclaté dans la véritable. La généroſité, l'intrépidité, la modeſtie, la tempérance dans un pouvoir abſolu, l'inviolable fidélité, la conſtance dans les tourmens juſqu'à la mort, la pauvreté volontaire, le mépris ſincère des richeſſes, la foi & la chaſteté conjugale, la liberalité envers les indigens, la compaſſion envers les miſérables, & généralement toutes les vertus dont les actes frappent les yeux de quelqu'éclat, ſe trouvent dans toutes les ſociétés, dans les fauſſes religions auſſi-bien que dans la véritable. C'eſt par cette raiſon que les payens ont eu autrefois leurs veſtales, & leurs ſtoïciens, qu'aujourd'hui les Turcs ont encore leurs dervis. On a vu des ſectes entiéres de philoſophes pratiquer les plus hautes vertus avec un zèle admirable, & être ſuivies d'un grand nombre de gens qui ne reſpirent qu'après la perfection. ,,

Les pythagoriciens en ſont un exemple ſenſible. Pythagore ne fut pas plutôt arrivé à Crotone, (1) qu'il en chaſſa le luxe, y rétablit la frugalité, engagea les dames à quitter leurs habits magnifiques

(1) Juſtin. *Liv. XXX. ch.* 4.

magnifiques & à les consacrer à Junon, en leur persuadant que la pudeur étoit le plus digne ornement des femmes.

Quant à l'austérité, les chrétiens ne l'ont jamais portée si loin que les gentils des Indes. Nous aurions même de la peine à le croire, si cela n'étoit attesté par des témoins oculaires.

Il y a déjà long-tems que Strabon (1) a célébré la haine que les Brachmanes ont pour les plaisirs. L'ancien auteur des rélations publiées par M. Renaudot, avoit vu des pénitens Indiens, & il en parle en ces termes, *pag.* 89.

„ Il y a dans les Indes des hommes qui font profession de vivre dans les bois & dans les montagnes, & de mépriser ce que les autres hommes considérent le plus. Ils ne mangent que des herbes & des fruits crudes qui naissent dans les bois : ils se mettent une boucle de fer aux parties naturelles, pour se rendre incapables de tout commerce avec les femmes. Il y en a qui sont tout nuds, & quelques-uns se mettent en cet état debout & le visage tourné vers le soleil ; d'autres sont seulement couverts d'une peau de léopard. „

Ces bisarres pénitences sont encore à la mode dans les Indes. Les derniers voyageurs en font mention. Voici ce qu'en dit Bernier, *tom. I, pag.* 121. " Entre une infinité de Fakirs, ou, comme on voudra dire, de pauvres Derviches,

(1) Strabon. *Liv. XV. pag* 713. *Voyez* Bayle *art.* des Brachmanes.

religieux, ou ſantons, gentils des Indes, il y en a un grand nombre qui ont comme une eſpèce de couvent, où il y a des ſupérieurs & où ils ſont une ſorte de vœu de chaſteté, de pauvreté & d'obéiſſance, & qui menent une vie ſi étrange, que je ne ſais ſi vous pourrez le croire. Ce ſont pour l'ordinaire ceux qu'on appelle *Joghis*, comme qui diroit, *ami avec Dieu.* On en voit une quantité tout nuds, aſſis & couchés les jours & les nuits ſur les cendres, & aſſez ordinairement deſſous quelques-uns de ces grands arbres qui ſont ſur les bords des *taluts* ou réſervoirs, ou bien dans des galeries qui ſont autour de leurs *entas*, ou temples d'idoles. J'en ai vu en pluſieurs endroits, qui tenoient un bras & quelque fois tous les deux élevés & tendus perpétuellement en haut par-deſſus leur tête, & avoient au bout des doigts des ongles entortillés, qui étoient plus longs, ſuivant la meſure que j'en ai priſe, que la moitié de mon petit doigt. Leurs bras étoient petits & maigres, comme ceux des perſonnes qui meurent étiques, parce qu'ils ne prenoient pas aſſez de nourriture dans cette poſture forcée & contre nature, & ils ne les pouvoient abaiſſer pour prendre quoi que ce ſoit, pour boire ou pour manger, parce que les nerfs s'étoient retirés, & les jointures s'étoient remplies & ſéchées; auſſi ont-ils de jeunes novices qui les ſervent avec un très-grand reſpect, comme de très-ſaints perſonnages.

J'en ai vu pluſieurs, continue toujours Bernier, qui, par dévotion, faiſoient de forts longs pélérinages, non ſeulement tout nuds, mais

chargés de groſſes chaînes de fer, qu'on met aux pieds des éléphans ; d'autres, par un vœu particulier, ſe tenoient ſept ou huit jours debout ſur leurs jambes, qui devenoient enflées & groſſes comme leurs cuiſſes, ſans s'aſſeoir, ni ſe coucher, ni ſe repoſer autrement qu'en ſe penchant quelques heures de la nuit ſur une corde tendue devant eux. D'autres qui ſe tenoient des heures entiéres ſur leurs mains, ſans branler, la tête en bas & les pieds en haut; & ainſi je ne ſais combien d'autres poſtures tellement contraintes & tellement difficiles, que nous n'avons bâteleurs qui les puiſſent imiter; & tout cela, ce ſemble, par dévotion, comme j'ai déjà dit, & par motif de religion, où on n'en ſauroit ſeulement découvrir l'ombre.

Entre tous ceux que je viens de dire, il s'en trouve, qu'on croit de vrais ſaints illuminés & parfaits, *Joghis*, ou parfaitement unis avec Dieu, ce ſont gens qui ont entiérement abandonné le monde, & qui ſe retirent d'ordinaire à l'écart dans quelques jardins fort éloignés, comme des hermites, ſans jamais venir à la ville. Si on leur porte à manger, ils le reçoivent, ſinon, on dit qu'ils s'en paſſent, & on croit qu'ils vivent de la grace de Dieu, dans les jeûnes & dans les auſtérités perpétuelles, & ſur-tout habitués dans la dévotion, ils paſſent des heures entiéres ravis en extaſe, leurs ſens externes étant ſans aucunes fonctions, & dans cet état, ils s'imaginent voir Dieu. ,,

Tavernier, *tom.* 5, *chap.* 6, aſſure qu'il a vu un Fakir qui logeoit dans une foſſe, où il ne recevoit de la lumiére que par un petit trou.

Il y demeuroit quelquefois neuf ou dix jours ſans manger. Il parle d'un autre pénitent Indien qui paſſoit pluſieurs années ſans ſe coucher, ni jour, ni nuit, s'appuyant ſeulement quelquefois ſur une corde ſuſpendue en l'air, qui lui paſſoit ſous les bras. Il en repréſente d'autres qui tiennent juſqu'à la mort leurs bras élevés en l'air, de ſorte qu'il ſe forme dans les jointures des duretés ſi fortes, qu'ils ne peuvent plus abaiſſer les bras. Leurs cheveux croiſſent juſqu'à paſſer leur ceinture, & leurs ongles égalent leurs doigts en longueur. Ils demeurent tout nuds en cette poſture, nuit & jour, hiver & été, expoſés aux pluies, aux chaleurs & aux piquûres des mouches, ſans qu'ils puiſſent ſe ſervir de leurs mains pour les chaſſer. Voilà donc plus de deux mille ans que les Indiens s'exercent dans les plus étonnantes auſtérités. Il ne faut pas croire, dit Bernier, qu'aucun de nos religieux, ou hermites européens, l'emportent du côté de la pauvreté, des jeûnes & des mortifications ſur ces gens-là, ni même en général ſur tous les religieux aſiatiques. ,,

C'eſt ce qui a fait faire à Juſtin (1) cette judicieuſe réflexion, que l'eſprit d'illuſion peut faire tout ce qu'on attribue au S. Eſprit, & qu'il y a longtems qu'on a remarqué que ces auſtérités & ces guerres cruelles que l'on déclare à ſon extérieur, ne ſont pas des preuves de la vraie religion.

---

(1) Préjugés légitimes. *Tom.* 1. *chap.* 29. *pag.* 363.

C'eſt après avoir refléchi ſur toutes ces biſarreries, que Chardin a dit (1) qu'il avoit obſervé dans ſes voyages que les plus mauvaiſes religions ſont les plus auſtéres & les mieux ſervies. On voit par-là que les hommes peuvent s'habituer à des obſervances difficiles & à des cérémonies pénibles, ſans en avoir de bonnes raiſons. L'impoſture & le caprice peuvent produire ces effets étonnans.

La circonciſion n'étoit-elle pas en uſage chez les Égyptiens & chez un grand nombre de peuples de l'Aſie? Le 34e. *ch.* de la genèſe nous apprend que les Sichemites s'y aſſujettirent ſur la ſimple exhortation que Jacob & Sichem leur en firent; c'eſt pourquoi je ſuis ſurpris qu'un auſſi grand homme que Grotius (2) ait tiré un argument en faveur de la religion des juifs, de leur facilité à recevoir la circonciſion, après avoir lu dans l'écriture que leurs voiſins s'y étoient ſoumis ſans aucune raiſon religieuſe. Les prêtres de Cybéle, pour honorer leur déeſſe, renonçoient à être hommes (3). Les Aſſyriens ſe brûloient par religion au poignet, ou au bras.

Mais pour ne parler que des choſes récentes, on ne peut douter qu'il n'y ait des mahométans ſi zélés & ſi ſuperſtitieux, qu'ils ſe crévent les yeux, après avoir fait le pélérinage au

(1) Deſcription de la Perſe. 2e. *part. ch. VIII. ſect.* 6.

(2) *De verit. relig. chriſt.* Liv I. ſect. 14.

(3) Lucianus *de Dea Syria.*

tombeau de Mahomet, pour ne les pas ſouiller par d'autres regards. Paul Lucas (1) aſſure avoir vû un aveugle de cette eſpèce à Rozette. On connoît des peuples entiers qui ſacrifient tout à leurs ſuperſtitions. Il y a chez les Canarins une proceſſion ſolemnelle, dans laquelle on porte les idoles en triomphe ſur un char magnifiquement orné de fleurs & monté ſur quatre roues d'une grandeur extraordinaire (2); on attache aux rayons de ces roues, entre le moyeu & le plus grand cercle, pluſieurs crochets de fer, ſur leſquels ſe jettent à corps perdu ceux qui veulent ſignaler leur zèle envers les dieux. Lorſqu'ils y ſont une fois accrochés, ils tournent en ſuivant le mouvement des roues, juſqu'à ce qu'ils ayent perdu la vie : d'autres ſe couchent par terre aux endroits, par où le char doit paſſer, pour avoir le bonheur d'être écraſés par ſon poids. Les uns & les autres s'immolent avec joie pour la gloire de leurs divinités, dans l'eſpérance d'obtenir une heureuſe immortalité, ou une fortune diſtinguée dans une autre génération.

On voit à peu près la même choſe dans la ville de Jagrenate, qui eſt ſituée ſur le golfe de Bengale (3). Il y a une idole de même nom, qu'on honore tous les ans par une fête qui dure huit ou neuf jours. Il s'y aſſemble une

(1) Voyage d'Italie & du Levant, par M. de Serment, *pag.* 153. Voyage de Lucas en 1714, *pag.* 190.

(2) Délon, *tom.* I. *pag.* 371.

(3) Bernier, *tom. I. pag.* 142.

quantité innombrable de peuple : l'on fait une ſuperbe machine de bois, avec un grand nombre de figures extravagantes. On la poſe ſur quatorze ou ſeize roues : ſur le milieu eſt en évidence l'idole de *Jagrenate*. Le premier jour qu'on la montre en cérémonie dans le temple, la foule eſt ordinairement ſi grande, qu'il ne ſe paſſe preſque point d'année, que quelques-uns de ces miſérables pélérins, qui viennent de loin, laſſés & fatigués, ne s'y trouvent étouffés : tout le monde leur donne mille bénédictions, pour avoir été aſſez heureux pour mourir dans une ſi ſainte occaſion ; & lorſque ce chariot marche, il ſe trouve des perſonnes qui ſe jettent le ventre à terre ſous ſes larges & peſantes roues qui les écraſent, ils ſont perſuadés qu'il n'y a point d'action plus héroïque & plus méritoire, & que Jagrenate les recevra comme ſes enfans & les fera renaître dans un état plus heureux.

Les Chinois penſent de même ( 1 ) ; ils célébrent tous les ans une grande fête en l'honneur de leur dieu Amida. Il s'y rend une foule incroyable de monde. Ceux qui ſont étouffés, ſont regardés avec envie par les autres.

Les Indiens orientaux, de même que les anciens prêtres de Baal, ſe déchiquetoient tout le corps, lorſqu'ils vouloient fléchir leur dieu & en obtenir une abondante récolte ( 2 ).

---

( 1 ) Ambaſſade mémorable des Hollandois au Japon *pag.* 218.

( 2 ) *Petrus Martyr. c. VII. pag.* 452. & 453.

Gaſpard Vitella aſſure (1) qu'il a vu de ces Indiens ſe noyer, dans l'eſpérance d'aller au ciel; d'autres s'enfermer dans un tonneau & s'y laiſſer mourir de faim.

Les mahométans n'ont pas encore pu détruire dans le Mogol la barbare coutume qui y eſt établie depuis les tems les plus éloignés, en conſéquence de laquelle les femmes ſe brûlent avec les cadavres de leurs maris. C'eſt par l'effet de ces folles idées ſur la divinité, qu'on a vu pluſieurs peuples s'abſtenir de diverſes viandes par principe de religion. Sextus Empiricus a recueilli les biſarreries des nations de ſon ſiécle à ce ſujet. Ce qu'il dit eſt fort curieux; voici ſes paroles (2). " Si nous examinons maintenant les diſtinctions dans le boire ou le manger, qui ſont des ſuites du culte des dieux, & que les hommes obſervent fort réguliérement, nous trouverons beaucoup de diverſité. Un juif, ou un prêtre égyptien mourroit plutôt de faim que de manger du porc. Un Lybien croit que c'eſt le plus énorme de tous les crimes que de manger de la brebis; il y a des Syriens qui croient faire un grand péché s'ils mangent des pigeons ou de la chair des victimes. C'eſt une choſe pieuſe de manger du poiſſon dans de certains temples, & dans d'autres ce ſeroit une grande impiété: ſi l'on conſulte les ſages d'Egypte, les uns croient que c'eſt une profanation que de manger la tête

(1) Manuel Acoſta, *pag.* 152 & 170.

(2) Inſtitut. pyrrhon. *Liv. III. chap.* 23.

d'un animal ; d'autres d'en manger je ne ſais quelle autre partie. Aucuns de ceux de Péluſe, qui ſont initiés dans les myſtéres du mont Carius, ne mangeroient jamais d'oignons.

Un prêtre de Vénus de Lybie ne voudroit pas ſeulement goûter de l'ail. On s'abſtient, dans certains temples, de manger de la menthe ; dans d'autres, de manger de l'ache ; enfin, il y a des perſonnes qui diſent qu'elles aimeroient mieux manger la tête de leur pere, que de manger des féves. „

L'extrême attachement des chrétiens pour leur religion (1) eſt encore un de ces argumens qu'on a beaucoup fait valoir. " Plus on nous perſécute, diſoit Lactance, plus le nombre des chrétiens augmente. Ce ſeroit être dépourvu du ſens commun, que de n'en pas conclure que les gens ſages doivent ſe déclarer pour nous. „

On ne peut douter que les premiers chrétiens n'aient été très-attachés à leur religion ; mais il eſt aiſé de prouver que pluſieurs de ceux qui ont profeſſé des cultes mépriſables, n'ont pas pouſſé moins loin leur perſuaſion. On diſputa de la validité de cette preuve dans le premier ſiécle de l'égliſe. Les montaniſtes prétendirent autoriſer leur parti par la multitude des martyrs qu'ils pouvoient produire ; & effectivement, ils étoient ſi entêtés, qu'on les a vus ſe renfermer dans leurs égliſes, & y mettre eux-mêmes le

(1) Dialogue avec Triphon. *p.* 349. Origène contre Celſe. *p.* 24 *Euſeb. pro Evang.* L. 1. ch. 4. p. 9. Lactance. *L. V. c.* 3. *p.* 494. *c.* 19. *p.* 158.

ſeu, pour ſe dérober à la violence des catholiques, qui vouloient les obliger de venir à l'orthodoxie, aimant mieux ſe bruler tout vifs, que de courir les riſques de changer de ſentimens. (1). Un ancien auteur éccléſiaſtique (2), qui a écrit contre les montaniſtes, a ſoutenu que l'erreur & le martyre n'étoient point incompatibles.

Origène (3) avoue qu'un Egyptien auroit autant aimé mourir, que d'être obligé de ne point regarder comme des divinités les animaux qu'il étoit accoutumé d'adorer, ou de manger des viandes qui lui étoient interdites par ſa religion.

Les mahométans ne cédent en rien aux chrétiens du côté du reſpect pour leur légiſlateur, & de la perſuaſion intime qu'ils ont pour la divinité du culte qu'il a établi (4). Un capucin qui avoit demeuré long-tems à Iſpahan, a montré pluſieurs fois au célébre voyageur Chardin, un *Souffi* qui étoit tellement perſuadé de la vérité de ſa religion & de la fauſſeté de toutes les autres, qu'il lui propoſa de faire épreuve qui de deux étoit le bon chemin, en ſe précipitant du haut en bas de ſa maiſon. Le R. P. Raphaël ne jugea pas à propos de tenter Dieu.

---

(1) Anecdotes. *ch.* 11.

(2) Euſeb, hiſt. eccléſ. *L.* 5. *ch.* 16.

(3) Origène contre Celſe, *p.* 116. & 190.

(4) Voyage de Chardin. *Tom. V. c.* 11. *p.* 160.

Les bons muſulmans croient leur religion d'une telle évidence, qu'ils s'imaginent que tous les ſavans en connoiſſent la vérité (1). C'eſt ce qu'on peut prouver par le témoignage d'Azis Nezephi, auteur tartare mahométan, dans un ouvrage qu'André Muller a fait imprimer en turc & en Latin, à Cologne ſur la Sprée en 1665. " Qu'il n'y ait point d'autre Dieu que Dieu, & que Mahomet ſoit ſon ſerviteur & ſon envoyé! ô ames religieuſes! cela n'eſt point difficile à comprendre; mais l'éducation nuit à cette vérité, comme l'enſeigne l'envoyé de Dieu : tous les hommes naiſſent avec les principes de la vraie foi, mais les peres & les meres élévent les uns dans le Judaïſme, les autres dans le Chriſtianiſme & les autres dans la religion des mages. "

Les derniers ſiécles nous ont donné en Europe le barbare ſpectacle d'un grand nombre d'hommes qui ont mieux aimé mourir que d'abjurer des ſentimens que la ſecte dominante des chrétiens croit être des erreurs dignes des ſupplices éternels.

Les anabaptiſtes (2) ont leur martyrologe qui fait un gros volume. Celui qui a recueilli leurs erreurs, raconte qu'il en a vus, attroupés, jettés poings & pieds liés à l'eau & au feu, ſans pouſſer ſeulement un ſoupir témoin de leur douleur. Ils avoient ordinairement cette ſentence en la bou-

---

(1) Diſſert. hiſtoriq. de M. de la Croze. *p.* 133.

(2) Bayle, dict. art. *Anabaptiſte.* note 5.

che : bienheureux ſont ceux qui ſouffrent la perſécution, car à eux appartient le royaume des cieux. Vous euſſiez dit, continue Florimond de Raymond, que c'étoient des agneaux qu'on menoit à la boucherie, ſans ſe plaindre, ni s'agiter. (1) Cette conſtance étonna tellement pluſieurs des aſſiſtans, qu'ils ne ſe pouvoient ôter de la tête que ce ne fût une choſe peu chrétienne que de faire mourir ces gens. Leur vie ſimple, leurs bonnes mœurs, l'innocence ès choſes extérieures & la perſévérance au combat de la mort, l'écriture citée à tout coup, jettoient le peuple en de merveilleux doutes. " Le P. Catrou avoue que la fermeté dans les ſupplices étoit un caractere commun à tous les anabaptiſtes.

Les luthériens firent paroître autant de conſtance. Florimond de Raymond, un de leurs plus violens ennemis, n'en diſconvient pas. " Les feux, dit-il (2), étoient allumés par-tout. L'opiniâtre réſolution de ceux qu'on traînoit au gibet, auxquels on voyoit plutôt emporter la vie que le courage, en étonnoit pluſieurs : car comme ils voyoient les ſimples femmelettes chercher les tourmens pour faire épreuve de leur foi ; &, allant à la mort, ne crier que le Chriſt, le Sauveur, chanter quelques pſaumes ; les jeunes vierges marcher plus gaiement au ſupplice qu'elles n'euſſent fait au lit nuptial ; les hommes ſe réjouir, voyant les terribles & effroyables

---

(1) Florimond de *Raymond*, de la naiſſance de l'héréſie. *Liv. I. chap.* 6. *Liv. II. chap.* 4. N°. 4.

(2) *Idem.* Liv. I. c. 7. ch. 6. N°. 3.

apprêts & outils de mort qu'on leur avoit préparés ; &, demi brûlés & rotis, contempler du haut des buchers, d'un courage invaincu, les coups des tenailles reçus, porter un visage & un maintien joyeux entre les crochets des bourreaux, être comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref mourir en riant. Ces tristes & constans spectacles jettoient quelque trouble, non seulement en l'ame des simples, mais même des plus grands, ne se pouvant, la plûpart, persuader que ces gens n'eussent la raison de leur côté, puisqu'au prix de leur vie, ils la maintenoient avec tant de fermeté. Il arrivoit de-là que plusieurs personnes, qui jusques-là n'avoient pris aucune part à ces disputes, étoient tentées d'examiner ce qui pouvoit donner tant de mépris de la mort à ces malheureux, & cet examen finissoit par embrasser leurs sentimens. Ainsi plus on en voyoit au feu, plus on en voyoit renaître de leurs cendres. ,,

M. de Thou rapporte à ce sujet une chose bien digne de remarque (1). Un homme avoit été condamné au feu pour avoir embrassé la réformation ; on le lia à un poteau pour être brûlé ; le bourreau, plus humain que les juges, mettoit le feu par derriere, de peur de l'effrayer. *Vien*, lui-dit-il, *& l'allume par devant ; si j'avois craint le feu, je ne serois pas ici ; il n'a tenu qu'à moi de l'éviter.*

Il n'est pas nécessaire de recourir au surnaturel pour rendre raison de ces faits. " La nature,

(1) M. de Thou, préface de son histoire.

dit Florimond, *c.* 1, *p.* 5, eſt ſuffiſante pour nous faire ſupporter toutes peines & tourmens, ni plus, ni moins, que ces jeunes gentilshommes lacédémoniens, il n'y avoit que la ſeule nature qui leur fit endurer les coups de fouet dont ils étoient flagellés, portant cependant parmi ces écourgées une face gaie & riante. La ſeule nature avoit aſſez de force en Scevola, pour, ſans apparence de douleur, livrer ſes mains au feu, regarder la graiſſe fondre d'un air indigné & non douloureux, afin d'éterniſer ſon nom par cet acte. ,,

Nous nous ſommes ſervis des propres termes d'un auteur dont le témoignage ne doit pas être ſuſpect aux catholiques, lorſqu'il parle avantageuſement des proteſtans. On peut recourir au même auteur, & l'on y trouvera pluſieurs autres faits; d'où il réſulte que l'opiniâtreté des hommes eſt un des plus foibles argumens qu'on puiſſe employer.

Il n'y a pas juſqu'aux athées même qui n'aient eu leurs partis. Ricaut nous apprend qu'il y en eut un exécuté de ſon tems à Conſtantinople, que l'on appelloit *Mahomet Effendi* (1). " Ce qu'il y eut de plus étonnant, dit-il, c'eſt que pouvant ſauver ſa vie en déſavouant ſa doctrine, il aima mieux mourir dans ſon impiété que de ſe rétracter, & il diſoit que l'amour, qu'il avoit pour la vérité, l'obligeoit à ſouffrir le martyre,

(1) Ricaut, hiſtoire de l'état préſent de l'Emp. Ottoman. *tom.* 1. *ch.* 14.

quoiqu'il fût assuré qu'il n'avoit aucune récompense à espérer.

Concluons donc avec Montaigne, " que toute opinion est assez forte pour se faire épouser au prix de la vie. Le premier article, continue-t-il, du courageux serment que la Gréce jura & maintint en la guerre médoise, ce fut que chacun changeroit plutôt la mort à la vie, que les loix persiennes aux leurs. Combien vit-on de monde, en la guerre des Turcs & des Grecs, accepter plutôt la mort très-âpre, que de se décirconcire pour se faire baptiser ? Exemple de quoi nulle sorte de religion n'est incapable. ,,

Il y a plus de vérité dans ce discours que dans ce qu'assure l'abbé Houtteville, qu'il n'est point vrai qu'il y ait eu des martyrs que chez les juifs & les chrétiens (1).

Il est plus raisonnable de dire avec M. Jurieu, (2) qu'il y a quelque chose d'équivoque dans la preuve que l'on tire de l'attachement d'une secte à ses sentimens, parce qu'il n'est pas impossible que des gens s'entêtent d'une erreur, ou d'une héréſie, jusqu'à vouloir mourir pour elle. Il ne nous faut pas d'autres preuves de ce prodigieux entêtement que les hommes ont pour leur religion, que de voir que les plus anciens cultes & les moins fondés ont encore des sectateurs. Il y a encore actuellement des sabéens dans l'Orient. Ils prétendent avoir reçu leur doctrine de *Sabée*,

---

(1) La religion prouvée par les faits. p. 408.

(2) Histoire du calvinisme & du papisme, *Ie. p. ch. II. pag.* 164.

fils de Seth (1). Il y a encore des mages en Perſe & dans les Indes, qui obſervent la même religion que Zoroaſtre leur a autrefois enſeignée. Ils ont cependant eſſuyé de très-grandes perſécutions de la part des Sarazins; mais ils ont mieux aimé tout riſquer que de changer de culte. (2) Les Arméniens, qui vivent dans ces mêmes pays, ont toujours perſiſté dans leurs cérémonies, malgré les vexations des mahométans & les ſollicitations des miſſionaires de Rome; néanmoins leur religion eſt très-génante, & ceux qui ont voyagé chez eux, aſſurent qu'ils n'ont d'autres motifs de leur croyance que les préjugés de l'enfance (3).

On a auſſi tiré un grand avantage des malheurs arrivés aux perſécuteurs des chrétiens. Perſonne n'ignore que Lactance a fait un traité ſur ce ſujet; mais rien n'eſt plus capable d'anéantir cette preuve, que de démontrer que les ſectes qui ſont regardées avec horreur par la ſecte dominante, peuvent ſe l'approprier pour la défenſe de leur parti. C'eſt ſur quoi les miniſtres Jurieu & Leger triomphent; lorſqu'ils diſputent contre les catholiques.

Le premier rapporte (4) qu'un nommé Giles le

(1) Prideaux, hiſt. des Juifs. *Liv. III. chap.* 1. *pag.* 323.

(2) *Idem.* Liv. III. c. 1. p. 23.

(3) Chardin. *tom. VI. pag.* 232.

(1) Hiſt. du Calviniſme & du Papiſme. *part. I. chap.* 14. *pag.* 194.

le pere, prévôt des maréchaux de S. Pierre-le-Moutier, s'étant ſaiſi de pluſieurs réformés qu'il avoit condamnés à être brûlés vifs, il les conduiſoit lui-même à Paris ſur l'appel qu'ils avoient interjetté de ſa ſentence ; il devint enragé en chemin, & l'on ne put trouver de reméde à ſa maladie.

On a remarqué que ç'a été la punition ordinaire que la providence a employée contre les perſécuteurs altérés du ſang humain, & on en donne pour preuve Antiochus-Epiphanès, Hérode, Maximin, Galerius, & le roi Huneric.

Les deux plus fermes appuis du parti catholique, les deux plus grands ennemis du calviniſme, le duc de guiſe & le cardinal ſon frere, furent maſſacrés à Blois. Brantôme aſſure avoir ouï dire à un prince, que le maréchal de Tavannes, le premier bourreau de la S. Barthelemi, mourut enragé ; & l'auteur des additions à Caſtelnau, dit que les principaux auteurs & les plus ardens perſécuteurs de la cruelle journée de la S. Barthelemi, ſont preſque tous péris de mort violente.

Le miniſtre Léger, dans lequel on trouve pluſieurs faits ſemblables, en circonſtancie un entre autres qui mérite d'être rapporté par ſa ſingularité, & il l'appuie de l'autorité d'un acte public (1).

" Il ne faut pas non plus que j'oublie en cet

(1) Hiſt. gen. des Egliſes Vaudoiſes. *Liv. I. chap.* 26. *pag.* 344.

endroit, dit-il, l'exemple d'un capucin miſſionnaire du Perrier, en la vallée de S. Martin : voici ce qu'en dépoſent ſix des principaux anciens & Conſuls de cette vallée-là, dans une atteſtation dont je conſerve l'original, datée du 13 octobre 1636. Es années 1626, 1627 & 1628, il y avoit au Perrier, en val-S.-Martin, un prédicateur capucin dont les romaniſtes faiſoient un fort grand état, & qui avoit auſſi bien le don d'impudence & de déguiſement, pour nuire aux fidèles de la vallée, que celui d'amadouement, de ſoupleſſe & de libéralité pour ſéduire les ignorans, gagner les pauvres & attirer les foibles & tous ceux qu'il ſavoit être en quelque ſorte dépités contre leurs paſteurs, à cauſe de la diſcipline qu'ils exerçoient contre leurs crimes, ſi bien qu'il en avoit gagné quelque petit nombre, auxquels il avoit promis qu'il ne leur reſteroit plus aucun ſcrupule, dès qu'ils l'auroient entendu prêcher. Ils allèrent donc à ſon ſermon ; mais il leur reſtoit encore quelques difficultés. Le moine leur dit, ſi ce que je vous ai prêché n'eſt point la vérité, je veux que tout-à-l'heure le diable m'emporte. Il n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, que tout à l'inſtant il changea de couleur, devint noir comme une cheminée, trembla & friſſonna, & fut ſecoué d'une façon étrange. Ce que voyant les auditeurs, ils furent tous auſſi remplis de frayeur & tellement étourdis, qu'il n'y eut qu'un nommé Siméon de Brigue qui eut le courage de s'approcher pour ſecourir le pauvre capucin. Il ne l'eut pas plutôt abordé, que voilà le moine en l'air avec une telle viteſſe, que

tout ce qu'il put faire fut de l'attraper par les pieds & de le tirer par le bas. Il diſputa ainſi environ un quart d'heure avec le diable à qui l'auroit, & pendant que les autres s'amuſoient à faire force ſignes de croix, enfin le diable le lâcha, & on ne ſait pas trop ce que devint le moine après cette avanture. " On en croira ce que l'on voudra, mais il eſt vrai de dire qu'il n'y a aucun fait favorable à la religion chrétienne, mieux prouvé que celui-là : ceux qui l'atteſtent, étoient de la premiére conſidération dans le pays. On peut voir leur nom dans Léger. Ils parlent avec la plus grande confiance. " Ce que deſſus eſt publiquement notoire, tant aux réformés, qu'aux papiſtes de cette vallée de S. Martin qui vivoient en ce tems-là, diſent-ils, & ne peut être contredit : ce que nous ſouſſignés, atteſtons avec vérité, comme choſe triviale & inconteſtable, & que nous avons ſouvent ouï raconter aux ſpectateurs eux-mêmes; en foi de quoi, nous avons donné le préſent témoignage de notre propre main, le 13 octobre 1636. ,,

Les Quakers ou Trembleurs ſe ſont auſſi cru favoriſés ſenſiblement du ciel ; ils ont ſoutenu que le juge Bennet (1), qui étoit fort oppoſé à Fox, avoit été puni de Dieu miraculeuſement.

Enfin, il n'eſt pas juſqu'aux payens qui n'ayent pu autoriſer l'idolatrie par cette même preuve. Aulus Pompeius, tribun du peuple, ayant in-

(1) Etechius. *Liv. I. pag.* 47.

ſulté Partobace, prêtre de Cybèle, qui étoit venu annoncer la victoire de la part de la déeſſe, tomba malade auſſi-tôt qu'il fut de retour à ſa maiſon & mourut.

Ménophanès, un des généraux de Mithridate, ayant pillé Délos (1), ni lui, ni ſon maître ne purent échapper à la vengeance du dieu; car après cette expédition, Menophanès étant déjà en pleine mer, des négocians, qui s'étoient ſauvés du maſſacre, trouvérent moyen de joindre ſon vaiſſeau, d'y entrer & de le tuer. Quant à la mort de Mithridate, chacun en connoît les circonſtances.

Ceux qui volerent l'or ſacré de Toulouſe, furent tous malheureux; ce qui donna même occaſion à un proverbe fameux. Celſe ſe vantoit de pouvoir produire un grand nombre d'exemples, d'impies punis pour avoir mépriſé la religion payenne (2). On peut en voir quelques-uns dans Lactance & dans Euſébe (3).

Voilà comme dans tous les partis on prétend juſtifier ſes prétentions. Ces faits ne prouveroient, qu'autant qu'il ſeroit conſtant que la providence a ordonné que les perſécuteurs des juſtes doivent être malheureux dès cette vie; mais comme ceux qui employent cet argument, conviennent que les jugemens de Dieu ſont im-

---

(1) Plutarque, vie de Marius.

(2) Origène, *tom. V.*

(1) Lactance, *Liv. II. chap. 7. pag.* 164. Euſébe, *prép. Evang.* tom. IV. pag. 130.

pénétrables, & qu'il y a des criminels qui vivent & meurent en paix, tandis qu'il y a des ſaints dont la vie n'eſt qu'une ſuite continuelle de malheurs, on ne peut tirer aucun avantage des faits de cette nature, dont il y a des exemples dans toutes les ſectes. C'étoit le ſentiment de Montaigne, qui s'exprime à ce ſujet avec un grand ſens.

Je trouve mauvais, dit-il (1), ce que je trouve en uſage, de chercher à affermir & à appuyer notre religion par la proſpérité de nos entrepriſes; car le peuple étant accoutumé à ces argumens plauſibles & proprement de ſon goût, il eſt dangereux, quand les événemens viennent à leur tour contraires & déſavantageux, qu'il en ébranle ſa foi, comme aux guerres où nous ſommes pour la religion, ceux qui eurent l'avantage aux rencontres de la Roche-Abeille (en 1569), faiſant grande fête de cet accident, & ſe ſervant de cette fortune pour certaines approbations de leur parti; quand ils viennent après à excuſer leur défortune de Montcontour & de Jarnac, ſur ce que ce ſont verges & châtimens paternels, s'ils n'ont un peuple de tout à leur merci, ils lui font aſſez aiſément ſentir que c'eſt prendre d'un ſac deux moutures, & ſouffler le chaud & le froid. Il vaudroit mieux l'entretenir des vrais ſentimens de la vérité. ,,

(1) Montagne, *tom. I. chap.* 31.

## CHAPITRE IX.

*Les hommes ſont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile ?*

UN des articles fondamentaux de la religion chrétienne, eſt que Dieu prenant pitié du genre humain, & le voulant tirer de la miſére & de l'ignorance où il étoit réduit, a envoyé ſon fils unique ſur la terre pour éclairer les hommes & leur inſpirer l'amour de la vertu. S'ils ne ſont pas plus éclairés & plus ſages qu'ils ne l'étoient avant l'incarnation du verbe, n'aura-t-on pas raiſon de dire qu'elle étoit inutile ?

Pour examiner ſi les hommes ſont plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant J. C., il eſt néceſſaire de faire une courte récapitulation de la théologie payenne.

Toutes les nations policées admettoient une divinité, ce qui a fait dire à Ariſtote (*De cœlo*, l. I, c. 3, p. 434,) que tous les hommes ſoutenoient qu'il y avoit des dieux, & à Velleius (*De natura deorum*, l. I, p. 184, édit. & trad. de d'Oliver). " Quel peuple, quelle ſorte d'homme n'a pas indépendamment de toute étude une prénotion des dieux ? En effet, puiſque ce n'eſt point une opinion qui vienne de l'éducation, ou de la coutume, ou de quelques loix humaines, mais une créance ferme & unanime parmi tous les hommes, ſans en excepter un ſeul, c'eſt donc par des notions empreintes dans nos ames,

ou plutôt innées, que nous comprenons qu'il y a des dieux; or tout jugement de la nature, quand il eſt univerſel, eſt néceſſairement vrai; il faut donc reconnoître qu'il y a des dieux; & puiſque les plus ſavans & les ignorans s'accordent là-deſſus, il faut donc reconnoître auſſi que les hommes ont naturellement une idée des dieux, ou comme j'ai déjà dit, une prénotion.

Cicéron s'exprime de même en parlant en ſon nom dans le premier livre des Tuſculanes, & dans le premier des loix.

Il n'eſt pas queſtion d'examiuer ici le principe ſur lequel il s'appuie, ou de ſavoir ſi nous avons effectivement une *idée innée* de Dieu. Ce n'eſt pas-là le fait dont il s'agit actuellement; & quoiqu'il ſoit vraiſemblable qu'il y ait encore des peuples barbares & ſauvages, qui ne reconnoiſſent pas Dieu, & qui n'admettent aucun culte, cependant l'exiſtence d'un être ſuprême a été regardée, chez tous les peuples policés, comme le premier article de la religion (1).

Platon & les platoniciens avoient des idées très-ſaines ſur la nature de Dieu (2). S. Auguſtin convient que leur Dieu eſt incorporel. " Ces philoſophes, dit-il (3), que la renommée & la gloire ont élevés avec raiſon au-deſſus des autres, ont bien vu que Dieu ne pouvoit point

(1) Hiſt. de la philoſophie payenne, *tom. I. pag.* 8.

(2) Phœdon, *tom. I. pag.* 71. Rep. *tom. II. pag.* 281.

(3) *De civitate Dei*, Liv. VIII. *c.* 6. *tom.* 7. *p.* 195.

être corps. Ils ont cherché Dieu dans ce qui étoit immuable. ,,

Le dogme de la ſpiritualité de Dieu a été admis, par les plus excellens philoſophes, comme le remarque l'ancien auteur de la vie d'Homère; (1) il ne faut pas cependant le conclure de tous les endroits où Dieu eſt appellé *Automatos*; car ſouvent ce mot n'exclut pas un corps léger & ſubtil; ce qu'il ſeroit facile de prouver par divers témoignages des anciens (2).

Les Indiens penſent de même que les chrétiens ſur la nature de Dieu; & on trouve dans leurs livres que Dieu eſt une ſubſtance ſpirituelle, immenſe & éternelle (3).

Les poëtes mêmes ont bien compris qu'il ne pouvoit y avoir qu'un vrai dieu. Le Jupiter d'Homère eſt plus fort que tous les dieux & les hommes enſemble (4); celui de Virgile gouverne les dieux & les hommes (5).

..... O, qui res hominumque deûmque,
Æternis regis imperiis & fulmine terres.

Platon ne reconnoît proprement qu'un dieu; (6) il l'appelle le pere & l'auteur de toutes

---

(1) *Pag.* 336. édit. de Gete.
(2) Hiſt. de la philoſophie payenne, *tom. I. pag.* 62.
(3) Délon, voyages, *tom. III. pag.* 1.
(4) Illiade. *Liv.* VIII. *v.* 29.
(5) Eneïde. *Liv.* I. *v.* 233.
(1) Plutarque. *Tom. II. pag.* 1000.

choſes. Il n'y a qu'un dieu, dit Ariſtote (1), à qui l'on a donné pluſieurs noms.

Ceux qui étoient plus éclairés que les autres, chez les payens, convenoient que c'étoit déshonorer la divinité, que d'admettre la pluralité des dieux. Tertullien nous l'apprend lui-même, lorſqu'il fait cette interrogation (2). *Nonne conceditur de æſtimatione communi, aliquem eſſe ſublimiorem & potentiorem, velut principem mundi, perfectæ potentiæ atque majeſtatis? nam & plerique ſic diſponunt divinitatem & imperium ſummæ dominationis eſſe penes unum, ut officia ejus penes multos eſſe velint.* Ne convenez-vous pas aſſez généralement qu'il y a un être plus puiſſant que les autres, que l'on peut appeller le prince du monde, dont la puiſſance & la majeſté ſont parfaites? Le ſouverain empire n'appartient qu'à un ſeul, qui ſe ſert des autres divinités comme de ſes miniſtres.

Le payen Maxime, écrivant ſur ce ſujet à S. Auguſtin, avoue que c'eſt une folie de nier l'unité de Dieu; il prétend même excuſer les gentils, en ſoutenant que, ſelon eux, les diverſes divinités ne ſont que les différentes vertus de l'être ſuprême (3). *Equidem eſſe unum Deum ſummum, ſine initio, ſine prole naturæ, ſeu patrem magnum atque magnificum, quis tam demens, quis tam mente captus neget eſſe certiſſimum?*

---

(1) Ariſto. *de mundo, chap.* VII. *pag.* 515.

(2) Apol. *chap.* XXIV.

(3) Dans S. Auguſtin, *Epitre* 15. *tom.* II. *pag.* 20.

Selon Sénéque, la divinité eſt immuable, parce qu'il ne lui eſt pas permis de ne pas ſuivre ce qu'il y a de plus parfait, *quia non licet ab optimis aberrare* (1). Il n'y a point de philoſophe, qui, en admettant la divinité, n'ait avoué que l'être ſuprême devoit être éternel.

Plutarque croit qu'il eſt poſſible (2) qu'il y ait quelque nation qui ne reconnoiſſe point Dieu; mais qu'il eſt impoſſible d'en trouver une, qui, croyant en Dieu, ne convienne de ſon éternité & de ſon immortalité.

Les plus célébres philoſophes ont cru que Dieu étoit par-tout; c'eſt d'après eux que les poëtes ont dit : *Jovis omnia plena.*

C'eſt en ſuppoſant l'immortalité de Dieu que Themiſtius & Simplicius enſeignent que les pélerinages ſont des dévotions peu convenables. " Dieu, diſent-ils (3), que vous prétendez aller honorer au loin, eſt chez vous; il eſt partout. Les poëtes mêmes ont enſeigné que Dieu avoit une ſcience ſans bornes. „ Cette doctrine ſe trouve établie dans preſque tous les écrits qui nous reſtent de la philoſophie payenne. Un philoſophe, interrogé ſi les hommes pouvoient cacher leurs actions à Dieu, répondit que les penſées mêmes des hommes étoient connues à la divinité. Valere Maxime attribue cette réponſe

---

(1) *De beneficiis.* Liv. VI. ch. 23. pag. 26.

(2) *Tom.* II. *pag.* 105.

(3) Themiſtius, *ora.* 4. pag. 49. Simplicius *pag.* 2. *ch.* 9.

à Thalès. D'autres la donnent à Pſittacus. *Nihil Deo cluſum*, diſoit Sénéque.

C'étoit non ſeulement un dogme preſque univerſellement reçu, que Dieu avoit une connoiſſance parfaite de tout ce qui étoit arrivé, & de tout ce qui arrivoit ; mais auſſi le peuple & les plus fameux philoſophes convenoient qu'il connoiſſoit l'avenir. Les oracles, ſi honorés chez tous les peuples, prouvent quel étoit le ſentiment du vulgaire. Les derniéres paroles de Socrate font voir qu'il étoit perſuadé que ce qu'il y a de plus caché dans l'univers n'étoit pas inconnu à Dieu. " Je vais mourir, dit-il, il vous reſte encore du tems à vivre ; Dieu ſeul ſait lequel de nous s'en trouvera le mieux. „

Ammonius Hermès s'exprime (1) ſur cette matiére auſſi exactement que le pourroit faire un théologien chrétien. " Il faut dire, ce ſont ſes termes, que Dieu connoît le paſſé & l'avenir de la maniére qui lui convient ; c'eſt-à-dire, par une ſeule connoiſſance immuable ; & il ne faut pas penſer que les contingens doivent arriver, parce que Dieu les a prévus, puiſqu'il ne les prévoit que comme ils doivent arriver. „

La toute-puiſſance divine étoit un dogme de la philoſophie de Socrate, & Xénophon fait dire à Cléarque (2), que tout eſt ſoumis aux dieux,

---

(1) *Comment. art. de interpret.* Liv. 2. 5. 6. pag. 207 & 208.

(2) Expédition de Cyrus. *Tom.* II. *pag.* 285.

& que leur ſouverain pouvoir s'étend ſur toutes choſes.

Dieu eſt la bonté même, ſelon les platoniciens (1). Les hommes ſont l'objet de cette bonté. Il faut chercher une autre cauſe du mal, que cet être bienfaiſant.

Platon penſoit ſi orthodoxement ſur la providence, que les peres ſe ſont imaginés qu'il avoit puiſé ſa doctrine chez les juifs. Il prouve au long, dans le traité des loix, que la providence s'étend juſqu'aux plus petites choſes (2).

" Voyez donc, Cébès, diſoit Platon, ſi de tout ce que nous venons d'expliquer, il ne s'enſuit pas néceſſairement que notre ame eſt très-ſemblable à ce qui eſt divin, immortel, intelligible, ſimple, indiſſoluble, & toujours ſemblable à lui, & que notre corps reſſemble parfaitement à ce qui eſt humain, mortel, ſenſible, le compoſé diſſoluble, toujours ſemblable à lui-même; cela étant, ne convient-il pas au corps d'être bientôt diſſous, & à l'ame de demeurer indiſſoluble (3)?

Les Grecs & les Romains croyoient que l'immortalité de l'ame eſt une de ces vérités que l'on ne peut conteſter ſans impiété. Encore actuellement, preſque tous les peuples, même les plus barbares, ſont d'accord avec les chrétiens ſur ce dogme.

---

(1) *Plato*, *de republ.* Liv. II. pag. 377. Munnius dans Euſébe. Ev. *Liv.* XI. *pag.* 744.

(2) *De legibus*, pag. 900.

(3) Phœdon, trad. de Dacier, *pag.* 80.

Le paganiſme ſans le ſecours de la révélation, a eu des idées ſaines ſur la divinité, ſur la ſpiritualité & ſur l'immortalité de l'ame. Voyons maintenant s'il a eu une connoiſſance exacte des vrais principes de morale.

Il eſt certain que les plus célébres philoſophes ont enſeigné que l'homme étoit libre; ils croyoient, comme nos théologiens, que ſans liberté il ne pouvoit y avoir de morale. Proclus a fait un livre (1) pour concilier la liberté avec la préviſion.

L'élite des philoſophes a toujours cru qu'il y avoit des choſes juſtes & injuſtes en elles-mêmes, & qu'il y avoit une loi éternelle qui devoit être la régle de nos actions. Cette loi éternelle qui doit être la régle de nos actions, eſt Dieu même, auquel les pythagoriciens, ſuivis en cela par Platon, vouloient que nous tâchaſſions de reſſembler, autant que cela étoit poſſible à l'infirmité humaine.

Les mêmes philoſophes ſe ſont bien apperçus que nos actions, pour être parfaites, doivent être rapportées à la ſource de la perfection; ce qui a fait dire à Pythagore (2), que nous devons avoir Dieu inceſſamment en vue, à Plutarque (3), qu'il faut référer le principe de nos actions à Dieu, & à Marc Antonin (4);

---

(1) *Fabricii biblioth. græca.* Tom. VIII. pag. 496.

(2) Jamblique *ch. XXVIII.* N°. 137. *pag.* 115.

(3) *De genio Socratis*, pag. 580. trad. d'Amiot.

(4) *Liv. III, ſect.* 13. *pag.* 87.

que nous ne ferons jamais aucune bonne action, ſi nous ne la rapportons à Dieu : auſſi défendoit-il de ſe laiſſer déterminer par le ſeul motif du plaiſir, lorſqu'on devoit agir, parce que c'eſt le principe de tous les crimes.

S. Auguſtin convenoit (1) qu'il ſe trouvoit des vérités dans les livres des payens ſur le culte de Dieu. *Deque ipſo uno Deo colendo, nonnulla vera inveniuntur apud eos.* On peut voir à ce ſujet les loix de Zaleucus, & ſurtout la préface, qui en eſt admirable. M. Bayle aſſure (2) que ce n'eſt pas ſans raiſon que Scaliger l'a traitée de divine ; elle marque le plus clairement du monde, ſelon lui, la néceſſité du culte intérieur & la pureté de l'ame, ſi l'on veut ſervir les dieux légitimement. En effet, Zaleucus ordonne (3) de ſe purifier l'ame de toutes ſortes de crimes, parce que Dieu n'étoit point honoré par les ſacrifices des méchans, quelques dépenſes qu'ils fiſſent, mais ſeulement par la vertu & par l'exercice des bonnes actions ; ce qui eſt conforme à ce que l'on dit dans Cicéron (4) : *Cultus autem deorum optimus, idemque certiſſimus atque ſanctiſſimus, pleniſſimus pietatis, ut nos ſemper purâ, integrâ, incorruptâ, & voce & mente veneremur.* Ce ne ſont pas les ſeuls phi-

---

(1) *De doctrinâ Chriſti.* Liv. II. ch. 40. tom. III. p. 42.

(2) Penſées diverſes. *Tom. III. pag.* 236.

(3) Diodore de Sicile. *Liv. XII. pag.* 84. Stobeæus I. *pag.* 279.

(4) *De naturâ Deorum.* tom. II. pag. 228.

loſophes qui ont connu le prix & la néceſſité du culte intérieur.

Les Egyptiens demandoient à Dieu la purification & le ſalut de l'ame ( 1 ). On liſoit, au rapport de Porphyre, ces deux vers dans le temple d'Epidaure ( 2 ).

Caſtus adorati conſcendat limina templi,
At caſtum dicat, ſi modo ſancta ſapit.

L'amour de Dieu, cette importante vérité, que des théologiens ont tâché d'anéantir parmi les chrétiens, a été recommandé par pluſieurs philoſophes célébres.

*Aimez Dieu plus que votre ame*, diſoit Sextus le pythagoricien. Le vrai philoſophe, ſelon Platon, c'eſt celui qui aime Dieu : c'eſt S. Auguſtin qui a trouvé cette doctrine dans le diſciple de Socrate. *Ipſum autem verum ac ſummum bonum Plato dicit Deum : unde vult eſſe philoſophum amatorem Dei, ut, quoniam philoſophia ad beatam vitam tendit, rurſus ideo ſit beatus qui Deum amaverit* ( 3 ).

L'amour du prochain étoit regardé comme une vertu indiſpenſable. *Dum inter homines ſumus*, dit Séneque ( 4 ), *colamus humanitatem, non timori cuiquam, non periculo ſimus.*

---

( 1 ) *De abſtinentiâ.* Liv. II. ſ. 18. *Voyez* auſſi S. Cyrille contre Julien. *Liv. IX. pag.* 311.

( 2 ) Jamblique, *de myſteriis.* ſ. 10. ch. IX. pag. 178.

( 3 ) *De civitate Dei.* tom. VIII. c. 8. tom. I. pag. 197.

( 4 ) *De irâ.* Liv. III. ch. 43.

C'étoit un principe reçu non ſeulement chez les philoſophes, mais chez tous les peuples, qu'il falloit traiter les autres hommes, comme nous ſouhaiterions être traités.

C'eſt en conſéquence de cette vérité, que l'hoſpitalité étoit reſpectée dans les tems reculés; tous les hommes ſe croyoient freres; & on auroit eu autant d'horreur de celui qui auroit refuſé ſa maiſon à un étranger, que nous en aurions préſentement d'un pere qui refuſeroit de recevoir ſon fils chez lui.

Il y avoit dans l'iſle de Crête, des maiſons publiques deſtinées pour les étrangers, & l'on puniſſoit chez les Lucaniens ceux qui refuſoient leurs maiſons à un voyageur après le ſoleil couché.

Il n'y a point de pere de l'égliſe qui ait parlé avec plus de force contre ceux qui refuſent de ſecourir les pauvres, qu'un philoſophe Chinois, qui diſoit que le *riche* (1), *celui même qui s'eſt légitimement enrichi, eſt un voleur, lorſqu'il a laiſſé ſouffrir l'indigent*; ce qui a beaucoup de rapport avec l'expreſſion de S. Ambroiſe : " vous ne l'avez pas nourri, donc vous l'avez tué. „ *Non paviſti, ergo occidiſti.*

Le pardon des injures & l'amour des ennemis n'ont pas même été inconnus aux payens. Pythagore vouloit qu'on ne ſe vengeât de ceux qui nous ont offenſés, qu'en tâchant de les rendre nos amis. Socrate dit dans le Criton, *qu'il n'eſt pas*

(1) Legat. *tom. II. pag.* 109.

*pas permis à un homme, qui a été offenſé par une injure, de s'en venger par une autre;* & c'eſt par ce paſſage que Celſe prouve que la défenſe de ſe venger n'a pas été introduite dans le monde par J. C.

Le précepte que Pythagore recommandoit le plus, c'eſt de dire la vérité. Selon Marc Antonin, l'homme de bien dit toujours vrai. Cet empereur ne craint pas même d'aſſurer que l'on ne peut mentir ſans commettre une impiété. Le menſonge étoit mis par les Perſes, au rang des plus grands crimes.

" Qui eſt-ce qui voudroit ſe parjurer? dit Ariſtote (1); les parjures doivent craindre la punition divine, & ils ſont déshonorés chez les hommes; quand bien même leur crime ſeroit caché aux mortels, les immortels ne l'ignoreroient pas. ,,

On avoit une ſi grande horreur du parjure, qu'on a vu des gens n'oſer conſommer un menſonge par ce crime. C'eſt ce qui arriva à Lucius Flaminius (2), qui fut chaſſé du ſénat, pour avoir fait mourir un criminel dans une débauche, par complaiſance pour une femme de mauvaiſe vie; il le nia, mais dès qu'on voulut s'en rapporter à ſon ſerment, cet homme, qui n'avoit pas craint de mentir, n'oſa ſe parjurer.

Marc Antonin rendoit graces aux dieux de

(1) Rhéthorique. *Liv. XVIII. tom. 2. pag.* 267.

(2) Plutarque.

ce qu'il avoit conſervé la chaſteté dans ſa jeuneſſe. Les poëtes, même les plus licentieux, ont célébré cette vertu. On trouve ces deux vers dans Tibulle.

Caſta placent ſuperis, purâ cum veſte venite,
Et manibus puris ſumite fontis aquam.

Ariſtote (1) veut qu'on puniſſe les jeunes gens qui s'accoutument à tenir des diſcours propres à bleſſer la pudeur, & qu'on traite avec ignominie les gens âgés, lorſqu'ils ne ſeront pas plus retenus : ſa raiſon eſt que l'habitude de dire le mal, conduit à celle de le faire. Rien n'eſt plus ſage que la ſentence d'Epictete ſur cette matiére. (2) Il blâme tous les diſcours contraires à la chaſteté ; il veut que l'on reprenne ceux qui en tiennent, ſi l'on a quelque ſupériorité ſur eux ; ſinon, il conſeille que, par un ſilence triſte & morne, on témoigne qu'on n'approuve pas leur converſation. " L'homme de bien, ſelon Menandre (3), ne doit ni corrompre, ni commettre d'adultère. ,,

La fidélité conjugale n'eſt pas moins un devoir pour le mari que pour la femme, ſi l'on en croit Sénéque : *ſicut tibi nil eſſe debere cum pellice.* Il y avoit des loix, dans preſque tous les pays, qui puniſſoient ſévérement ceux qui ne reſpec-

(1) *De repub.* Liv. VIII. ch. 17. pag. 448.
(2) Simplicius. *pag.* 285.
(3) Sénéque. *Ep.* 94. *pag.* 498.

toient pas la couche nuptiale : la loi Julienne condamnoit à la mort ceux, *qui cum maſculis nefandam libidinem committere audent.*

Les livres moraux des Chinois, des Japonois, & des Siamois, contiennent les plus grands principes de la morale. Confucius eſt rempli de ſentences, qu'il ſeroit à ſouhaiter, pour le bonheur du genre humain, que tous les hommes pratiquaſſent.

Les Siamois ont une loi compoſé de plus de deux cent articles, dont quelques-uns s'accordent avec ce qu'il y a de plus excellent & de plus difficile dans la morale évangélique, comme le mépris de ſoi-même, de ne rien réſerver pour le lendemain, de n'avoir qu'un ſeul vêtement.

Le pere Tachard convient qu'un chrétien ne peut rien enſeigner de plus parfait, que ce que la religion des Siamois (1) preſcrit par rapport aux mœurs & à la conduite : elle leur ordonne, dit-il, de faire le bien, & ne leur défend pas ſeulement les actions mauvaiſes, mais encore tous deſirs & toutes penſées criminelles (2).

Un voyageur moderne, qui a été au Japon & qui paroît fort inſtruit (3), dit que la nation Japonoiſe, conſidérée en général, fournit une preuve évidente que les lumiéres de la raiſon

(1) Hiſt. nat. & polit. du royaume de Siam. 2e. *part. pag.* 7.

(2) Voyages. *tom. VI. pag.* 368.

(3) Kempfer. hiſt. du Japon. *L. III. ch.* 2.

naturelle & les loix du magiſtrat peuvent ſûrement diriger & conduire tous ceux qui veulent pratiquer la vertu, & conſerver la pureté de leur cœur.

On auroit pu traiter ce ſujet plus au long; rien n'eſt plus aiſé que de trouver dans les ouvrages des payens, & ſur-tout dans ceux des philoſophes, des dogmes auſſi purs que ceux que le Chriſtianiſme enſeigne. Il y a des livres entiers ſur ce ſujet. On peut voir entr'autres les *quæſtiones Alnetanæ* de M. Huet, l'hiſtoire de la philoſophie payenne, & le 12e. chapitre du 4e. livre de Grotius ſur *la vérité de la religion chrétienne*, & on trouvera que Lactance a eu raiſon d'avancer (1), que ſi quelqu'un vouloit recueillir toutes les vérités que les philoſophes ont enſeignées, on en feroit un corps de doctrine qui ſeroit conforme aux principes de la religion chrétienne. Cette comparaiſon même n'auroit pas flatté Celſe (2), puiſqu'il ſoutenoit que les philoſophes avoient traité avec beaucoup plus d'eſprit & de clarté, les vertus morales, que les chrétiens.

---

(1) *De vitâ beatâ.* Liv. VII. ſ. 1. p. 664.
(2) Origène. *pag.* 274.

## CHAPITRE X.

*Les hommes ſont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jeſus-Chriſt ?*

NOus venons de voir, que de l'aveu même des chrétiens, J. C. n'a appris aucune vérité nouvelle aux hommes, & que tous les devoirs que la religion preſcrit, ne ſont autre choſe que ce que la lumiére naturelle nous enſeigne : examinons préſentement ſi les hommes ſont meilleurs depuis que Dieu a envoyé ſon fils pour les réformer. Il ſemble que leur perfectionnement devoit être un des principaux objets de la ſageſſe divine dans l'incarnation.

Origène (1) le croyoit. Euſebe (2) l'a bien compris, lorſqu'il a dit qu'elle a corrigé les plus barbares, & qu'elle a détruit les coutumes impies qui s'étoient introduites chez eux. C'eſt auſſi ce que penſoit S. Auguſtin (3) ; en parlant des infidéles, & voulant exalter les chrétiens, il fait remarquer leur équité, leur droiture, leur candeur, leur bonne foi, leur piété, leur retenue, leur union, leur charité, leur force, leur patience, leur déſintéreſſement.

Cette matiére faiſoit le ſujet d'un livre que Théophane, archevêque de Nicée, compoſa

(1) Origéne contre Celſe. *pag.* 2. & 55.

(2) Prép. évang. *Liv. I. ch.* 4. *p.* 11.

(3) Bourdaloue, Dominicales. *tom. IV. pag.* 245

dans le 14e. ſiècle contre les juifs ; on en conſerve le manuſcrit à Rome ( 1 ).

L'auteur cherchoit à prouver dans le 4e. livre de ſon ouvrage, que l'évangile avoit Dieu pour auteur puiſqu'il avoit rendu les hommes plus ſages que la loi ancienne n'avoit pu faire ; mais ſi l'on faiſoit voir que les hommes ſont au moins auſſi méchans qu'ils l'étoient avant la loi nouvelle, on pourroit objecter, à ceux qui ſe ſont ſervis de cet argument, que l'arrivée de J. C. ſur la terre étoit inutile, ou n'a point eu d'effet ; c'eſt ce qu'il n'eſt pas difficile de démontrer. Le Chriſtianiſme a eu cela de commun, dans ſon commencement, avec toutes les ſectes naiſſantes, que l'on y remarqua un grand zèle & beaucoup d'union. Le zèle fut même porté au delà de ſes juſtes bornes, puiſqu'on lui ſacrifia pluſieurs fois la vérité ; & quoiqu'il y eût des hommes très-corrompus parmi ceux qui prenoient le nom de chrétiens, on peut dire en général qu'il y avoit dans cette ſociété beaucoup de gens remplis de reſpect pour Dieu & d'amitié pour les autres hommes. On retrouvoit chez eux ce que l'on avoit déjà vu chez les pythagoriciens & chez les eſſéniens.

Les derniers ſiècles ont donné un pareil ſpectacle ( 2 ). Les plus grands ennemis des luthériens, des calviniſtes, des anabaptiſtes & des

---

( 1 ) Oudin. *tom. XIII. p.* 133. Fabricius, *de larg. pag.* 125.

( 1 ) Florimond de Raymond, de la naiſſance de l'héréſie. *pag.* 227. Grotius *Liv. I. pag.* 117.

quakers, n'ont pu s'empêcher de donner des éloges à la piété & à la régularité de ces ſectes naiſſantes.

Cet état de perfection ne dura pas longtems chez les premiers chrétiens; les peres ſe plaignirent bientôt qu'il n'y avoit plus de charité dans leur vie, ni de diſcipline dans leurs mœurs; que le tems avoit effacé toutes les vertus chrétiennes; que les ſarazins & les payens gardoient leurs loix & leurs coutumes avec plus d'exactitude. Ce ſont les propres expreſſions de S. Cyprien, (1) de S. Grégoire de Nazianze, & du pape Grégoire VII. Les diſputes ſur la religion ſont preſque auſſi anciennes que J. C. même. Parmi ſes diſciples, chacun chercha à faire triompher ſes ſentimens propres. Ces querelles donnérent lieu à ces aſſemblées qu'on a appellées *conciles*, où ſouvent la violence & la brigue firent rendre des déciſions que l'on força de reſpecter, comme ſi elles fuſſent deſcendues du ciel. Les prêtres ayant été admis à la confiance des princes, portérent l'ambition & l'ingratitude juſqu'à vouloir perſuader aux peuples que l'autorité ſouveraine étoit ſubordonnée à la juriſdiction eccléſiaſtique; &, à la faveur d'un principe auſſi ſéditieux, on a vu pluſieurs fois des états bouleverſés, & des princes déthrônés.

L'hiſtoire de l'empire d'Allemagne en fournit pluſieurs exemples. Ce n'eſt pas ſans étonnement qu'on lit dans Silhon, *que la religion chrétienne*

(1) *Voyez* la préface de la fréquente communion, *art.* 36.

*eſt venue confirmer la ſanté languiſſante des états ſous le regne de l'idolatrie, & ſerrer davantage les nœuds de l'obéïſſance que les peuples doivent aux princes.* C'eſt ce qui a été refuté très-ſolidement par Bayle (1). " Depuis le quatriéme ſiécle juſqu'au nôtre, dit-il, les conſpirations, les ſéditions, les guerres civiles, les révolutions, les déthrônemens, ont été des choſes auſſi fréquentes parmi les chrétiens, que parmi les infidèles. Si certains pays y ont été moins ſujets, ce n'eſt pas la loi chrétienne qui en a été la cauſe ; il faut attribuer cette différence aux divers génies des peuples, & à la diverſe conſtitution des gouvernemens : les émotions & les cataſtrophes qui ont troublé, ou même bouleverſé les états, ont été ſouvent cauſées par la religion ; & ce ſont principalement celles-là qui ont été turbulentes & furieuſes. ,,

On voit par-là qu'il y a beaucoup à rabattre de ce que dit M. Silhon : on peut oppoſer, aux trophées qu'il a érigés à la religion chrétienne, non-ſeulement la pratique de plus de douze ſiécles, mais auſſi les cruels reproches que ſe font tour-à-tour les catholiques romains & les proteſtans.

Ceux-là reprochent à ces derniers un eſprit brouillon, factieux, inquiet, des maximes républicaines, de l'averſion pour la monarchie, des dogmes incompatibles avec le repos des états, & propres à inſpirer un génie ambitieux, en-

(1) Réponſes aux queſtions d'un Provincial, *chap. XXI. pag.* 300.

treprenant, toujours en action, s'il n'eſt opprimé par une force majeure.

Les accuſations qu'un pere de l'oratoire a faites contre les huguenots, dans le gros volume qu'il oppoſe à l'hiſtorien de *l'édit de Nantes*, ſont ſi graves, ſur-tout par rapport à l'eſprit de rébellion, qu'il n'y a point de ſouverains catholiques, qui, ajoutant foi, à ce portrait, n'aimaſſent mieux laiſſer la plûpart de leurs provinces déſertes, que de les voir peuplées de ſemblables habitans. Voilà l'idée que les catholiques romains ſe font de ceux qu'ils appellent *calviniſtes*, *presbytériens*, *puritains*.

Les proteſtans de leur côté, ne ceſſent (1) de ſoutenir que le *papiſme* doit être banni de tous les états, puiſqu'il diſpenſe les ſujets du ſerment de fidélité, prêté aux ſouverains ſéparés de la communion de Rome, & qu'il ne travaille qu'à ſe rendre maître de tout, ſoit par des conſpirations cachées, ſoit par la révolte ouverte des peuples.

Ces reproches ne ſont pas ſans fondement. L'on a vu commettre les plus affreux aſſaſſinats par un zèle ardent pour la religion catholique. Celui qui tua le fameux Guillaume de Naſſau, prince d'Orange, diſoit, au milieu des plus affreux tourmens, qu'il ſe tenoit heureux d'avoir rendu un ſi grand ſervice à la religion catholique & au roi d'Eſpagne, ſon maître (2).

---

(1) Préface gén. de l'hiſt. de l'édit de Nantes.

(2) Lettres d'Oſſat. *tom. I. liv.* 13. *p.* 391.

Jacques Clément s'étoit mis dans l'eſprit qu'il gagneroit la couronne du martyre en tuant Henri III. Jean Châtel diſoit à ſes juges, qu'il croyoit avoir fait une action méritoire, en attentant à la vie d'un prince qui n'étoit pas réconcilié avec le ſaint ſiége, & qui, par conſéquent, ne devoit pas être regardé comme un roi légitime.

Ce furent ces mêmes principes qui animerent Ravaillac, & qui couterent la vie au plus grand roi de la France. Nous avons vu plus haut (*chap.* 7,) les diverſes violences qui ont été employées contre les payens, pour les amener au Chriſtianiſme : le zèle des orthodoxes eſt encore bien plus grand contre ceux d'entre les chrétiens, dont la créance ne s'accorde pas entiérement avec la leur.

Ce ne fut d'abord que par les châtimens ſpirituels, que l'on ſévit contre ceux à qui l'on donnoit le nom d'hérétiques ; les prêtres ayant acquis un très-grand crédit depuis que les empereurs étoient chrétiens, l'exil & enſuite la mort furent le partage de ceux qui s'éloignerent de la ſecte dominante. En péchant contre les premiers devoirs de l'humanité, on s'imagina plaire à Dieu, & plus on étoit cruel, plus on étoit cenſé avoir de la religion. C'eſt ce qui a fait dire à un auteur fameux (1) : " Je me ſuis vingt fois étonné que les juifs, qui haiſſent ſi obſtinément les chrétiens, & qui étant répandus

(1) La France toute catholique ſous le régne de Louis le Grand. *P.* 66.

par tout le monde, ſavent ce qui s'y paſſe, & peuvent tranſporter les nouvelles dans tous les pays, n'aient pas traduit en diverſes langues, Chinoiſe, Japonoiſe, Malabaroiſe, l'hiſtoire des chrétiens; car ils diſpoſeroient par-là toutes les nations à ne pas ſouffrir que les chrétiens s'établiſſent chez elles. ,,

Cet eſprit de perſécution avoit gagné juſqu'au bon roi S. Louis, qui diſoit confidemment à Joinville (1), " que, quand un laïc entendoit médire de la religion chrétienne, il devoit la défendre, non ſeulement de paroles, *mais à bonne épée tranchante*, & en frapper les médiſans & les mécréans à travers le corps, tant qu'elle pourra y entrer. ,,

C'eſt une violation manifeſte des préceptes des premiers docteurs de l'égliſe, qui avoient décidé que *la violence ne devoit jamais être employée en faveur de la vérité.* Ceux qui parloient de la ſorte n'avoient aucun pouvoir ſur la terre. Leurs ſucceſſeurs, devenus tout-puiſſans, ne mirent aucune différence entre les rebelles à l'état, & ceux qui ne reçoivent pas aveuglément les déciſions de l'égliſe.

Le cardinal du Perron eſt convenu que les premiers peres de l'égliſe ne penſoient pas de même que les évêques du dernier ſiécle, ſur la conduite que l'on doit tenir à l'égard des hérétiques. " Les régles de la prudence chrétienne, pour la conſervation de la religion, l'égliſe

(1) Joinville, de Ducange *P.* 11.

(1) les applique diverſement, ſelon la diverſité des tems & des occaſions ; comme, par exemple, quand l'égliſe étoit ſous les premiers empereurs payens, les chrétiens diſoient qu'il ne falloit perſécuter perſonne pour la foi, & que la religion ne devoit pas être forcée. Depuis, quand les chrétiens furent devenus maîtres de l'empire, & que les empereurs furent devenus catholiques, l'égliſe ſe ſentant travaillée d'héréſies, eut recours à la force, & à faire réprimer les hérétiques par peines & corrections temporelles. Les peres ne s'en tinrent plus alors dans les ſimples termes de Tertullien, que ce n'étoit point acte de religion de contraindre ; mais que les apoſtats & les hérétiques, quoiqu'ils fuſſent encore hors de l'égliſe, néanmoins, d'autant qu'ils avoient fait ſerment à l'égliſe, on pouvoit les contraindre à revenir, même par l'entremiſe du bras ſéculier & des peines temporelles. ,,

S. Auguſtin dit qu'au commencement il avoit été d'autre avis ; mais que depuis, vaincu par les raiſons de ſes confréres, qui étoient plus ſages & plus expérimentés que lui, il changea d'opinion, en s'appuyant ſur ce verſet de l'évangile : *Contrain-les d'entrer.* Les théologiens, au commencement, vouloient qu'on s'abſtînt du ſupplice de la mort, & ſe contentoient des loix impériales, qui condamnoient les hérétiques à dix livres d'or d'amende. Depuis, comme les

(1) Perroniana. *P.* 234.

maux que l'héréſie apportoit à l'égliſe, devinrent de jour en jour plus dangereux, on employa la loi du deutéronome, qui commande de faire mourir ceux qui ſuivent les faux dieux, & l'on priva les hérétiques, non ſeulement des biens, mais encore de la vie.

Calvin ſe fondoit ſur cette régle, lorſqu'il fit brûler Servet à Genève, & les miniſtres Suiſſes, Valentin. En Angleterre, les ariens doivent être punis de mort; quoique cela s'exécute en vertu des loix ſéculiéres, néanmoins ce n'eſt qu'après que l'égliſe y a paſſé, & a déclaré aux magiſtrats qu'ils le pouvoient & devoient faire en conſcience, en tirant le glaive, comme dit St. Bernard, *ad nutum ſacerdotis.*

Ce ſont ces malheureux principes qui ont produit le monſtrueux tribunal de *l'inquiſition*, dont le nom ſeul fait horreur à tout ce qui n'eſt pas, ou Italien, ou Eſpagnol, ou Portugais. Il faudroit des volumes entiers pour en décrire toute l'iniquité. Nous nous contentons de renvoyer à l'excellent ouvrage de Limborch.

Ce n'eſt que depuis peu d'années, que les Anglois ont reconnu combien il étoit injuſte de punir de mort ceux qu'on appelle *hérétiques.* Ils ont aboli, ſous le régne de Charles II, l'acte *de hæretico comburendo.*

C'eſt en conſéquence de ces cruelles opinions, que l'on a vu enſeigner publiquement, à la honte du Chriſtianiſme; *que l'on ne devoit pas garder la foi aux hérétiques;* ſentiment que Clement VIII, qui d'ailleurs étoit aſſez honnête homme pour un pape, approuvoit, ainſi que s'en plaint amérement le cardinal d'Oſſat.

L'inhumaine déciſion du concile de Conſtance, ſur le mépris des ſauſs-conduits, eſt auſſi le fruit de cette pernicieuſe doctrine (1); mais nous allons prouver, par quelques exemples choiſis, que les plus grandes cruautés ont été regardées comme des preuves d'attachement pour la religion.

L'auteur de la vie de S. Guillaume, archevêque de Bourges (2), parlant de la victoire remportée ſur les Albigeois par les catholiques, loue ceux-ci de n'avoir fait quartier, ni à aucun âge, ni à aucun ſexe, dans le ſac de Beziers: *Neque ætati parcentes, neque ſexui;* d'avoir tué les enfans dans les bras de leurs meres, & de n'avoir reſpecté, ni les égliſes, ni les monaſtères. *Inter matrum ulnas parvuli quoque cæſi ſunt; & neque eccleſiæ, neque monaſteria eos tueri poterant, qui eccleſiæ ruperant unitatem.*

On peut joindre à ces traits de zèle, ce qui arriva en Angleterre, ſous le régne de Marie. (3) Une femme ayant été condamnée à être brûlée avec ſes deux filles, elles furent jettées dans le même feu. Il y en avoit une, qui étoit groſſe & proche de ſon terme; la violence du feu & de la douleur la fit accoucher; l'un des aſſiſtans, moins barbare que les autres ſpecta-

---

(1) Hiſt. du concile de Conſtance, préface de Lenfant. *P.* 47.

(2) *Bollandus.* Tom. I. pag. 633.

(3) Apologie pour la réformation, *chap.* VII. *pag.* 381.

teurs, tira l'enfant du feu ; mais après avoir délibéré, on l'y rejetta de nouveau.

C'eſt à la religion catholique qu'on doit les horreurs de la S. Barthelemi, & l'affreux maſſacre d'Irlande ; Caſſamaoni, qui écrivoit quelque tems après le maſſacre d'Irlande (1), exhortoit ſes compatriotes, dans un livre imprimé à Francfort, de tuer tous les hérétiques & tous ceux qui les défendent. Il ſe réjouit & les félicite, de ce qu'en quatre ans, (depuis 1641 juſqu'en 1645) ils en avoient tué plus de cent cinquante mille. Le carnage, qui ſe fit dans les vallées du Piémont, eſt peut-être au-deſſus de tout ce qui s'eſt pratiqué en ce genre : il eſt impoſſible de lire le récit qu'en fait le miniſtre Léger, ſans verſer des larmes (2).

" Les petits enfans, impitoyablement arrachés des mammelles de leurs tendres meres, étoient empoignés par les pieds, froiſſés & écraſés contre les murailles & les rochers, & bien ſouvent leur cervelle y reſtoit attachée, & leurs corps étoient jettés à la voirie ; ou bien l'un ſe ſaiſiſſant de l'une des jambes de ces innocentes créatures, & l'autre d'une autre, ils le déchiroient miſérablement par le milieu du corps, & puis le jettoient par la campagne. Les malades & les vieillards, tant hommes que femmes, étoient brûlés dans leurs maiſons, ou hachés en piéces ; ou liés tout nuds en forme de pelotons,

---

(1) Bibl. Angloiſe. Liv. II. *pag.* 203.

(2) Hiſt. des égliſes Vaudoiſes. *Liv.* II. *c.* 9. *p.* 110.

la tête entre les jambes, & précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes. Aux pauvres filles & femmes violées, on leur farciſſoit le ventre de cailloux, d'une maniére que j'aurois horreur de décrire, ou bien on les rempliſſoit de poudre & on y mettoit le feu, comme à pluſieurs perſonnes on en a rempli la bouche & les oreilles, & puis y mettant auſſi le feu; on leur fendoit les machoires & on leur faiſoit ſauter la cervelle hors de la tête. D'autres miſérables filles, ou femmes ont été empallées toutes vives par la nature, & dans cette effroyable poſture, ont été expoſées toutes nues ſur les grands chemins. D'autres ont été diverſement mutilées, & ont eu les mammelles coupées par ces bourreaux, qui les ont fricaſſées & mangées.

Des hommes, les uns étoient hachés tout vifs en piéces; on leur coupoit le membre viril, & on le mettoit entre les dents de leurs têtes coupées, d'autres ont été écorchés vifs; ici le pauvre pere a vu ſon enfant que l'on écorchoit par le milieu du corps, & que l'on écraſoit contre les rochers à force de bras, & les ſoldats s'entrebattre de ſes piéces. Là le mari a vu ſa femme violée en ſa préſence, & la mere ſa fille, & puis éventrées par les ſoldats, ou bien ſouvent ſon ventre farci de pierres, ou rempli de poudre. On a vu fendre le ventre des femmes enceintes, toutes vivantes, & prendre & porter leur fruit au bout des hallebardes.

C'eſt donc avec une grande raiſon que Bayle a dit, " que ce que le Chriſtianiſme a commis de violence, ſoit pour extirper l'idolatrie, ſoit pour

pour étouffer les héréſies, ne ſauroit être exprimé; que l'hiſtoire en inſpire de l'horreur, & qu'on en frémit, pour peu qu'on ſoit débonnaire (1). Une bonne ame, dit-il, ne ſauroit lire innocemment ces ſortes de rélations; elle ne ſauroit s'empêcher de maudire la mémoire de ceux qui ont été cauſe de ces incendies, & au lieu de demander des fleurs à jetter ſur leurs tombeaux, au lieu de chercher un formulaire de bons ſouhaits dans Juvénal, elle chercheroit un formulaire d'imprécations dans Tibulle. „

Enfin l'intolérance des chrétiens a été juſqu'à défendre, ſous peine de la vie, des opinions philoſophiques. En voici un exemple qui n'eſt pas fort éloigné de notre tems.

Villon, Bittaut & de Claves avoient avancé, l'an 1624, des opinions qui n'étoient pas conformes à l'opinion d'Ariſtote. La faculté de Paris les condamna, & dénonça les auteurs au parlement, qui rendit, à cette occaſion, un arrêt que l'on trouve dans M. de Launoy (2). Il y eſt ordonné, " que les théſes, où ſe trouveront ces propoſitions, ſeront déchirées, & que commandement ſera fait, par un des huiſſiers de la cour, auxdits Claves, Villon & Bitaut, de ſortir dans vingt-quatre heures de Paris, avec défenſes de ſe retirer dans les villes & lieux du reſſort de la cour; d'enſeigner la philoſophie dans aucune des univerſités d'icelui, & à tou-

(1) Réponſes aux queſt. d'un provincial *tom.* IV, *ch.* 2. Diction. art. *Japon* N°. 3.

(2) *De variâ Ariſtotelis fortunâ.* 212.

tes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de mettre en diſpute leſdites propoſitions contenues eſdites thèſes, les faire publier, vendre & débiter, à peine de punition corporelle, ſoit qu'elles ſoient imprimées en France, ou ailleurs; & il y eſt fait défenſes à toutes perſonnes, à peine de la vie, de tenir & enſeigner aucune maxime contre les anciens auteurs approuvés, c'eſt-à-dire, contre Ariſtote. ,,

Si l'on vouloit approfondir la corruption des chrétiens, il faudroit preſque faire l'hiſtoire de l'égliſe; on y verroit l'ambition, la cruauté, le déréglement dans les mœurs, portés aux plus grands excès.

Les hiſtoriens chrétiens les plus zélés pour leur cauſe, n'ont pas pu le déſavouer (1); mais ce ſont des faits ſi publics, que ce ſeroit perdre du tems, que d'entreprendre de les prouver en détail (2). L'égliſe de Rome, qui auroit dû donner les bons exemples, a été le centre du déſordre.

Alcuin ſe plaignoit de ſon tems qu'il n'y avoit, ni crainte de Dieu, ni ſageſſe, ni charité, à Rome, & que l'on y voyoit ſouvent des traits de la plus grande impiété.

*Nonne in ſede romanâ.... ibi extrema impietatis exempla, nec ibi timor Dei, nec ſapien-*

---

(1) Baronius, *à l'art.* 1049.

(2) Lenfant, préface du concile de Conſtance, *p.* 939. La défenſe de la réforme, *tom. I. c.* 2.

*tia, nec charitas esse videtur* (1). Le mal étoit général.

*A summo capitis pariter pedis usque deorsum*
*Ad plantam sanum esse nihil;*
*Nunc caput est scelerum, quæ caput orbis erat.*

Le bon pape Adrien VI en convenoit, *Scimus*, dit-il, *in hâc sanctâ sede, aliquot jam annis, multa fuisse abominanda, abusus in spiritualibus, excessus in mandatis, & omnia denique in perversum mutata* (2).

Pic de la Mirandole en avoit dit plus qu'Adrien, en parlant à Léon X. " Il n'y avoit plus dans l'église de Dieu, ni pudeur, ni modestie, ni justice (ce sont ses termes); la piété étoit changée en superstition, le vice étoit honoré, la vertu condamnée; les temples & les couvens de religieuses étoient des lieux publics de débauche, où les péchés les plus énormes se commettoient sans retenue. Les prêtres & les évêques ignoroient la priére qui se devoit faire devant le crucifix, & ils étoient simoniaques publiquement (3). ,,

Mais pour faire voir que le Christianisme n'a point adouci les mœurs, nous rapporterons quelques traits de l'ouvrage fameux de Barthelemi de las Casas; il est vrai que ces détails font

(1) P. 1502.

(2) Ingellus, dans Vossius, *tom. I. P.* 350. Alasinus, *ibid. tom.* IV. *p.* 659.

(3) *Fasciculus temporum*, p. 209.

horreur, qu'on ne trouve rien de ſi affreux dans toute l'hiſtoire payenne ; mais ils ſont trop concluans pour notre thèſe, pour que nous les paſſions ſous ſilence.

Après avoir dépeint le naturel des Indiens, doux, traitables & ſoumis, il ajoute (1) : c'eſt chez ces agneaux que les Eſpagnols ſont entrés, de même que des lions, des loups & des tigres cruels, qui avoient été longtems ſans manger ; depuis quarante ans, ils n'ont fait autre choſe, que de les mettre en piéces, les tuer, les affliger, les tourmenter & les détruire par des cruautés qui n'avoient jamais été ni vues, ni lues, ni entendues, en ſorte que de plus de trois millions d'ames, qui étoient dans l'iſle Eſpagnole, il n'y reſte pas plus de cent perſonnes naturelles du pays.

Pour ce qui eſt de la terre ferme, continue-t-il, nous ſavons aſſurément que les Eſpagnols ont dépeuplé plus de dix royaumes plus grands que l'Eſpagne, en y comprenant le Portugal & l'Arragon, & deux fois plus de pays qu'il n'y en a de Séville à Jéruſalem, d'où il y a pourtant mille lieues de chemin. Tous ces royaumes ſont aujourd'hui déſerts, après avoir été peuplés autant qu'un pays peut l'être. De bon compte fait & très-certain, on peut prouver que les Eſpagnols, par leur tyrannie, ont fait mourir plus de douze millions d'hommes, femmes & enfans, & je ne croirois point me tromper, en diſant quinze millions ; ils ouvroient le ventre des

(1) Hiſt. du Papiſme de Jurieu, *c.* 2. *p.* 208.

femmes groſſes toutes vivantes & en arrachoient le fruit ; ils faiſoient des gageures, à qui d'un coup d'épée ouvriroit & fendroit un homme par le milieu, ou à qui lui couperoit la tête avec le plus d'adreſſe, ou à qui lui ouvriroit le plus les entrailles. Ils prenoient les enfans par les pieds, & les arrachant du ſein de leurs meres, ils leur froiſſoient la tête contre les rochers ; ils en jettoient d'autres dans les riviéres, en les élançant en l'air, & quand ils retomboient dans l'eau, ils étoient enchantés. Ils faiſoient de certains gibets longs & bas, de ſorte que les pieds touchoient preſque à terre ; chacun de ces gibets étoit pour treize perſonnes, *à l'honneur*, diſoient-ils, *de J. C. & des douze apôtres ;* puis ils mettoient le feu pardeſſous & brûloient tout vifs ceux qu'ils avoient ſuſpendus à ces gibets. Ils faiſoient ordinairement mourir les nobles & les grands ſeigneurs des Indiens de cette façon. Ils faiſoient de certains grils avec des perches dreſſées ſur des fourchettes, & allumoient un petit feu deſſous, afin que ces miſérables mouruſſent lentement, en jettant des cris de déſeſpoir. ,,

L'auteur, que nous citons, dit qu'il vit une fois quatre ou cinq des principaux ſeigneurs ſur ces grils, & il y en avoit encore trois ou quatre garnis de même ; ceux qui étoient deſſus jettoient des cris horribles, qui empêchoient le capitaine de dormir, ce qui l'engagea à commander qu'on les étranglât ; mais le ſergent fut aſſez cruel pour mettre lui-même des baillons à leurs bouches ; pour les empêcher de crier, & ils attiſoient le feu, afin qu'ils grillaſſent.

" J'ai vu tout cela, & une infinité d'autres actions ,, , ajoute Barthelemi de las Caſas. Ce même auteur nous apprend que les Eſpagnols, pour attraper les Indiens, qui ſe ſauvoient dans les montagnes, avoient de gros chiens & de grands levriers qui mettoient en piéces un Indien en moins de tems qu'il n'en faut pour réciter un *credo*. Ils rempliſſoient des granges de ces miſérables peuples, & en brûloient pluſieurs milliers à la fois. Si quelque Eſpagnol prenoit un Indien en croupe pour en faire un eſclave, un Eſpagnol venoit par derriére pour faire eſſai de ſon adreſſe, & le tuoit d'un coup de lance. Si quelque jeune enfant, ou garçon étoit tombé à terre, un Eſpagnol venoit, lui coupoit les jambes & le laiſſoit-là.

" Une fois, continue-t-il, les Indiens venoient au-devant de nous à dix lieues d'une grande ville, pour nous recevoir avec des vivres & des viandes délicates, en nous faiſant mille careſſes ; ils étoient paiſiblement aſſis devant nous : ſubitement le diable entra dans les Eſpagnols, & en ma préſence, ſans qu'il y en eût aucune raiſon, ils maſſacrerent près de trois mille de ces innocens. Je vis là de ſi grandes cruautés, que jamais homme n'en a vû, ni n'en verra de ſemblables. ,, .

Un Eſpagnol, allant un jour à la chaſſe, & n'ayant pas de quoi faire curée à ſes chiens, prit l'enfant d'une Indienne, d'entre les bras de ſa mere, le mit en piéces, & le diſtribua à ſes levriers.

On ne peut faire réflexion ſur toutes ces horreurs, ſans être obligé d'avouer que Scaliger

( 1 ) a dit vrai, lorſqu'il a aſſuré que les chrétiens ſont plus méchans que les payens & que les mahométans ; c'eſt ce que penſoit auſſi Montaigne. " comparez nos mœurs à un payen & à un mahométan, dit-il, vous ſerez toujours au-deſſous. „

M. Leclerc a parlé ſur le même ton : ( 2 ) " Si l'on cherche parmi les chrétiens, dit-il, les vertus qu'on ſe doit à ſoi-même, comme la modeſtie, l'humilité, l'abſtinence des plaiſirs défendus, la patience dans l'adverſité, je ne ſais ſi on en trouvera davantage que parmi les payens anciens & modernes, pourvu que l'on veuille rendre juſtice aux uns & aux autres. „

Ceux d'entre les chrétiens, qui ont pris le nom de réformés, ſont encore bien éloignés de la perfection. Les plus zélés partiſans de ce parti conviennent de cette corruption. Brand ( 3 ), qui a fait *l'hiſtoire de la réformation des Pays-Bas*, dit que les réformés ont banni l'innocence, la douceur, l'humilité & la charité ; que le vice, la perſécution, la haine, l'envie & l'amour propre, ont pris la place de ces vertus.

Le miniſtre Jurieu convient du déréglement des mœurs de ſa ſecte. " Le plus grand de tous les maux, dit-il, c'eſt leur extrême corruption. Les réformés de France ſe laiſſent emporter au

( 1 ) Scaligerana, *pag.* 49.

( 2 ) De l'incrédulité, *pag.* 228.

( 3 ) Bibliothéque Angloiſe, *tom. V. art.* 4. *p.* 434.

torrent de la vanité, de l'orgueil, du luxe, de la folle dépenſe, qui occupe tout le royaume, & ſouvent ils enchériſſent dans ces crimes ſur leurs compatriotes. L'Angleterre a ſes défauts, qui ne ſont pas moins grands : la piété y eſt relâchée, les hommes y ſont ſuperbes, les femmes ſouverainement déréglées, vaines & trompeuſes au-delà de l'imagination. Les royaumes du Nord & les provinces réformées d'Allemagne ſont plongées dans une débauche qui les abaiſſe & les abrutit, & par-tout généralement régne une prodigieuſe indifférence pour la religion. Les princes, les ſouverains, ne penſent qu'aux intérêts politiques. Le ſoin de l'égliſe & de la vérité eſt ce qui les occupe le moins. Les peuples ſont ſans piété, les paſteurs ſont relâchés, & au lieu que chacun devroit ſoutenir le grand ouvrage de la réformation, tous contribuent à le laiſſer tomber à terre. ,,

La Placette ne ſe plaint pas moins amérement du déréglement des réformés. " Qu'on raſſemble, dit-il (1), tous ceux qui ne manquent, ni de ſobriété, ni de chaſteté, quelque grand que le nombre en ſoit, il ſe réduira à très-peu de choſe, ſi l'on en retranche tous les détenteurs du bien d'autrui, tous les avares, tous les ambitieux, tous les orgueilleux, tous les idolâtres du faux honneur, tous les vindicatifs, tous ceux qui ſont prévenus, tous les calomniateurs, tous les médiſans, tous les adulateurs, tous les menteurs, tous ceux qui refuſent d'aſ-

(1) Eſſai ſur l'amour des plaiſirs. *c. IV. p.* 91.

ſiſter les pauvres, ſans parler des indévots, des blaſphémateurs, des ſuperſtitieux, des incrédules & des idolâtres. Toutes ces déductions faites, ce qui reſtera ſe trouvera ſi petit, qu'à peine pourra-t-il faire quelque nombre. ,,

Perſonne n'a parlé avec plus de ſens & d'exactitude ſur ce ſujet, que Robert Barclai dans ſon apologie des Trembleurs. Ce paſſage eſt un peu long, mais il eſt trop important pour être omis. Le voici tel qu'il ſe trouve, *théſe* 10, *pag.* 315.

" Les égliſes particuliéres de Chriſt, raſſemblées au même tems des apôtres, commençant bientôt à décheoir, quant à la vie intérieure, vinrent à bout d'être toutes couvertes de diverſes erreurs, & les cœurs des profeſſeurs du Chriſtianiſme, à être tourmentés de l'ancien eſprit, & de la converſation du monde; néanmoins il a plu à Dieu, durant quelques centuries, de conſerver cette vie en pluſieurs, leſquels il anima de zèle, pour demeurer fermes & ſouffrir pour ſon nom à travers des perſécutions; mais ces choſes étant paſſées, l'humilité, la douceur, la charité, la patience, la bonté & la tempérance du Chriſtianiſme vinrent à ſe perdre; car après que les princes de la terre vinrent à prendre cette profeſſion ſur eux-mêmes, & qu'être chrétien ceſſa d'être une infamie, mais devint plutôt un moyen de s'avancer, les gens devinrent tels par la naiſſance & par l'éducation, & non pas par la converſion & par le renouvellement d'eſprit. Alors il n'y avoit perſonne ſi miſérable, perſonne ſi méchant, perſonne ſi prophane, qui ne devint

membre de l'égliſe ; & les docteurs & les paſteurs d'icelle , devenans les compagnons des princes & étant ainſi enrichis par leur bienveillance , acquérans de grands tréſors , & de grands biens , devinrent enflés & comme enivrés de la vaine pompe & de la gloire de ce monde. Ainſi la vertu , la vie , la ſubſtance , & le noyau de la religion chrétienne vint à ſe perdre , & rien n'en demeura que l'ombre & l'image ; laquelle image morte , ou carcaſſe du Chriſtianiſme ( pour la faire mieux recevoir à cette ſuperſtition intérieure de leurs cœurs , ou en devenant moins méchans , ou moins ſuperſtitieux , mais dans quelque petit changement dans l'objet de leurs ſuperſtitions ) n'ayant point l'ornement intérieur de la vie de l'eſprit , devint ornée de pluſieurs ordres extérieurs , & viſibles , & embellie d'or & d'argent , de pierres précieuſes & d'autres ornemens magnifiques de ce monde périſſable : tellement que cela ne devoit non plus être appellé la religion chrétienne , nonobſtant la profeſſion extérieure , que le corps mort d'un homme doit être eſtimé homme vivant. Cette égliſe apoſtate de Rome n'a pas moins introduit de cérémonies & de ſuperſtitions dans la religion chrétienne , qu'il y en avoit , ſoit entre les juifs , ſoit parmi les payens , & il y a eu autant & plus d'orgueil , d'avarice , de ſales couvertures de luxe , d'adultere , de prophanation & d'athéiſme parmi les docteurs & les principaux évêques , qu'il y en a jamais eu parmi aucune ſorte de peuple. C'eſt de quoi perſonne ne peut douter , s'il a lu leurs propres auteurs , Platina & les autres ; or , bien que les

proteſtans aient réformé quelques articles & des doctrines abſurdes, ils n'ont néanmoins fait que tailler les branches, & ſoutiennent finement les mêmes racines, dont ces arbres ont germé. On trouve que le même orgueil, la même avarice & la même ſenſualité s'eſt répandue par-tout & a fermenté dans leurs égliſes & leurs miniſtres, & la vie & le pouvoir & la vertu de la vraie religion eſt perdu entre eux; & la même mort, la méme ſtérilité, la même ſéchereſſe & la même inanition ſe trouvent dans leurs myſtères, de ſorte que l'on pourroit dire véritablement des uns & des autres, ſans faire brêche à la charité, qu'ayant ſeulement la forme de la piété, & pluſieurs d'entr'eux n'ayant que cela, ils en ſont les fauſſes images. ,,

Les auteurs moraux les plus eſtimés entre les catholiques, qui ont écrit depuis un ſiécle, nous répréſentent leur temps, comme celui où le déſordre a été amené à ſon plus haut période. Ecoutons le célébre Mr. Arnault : " C'eſt une choſe horrible, dit-il, dans ſon livre *de la fréquente communion*, que l'on n'ait jamais vu davantage de confeſſions & de communions, & jamais plus de déſordres & de corruptions. Toutes les véritables marques du Chriſtianiſme ſont preſque éteintes aujourd'hui dans les mœurs des chrétiens; il n'y eut jamais plus d'impureté dans les mariages, plus de corruption dans les familles, plus de débordement dans la jeuneſſe, plus d'ambition parmi les riches, plus de luxe parmi toutes ſortes de perſonnes, plus d'infidélité dans le commerce, plus d'altération dans la marchandiſe, plus de tromperie dans les arti-

ſans, plus d'excès & de débauche parmi les peuples : qui ne ſait que depuis vingt ans, la fornication a paſſé parmi les gens du monde pour une faute legère ? l'adultère, le plus grand de tous les crimes, pour une bonne fortune ? la fourberie & la trahiſon pour vertus de la cour ? l'impiété & le libertinage pour force d'eſprit ? le jurement & le blaſphême pour ornement dans le diſcours ? la tromperie & le menſonge pour la ſcience du débit & du trafic ? la fureur du jeu continuel pour une honnête occupation des femmes ? le mépris des maris, l'abandon du ſoin des familles, la négligence de l'éducation des enfans, pour le privilége de celles qui ont quelque avantage de la nature, ou de la fortune ? Je ne dis rien des crimes plus abominables, que nos peres ont ignorés, & qui ſe ſont débordés de telle ſorte dans ce ſiécle malheureux, qu'on ne ſauroit y penſer ſans être ſaiſi d'horreur. ,,

Les jéſuites ſont en cela d'accord avec Port-Royal. " Où trouve-t-on aujourd'hui de la religion ? De la maniere dont on vit dans le monde, toutes les véritables marques de la piété ſont preſque détruites dans les mœurs des chrétiens, s'écrie le pere Rapin, (*de la foi des derniers ſiécles, c.* 8, *pag.* 465, ). Y eut-il jamais plus de déréglement dans la jeuneſſe, plus d'ambition parmi les grands, plus de débauche parmi les petits, plus de débordement parmi les hommes, plus de luxe & de molleſſe parmi les femmes, plus de fauſſeté dans le peuple, plus de mauvaiſe foi dans tous les états, & dans toutes les conditions ? Y eut-il jamais moins

de fidélité dans les mariages, moins d'honnêteté dans les compagnies, moins de pudeur & de modeſtie dans la ſociété ? Le luxe des habits, la ſomptuoſité des ameublemens, la délicateſſe des tables, la ſuperfluité de la dépenſe, la licence des mœurs & les autres déréglemens de la vie, ſont portés à des excès inouïs : tous les principes de la vraie piété ſont tellement renverſés, qu'on préfére aujourd'hui dans le commerce un honnête ſcélérat à un homme de bien qui ne le ſait pas ; & faire le crime ſagement & ſans offenſer perſonne, s'appelle avoir de la probité ſelon le monde. On n'a jamais tant parlé de morale, & il n'y eut jamais moins de bonnes mœurs ; jamais plus de réformateurs, & moins de réforme ; jamais plus de ſavoir, & moins de piété ; jamais de meilleurs prédicateurs, & moins de changement de vie : de la maniere dont nous vivons, ne ſommes-nous pas de vrais payens en toutes choſes ? La corruption eſt univerſelle, le péché régne par-tout, & la pénitence ne ſe fait preſque nulle part ; on a honte d'être vertueux, & c'eſt tête levée que triomphe le vice, comme la proſtituée Babylone, qui eſt la figure du dernier degré d'abomination ; & il ſemble que les hommes n'ont jamais été ſi idolâtres du monde, ni ſi amateurs du vice, c'eſt-à-dire, dans une oppoſition ſi formelle à l'eſprit de Dieu. ,,

" Faut-il qu'un prédicateur de l'évangile, dit le P. Bourdaloue dans *les Dominicales*, *tom.* 4, *pag.* 258, en ſoit réduit à faire publiquement cet aveu ? Ils ont tous quittés les voies de la ſain-

teté qu'on leur avoit tracées, ou ils ſe ſont tous livrés au péché. ,,

Le pere Croiſet parle d'un même ton dans ſon *parallele des mœurs de ce ſiécle & de la morale de J. C. tom. I, pag.* 33. " Chacun accuſe ſon ſiécle de dépravation, ce ſont ſes termes; mais ſans vouloir trop faire le Jérémie, vit-on jamais moins d'innocence dans la jeuneſſe, ſi peu de régularité de mœurs & de conduite dans ceux qui ſont d'un âge plus mûr? Vit-on jamais moins de piété dans tous les états? & combien peu de religion dans preſque tout ce qu'on appelle les gens du grand monde? Le libertinage, pour être plus civiliſé, en eſt-il moins public? ,,

Ce n'eſt pas ſeulement dans des ſermons, dans des livres de piété, où l'on ne ſe pique pas toujours d'une extrême préciſion, que l'on trouve des invectives contre les mœurs déréglées de ces derniers ſiécles. Deux grands évêques de France, M. Poncet & M. d'Arras, ouvrant leur cœur au pape Innocent XI, lui expoſant les maux de l'égliſe, & lui en demandant le remède, parle auſſi fortement. " Quoique depuis pluſieurs ſiécles, lui diſent-ils, il ſe ſoit répandu une grande corruption dans les mœurs des chrétiens, autrefois néanmoins le vice ſe reconnoiſſant, pour ainſi dire, pour ce qu'il étoit, portoit toujours quelque caractère de crainte & de honte, & quelques communs que fuſſent les déſordres, perſonne n'oſoit au moins les autoriſer publiquement. Mais préſentement le mal eſt devenu bien plus grand & plus funeſte à l'égliſe; car non-ſeulement le nombre des méchans aug-

mente tous les jours, mais il ſe trouve encore ſoutenu par la témérité inconſidérée, pour ne rien dire de plus, de quelques nouveaux auteurs, qui ſemblent n'avoir d'autres deſſeins, que de flatter & d'entretenir la convoitiſe des hommes, d'étouffer les remords de la conſcience, d'éteindre juſqu'aux mouvemens de quitter le péché, d'ouvrir la porte à toutes ſortes de vices, d'élever les ténébres contre la lumiere, la fauſſeté contre la vérité, enfin de faire ſecouer au crime la crainte & la honte qu'il porte naturellement avec lui, & de lui ôter l'infamie & le nom même de crime. ,,

Les déréglemens des chrétiens ont donné aux juifs la matiere d'un argument contre la religion chrétienne. " Qu'a donc opéré la venue du Meſſie ? diſoit Orobio, & en quoi conſiſte la guériſon de nos maux? Comment prouveroit-on que le régne du démon eſt exterminé ? On voit évidemment le contraire, il n'a jamais été ſi puiſſant. Il n'en doit pas être de même, lorſque le Meſſie ſera venu ; pour lors l'envie, la haine, la diſcorde ſeront pour jamais confondues; tout le monde vivra en paix, l'amour de Dieu & l'obſervation de la loi ſeront la ſeule occupation des hommes. ,,

C'eſt en conſéquence de ces caractères, que les juifs croyent être clairement déſignés dans les prophéties, que le miniſtre Jurieu a écrit qu'il doit y avoir un ſecond avénement du Meſſie, après lequel la juſtice régneroit ſur la terre : ce qui a donné lieu à M. Simon de lui écrire une lettre ironique, ſous le nom des Rabins, qui mérite d'être lue. Cependant cette

idée n'étoit pas nouvelle (1), & Juſtin, martyr, l'avoit eue autrefois (2).

Puiſque les hommes ne ſont pas plus éclairés qu'ils l'étoient avant la venue du Meſſie, puiſque le diable n'en eſt pas moins puiſſant (3), qu'on nous faſſe voir quels ont été les fruits de l'incarnation du fils de Dieu.

## CHAPITRE XI.

### *Diverſes réflexions ſur l'ancien & nouveau Teſtament.*

LEs livres ſacrés des chrétiens ont donné lieu à diverſes objections qui n'ont pas encore été levées. Les premiers chapitres de la genéſe ſont ſi difficiles à expliquer, que pluſieurs interprêtes ne pouvant y trouver un ſens raiſonnable, ont eu recours à l'allégorie. Les eaux au-deſſus du firmament, les jours avant le ſoleil, & pluſieurs autres choſes de cette nature, ſont autant d'énigmes pour les phyſiciens. La ſituation du paradis terreſtre a toujours embarraſſé & embarraſſera toujours ceux qui écriront ſur cette matiere; car il n'y a aucun endroit dans le

(1) Lettres choiſies. *tom. I. pag.* 304.

(2) St. Juſtin. *pag.* 208.

(3) Bayle. *art.* Xénophon. *n°.* 3.

le monde d'où ſortent le Tygre, l'Euphrate & deux autres grands fleuves. Ce ſont cependant ces caractères qui déſignent ce fameux jardin.

Il n'y a guères de queſtion qui ait autant exercé l'imagination des commentateurs (1). On l'a placé dans le troiſieme ciel, dans le quatriéme, dans le ciel de la lune, dans la moyenne région de l'air, ſous la terre, dans un lieu caché & éloigné de la connoiſſance des hommes. On l'a mis ſous le pole arctique, dans la Tartarie, dans la place qu'occupe actuellement la mer Caſpienne; d'autres l'ont reculé à l'extrémité du midi, dans la terre de feu; pluſieurs l'ont placé dans le levant, ſur les bords du Gange, ou dans l'iſle de Ceïlan. On la mis dans la Chine, dans l'Arménie, dans l'Afrique, ſous l'Equateur & à l'Orient équinoctial, ſous les montagnes de la lune, d'où l'on croyoit que ſortoit le Nil. La plûpart l'ont mis dans l'Aſie; les uns dans l'Arménie majeure, les autres dans la Méſopotamie, ou dans la Syrie, ou dans la Babylonie, ou dans l'Arabie, ou dans l'Aſſyrie, ou dans la Paleſtine; il s'eſt même trouvé quelques auteurs qui ont voulu en faire honneur à l'Europe.

Philon & Origène ont cru que ce Paradis étoit purement ſpirituel. Les Séleuciens ſoutenoient qu'il étoit inviſible. Toutes ces opinions, dont pluſieurs ſont extravagantes, pouvent l'obſ-

(1) Calmet *L. VIII.* 8e. *verſet du* 2e. *c.* de la genéſe.

curité de la matiere ; c'eſt ce qui a fait dire à M. Saurin, que peut-être tous les efforts que l'on a faits & que l'on fera dans la ſuite, pour l'éclairciſſement de cette queſtion, ſeront inutiles (1). Les autres difficultés de ces trois premiers chapitres ne ſont pas dans le genre des choſes que l'on n'entend point : elles ſont très-intelligibles ; mais les incrédules les comparent aux métamorphoſes d'Ovide.

C'eſt le ſerpent qui parle, & quoiqu'il n'eût été que l'inſtrument du diable, il eſt cependant maudit & puni. Dieu eſt repréſenté, dans ce chapitre & dans pluſieurs endroits de l'écriture, comme étant corporel, & on le fait plaiſanter avec Adam.

L'hiſtoire de l'âneſſe de Balaam a quelque rapport avec celle du ſerpent : elle a paru ſi peu croyable au Rabin Lévi, fils de Gérion (qu'il ne vouloit pas qu'on la prît à la lettre (2). Le déluge eſt une ſource de difficultés inſurmontables. Le texte de l'écriture décide clairement qu'il fut univerſel. Ceux qui ont calculé l'immenſe quantité d'eau néceſſaire pour ſubmerger la terre, ont ſoutenu qu'il faudroit, pour couvrir le globe terreſtre, vingt fois plus d'eau qu'il n'y en a dans l'Océan (3). M. de Boulainvilliers a fait à ce ſujet des remarques dignes d'attention, dans ſon *hiſtoire du monde*.

---

(1) Diſcours. *pag.* 24.

(2) Baſnage, hiſtoire des Juifs. *Liv. IX. c.* 20, n°. 12.

(3) Saurin, diſcours 8. *pag.* 98.

« Il eſt, dit-il, impoſſible dans l'état préſent de la terre, qu'il puiſſe arriver un déluge général qui couvre les plus hautes montagnes de quinze coudées par-deſſus leur cime. Cela ſe prouve par la profondeur de la mer & par l'élévation des plus hautes montagnes, ou par la déclivité des terreins, depuis le milieu des terres, juſqu'à la mer. Le mont Gordien ou celui d'Ararat, ſur lequel l'arche s'arrêta, eſt élevé de plus de trois mille pas au-deſſus de la ſurface de la mer. Celle-ci, priſe en général, n'a pas plus de trois cent pas de profondeur : ainſi, ſans compter que la capacité du globe s'élargit à meſure qu'il s'élève, il faudroit dix ou douze fois autant d'eau que la mer ou les cavités ſouterraines en peuvent contenir, pour inonder toute la terre dans la quantité d'eau marquée dans l'écriture. On ne peut pas dire que Dieu a créé pour cet effet une nouvelle quantité d'eau, qu'il l'a enſuite anéantie ; car l'écriture ne rapporte que des moyens naturels, ſavoir l'ouverture de l'abîme, & la chûte des pluies. Elle dit auſſi expreſſément que Dieu ſe ſervit du vent pour ſécher l'eau. On ne peut pas non plus feindre que les pluies les plus fortes, les orages les plus violens verſent plus d'un pouce & demi d'eau dans l'eſpace d'une demi-heure. Or n'ayant plu que quarante jours & quarante nuits, il ſuffit de prendre les plus hautes montagnes ſeulement à deux mille pas d'élévation, ce qui eſt un tiers moins qu'elles ne portent ; il faudroit pour les égaler que le ciel eût verſé en vingt-quatre heures deux cent cinquante pieds d'eau, ce qui excéde tellement

les forces de la nature & de la probabilité, qu'on ne ſauroit le comprendre. ,,

Ceux qui reſtraignent le déluge à la partie du monde habitée (1), demandent par quelle voie ſeroient venus à Noé les animaux qui étoient à une prodigieuſe diſtance du lieu où l'arche fut bâtie, & par quelle voie ils ſeroient retournés dans le premier lieu de leur demeure. Iſaac Voſſius, un des hommes le plus contraire à l'univerſalité du déluge, inſiſte vivement ſur cette objection; il auroit fallu, ſelon lui, donner vingt mille ans à certains animaux que l'on nomme *pareſſeux*, à cauſe de leur lenteur, pour les faire arriver juſqu'au patriarche.

On a beaucoup de peine à concilier cette multitude d'hommes que l'on voit paroître ſur la ſurface de la terre, quelque tems après Noé, avec l'univerſalité du déluge. C'eſt ce qu'avoit bien compris l'abbé Lenglet, & ce qu'il avoit remarqué dans ſon projet de ſouſcription de la ſeconde édition de ſa *méthode pour étudier l'hiſtoire;* mais on jugea à propos de lui faire ſupprimer les obſervations à ce ſujet. " Nous trouvons, diſoit-il, que deux ou trois cent ans après le déluge il y avoit en Egypte une ſi grande quantité de peuples, que vingt mille villes n'étoient pas en état de les contenir. La Chine n'étoit pas moins peuplée que l'Egypte; la Scythie & la Tartarie l'étoient autant l'une que l'autre. ,,

On croit être beaucoup avancé, en faiſant

(1) *Voyez* Saurin, diſcours 8. *pag.* 99.

comme le pere Pétau, *des hommes à coups de plumes ;* on prétend nous perſuader ; comme cet habile jéſuite, à force de ſupputations & de progreſſions arithmétiques, que deux cent ſoixante ans après le déluge, il devoit y avoir plus de ſoixante milliards ſept cent dix-neuf millions de perſonnes, c'eſt-à-dire, beaucoup plus qu'il n'en faudroit pour peupler cinq ou ſix mondes tels que le nôtre.

Si les hommes étoient ſi féconds dans ces premiers tems, que ſera-t-il arrivé dix ſiécles après le déluge? Il y aura eu ſans doute, ſuivant les mêmes ſupputations, aſſez d'habitans pour peupler une centaine de mondes : ce ſavant jéſuite devoit faire attention que, ſuivant l'écriture, les hommes n'avoient des enfans que fort tard, & qu'il ne paroît pas même qu'ils en euſſent un grand nombre ; ainſi les peuplades n'ont pu ſe faire, ni ſi promptement, ni en ſi grande abondance ; il faudroit donc avoir recours à des calculs plus raiſonnables, pour expliquer la formation des empires ; tout ce qu'on dit pour juſtifier ces poſſibilités, eſt contraire à l'expérience.

L'hiſtoire de la Chine contredit ouvertement celle des juifs. Je ne prétens pas parler de ces calculs immenſes que les Chinois adoptent dans leurs livres hiſtoriques, je m'en tiens à ce qui ne peut être conteſté. Ecoutons ſur ce ſujet un jéſuite qui écrivoit il n'y a pas longtems (1).

(1) Lettre du P. Fauque, *pag.* 458. 19e. recueil des Lettres édifiantes & curieuſes.

" Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'eſt que la Chine a été peuplée avant J. C. plus de deux mille cent cinquante-cinq ans : cela ſe démontre par une éclipſe de ſoleil, arrivée en cette année-là. " M. l'abbé Renaudot rejette cette éclipſe ſur le témoignage de M. de Caſſini, mais il n'a pas compris ce qu'il a cité de ce célébre aſtronome.

On a envoyé au pere Souciel des obſervations aſtronomiques tirées de l'hiſtoire & des livres Chinois, qui prouvent, & leur habileté en fait d'aſtronomie, & l'antiquité de leurs obſervations. Il les donnera au public, ce qui me diſpenſe de m'étendre ſur cela davantage. Il ſuffit que nous tenions deux mille cent cinquante-cinq ans avant J. C. il eſt certain, comme l'avoue M. l'abbé Renaudot, que cette antiquité a des conſéquences funeſtes, puiſqu'elle donne atteinte à l'univerſalité du déluge & à l'autenticité du texte hébreu, ſuivant lequel la terre n'étoit habitée que par des enfans de Noé, deux mille cent cinquante-cinq ans avant J. C. Pendant ce tems il ne devoit point y avoir d'aſtronome à la Chine.

Il eſt également difficile de concevoir comment les nègres peuvent avoir la même origine que les blancs. M. de Boulainvilliers, qui a traité de la cauſe de la noirceur des nègres, dans ſon *hiſtoire du monde*, prétend qu'il y a des raiſons phyſiques de cette noirceur, qui n'ont été découvertes que depuis peu.

" L'anatomie, dit-il, a mis en évidence, depuis peu d'années, une cauſe phyſique & ſenſible de la noirceur des nègres, priſe de la ſeule

diſpoſition de leur peau, ſavoir, un tiſſu qui a ſon principe au nombril, & ſe répand ſur toute la continuité de l'épiderme, lequel tiſſu ſe trouve par-tout de couleur bleue foncée, & ne ſe rencontre abſolument point dans les blancs. ,,

Il ſuivroit de-là qu'ils ont une origine différente, que par conſéquent ils ne peuvent pas deſcendre d'Adam, & cela ſe prouveroit encore par une obſervation de Brown, ſi elle eſt vraie, que la noirceur des nègres ſe perpétue toujours, même en changeant de pays, & que les blancs ne produiſent jamais de noirs, en s'établiſſant chez les nègres ( 1 ).

C'eſt une choſe aſſez ſinguliere, que le Pentateuque, qui s'explique ſi clairement ſur l'immortalité de l'ame, c'eſt-à-dire, ſur le point fondamental de la vraie religion, que de très-ſavans hommes, tels que le cardinal du Perron, ( 2 ) Luc de Bruges ( 3 ), M. Divois &c. ( 4 ), ont cru avec raiſon qu'il n'y eſt fait aucune mention de cette vérité, ſemble cependant ſuppoſer que les animaux peuvent mériter & démériter. C'eſt ce qui paroît clairement par le verſet cinquiéme du chapitre IX de la genèſe, où il eſt dit : *Je tirerai vengeance de tous les animaux qui auront*

---

( 1 ) Erreurs populaires. *Liv. VI. c.* 10 *p.* 220.

( 2 ) Perroniana, *pag.* 3.

( 3 ) Baſnage, hiſtoire des Juifs. *Liv. V. chapitre* 17.

( 4 ) Preuves de la véritable religion. *Liv. II. pag.* 90.

*répandu votre ſang :* & par le verſet 10. *Je ferai alliance avec les animaux qui ſont avec vous, avec les oiſeaux, avec les bêtes domeſtiques, & avec les animaux de la campagne, avec tous ceux qui ſont ſortis de l'arche, & avec toutes les bêtes de la terre.*

Sur quoi le P. Calmet remarque que l'on voit ſouvent dans l'écriture des expreſſions par leſquelles ils ſembleroit que l'on ſuppoſe dans les bêtes quelque ſorte de connoiſſance. Dieu leur parle après la création, & leur dit de croître & de multiplier. Dans la loi, on punit de mort les taureaux qui auront frappé un homme de leurs cornes, & les bêtes qui auront ſervi d'inſtrument à un crime abominable. Le Pſalmiſte parle de la mort des animaux dans les mêmes termes que de celle des hommes, *Auferes ſpiritum eorum & deficient.* Vous leur ôterez leur ame, & ils périront.

Les Ninivites firent jeûner les animaux ; & quand Jonas ſe plaint à Dieu, de ce qu'il avoit pardonné à Ninive, Dieu lui répond : " pourquoi ne pardonnerois-je pas à cette grande ville, dans laquelle il y a un ſi grand nombre d'hommes qui ne ſavent pas diſtinguer leur main droite de leur main gauche, & où il y a un ſi grand nombre d'animaux ; ,, comme ſi ce grand nombre d'animaux pouvoit être un motif pour engager le Seigneur à pardonner à la ville de Ninive.

On pourroit rapporter pluſieurs autres paſſages où il ſemble que l'écriture ſuppoſe de la raiſon aux animaux. Cette opinion n'eſt cependant pas la dominante chez les chrétiens,

& ils ſont obligés de dire que le S. Eſprit *s'eſt accommodé aux préjugés des Hébreux*, conformes en cela à ceux de toutes les nations voiſines.

C'eſt un objet d'étonnement pour les incrédules, qu'on trouve un très-grand nombre d'expreſſions, peu conformes à la ſaine doctrine, dans des ouvrages faits par l'inſpiration divine, pour fixer la croyance des hommes ; cependant on ne peut nier que ces expreſſions ne ſe rencontrent très-ſouvent dans l'ancien teſtament.

Bien loin d'être ſurpris qu'il y ait eu une ſecte d'antropomorphites, il y a lieu de s'étonner que tous ceux qui ont regardé la bible comme un livre divin, n'aient pas embraſſé l'opinion qui fait Dieu corporel, puiſque Dieu y eſt repréſenté partout comme ayant un corps. Lorſque les deſcendans de Noé bâtiſſoient la tour de Babel, le Seigneur deſcendit pour voir la ville & la tour que les enfans des hommes élevoient. C'eſt ainſi que l'auteur ſacré fait parler Dieu, (*genèſe*, *ch.* 11, *v.* 5,) " Je deſcendrai ; & je verrai ſi leurs œuvres egalent le cri qui eſt venu juſqu'à moi, pour ſavoir ſi cela eſt ainſi, ou ſi cela n'eſt pas. ,, *Voyez* genèſe, ch. XI, v. 5, & 18, v. 21.

L'ancien teſtament eſt rempli de pareilles phraſes, qui ont été une occaſion de blaſphêmes pour les juifs & pour les ſimples.

Les incrédules accuſent auſſi l'écriture d'approuver, de propoſer pour modéle, de louer beaucoup de perſonnages dont la vie n'a été rien moins qu'édifiante, & de canoniſer des ac-

tions qui ſeroient condamnées par la raiſon ou par la religion naturelle.

Le livre des juges ( *ch.* 3, *v.* 14, ) fait l'éloge de l'action d'Aod, qui aſſaſſina Eglon, roi de Moab, dont il étoit devenu le ſujet par le droit de la guerre. La lecture d'un ouvrage, où ſe trouve un principe ſi dangereux, devroit être interdite aux ſimples dans un état bien policé. C'eſt peut-être ce paſſage qui a ſéduit les Ravaillac & les Clément, & qui les a engagé à commettre avec confiance le plus grand de tous les crimes.

L'action de Jahel ne paroît pas plus conforme à la ſaine morale. Elle étoit femme d'Heber, qui étoit en paix avec Jabin, roi d'Azor; Sizara, général de ce prince, fuyant après avoir été battu par Baruc, Jahel va au-devant de lui, promet de le cacher, & cependant le tue en trahiſon. Néanmoins Jahel tient une place honorable dans le cantique de Débora. Il y a pourtant dans cette conduite une complication de perfidies qui auroit dû effrayer une conſcience tant ſoit peu timorée. Le P. Calmet en convient : " Il faut reconnoître, dit-il, qu'elle a fait un menſonge, & qu'elle a agi contre la bonne foi qu'on doit garder, en guerre même, envers ſes ennemis, en invitant Siraza d'entrer dans ſa tente, & en l'exhortant de ne rien craindre. Elle a violé les droits de l'hoſpitalité pour tromper ſon ennemi, ce qui n'eſt jamais permis, l'hoſpitalité ayant toujours paſſé pour une choſe ſainte & inviolable. Il paroît d'ailleurs qu'Heber & Jabin étoient alliés, & on ne voit point que Sizara ait rien fait contre cette alliance. „ ( *Juges c.* 5, v. 14, )

Il y a pluſieurs autres traits de cette nature dans les livres de l'ancien teſtament, ce qui avoit engagé les manichéens à le rejetter avec mépris ( 1 ).

L'eccléſiaſte a été un ſujet de ſcandale pour les déïſtes : ils ſe ſont imaginés qu'il étoit clair pour tout homme qui pourroit s'élever au-deſſus des préjugés, que ce livre avoit été compoſé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde ; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. C'eſt ce qui ſe prouve par ces paſſages (*ch.* 3, *v.* 12 *&* 18,) " J'ai reconnu qu'il n'y avoit rien de meilleur que de faire du bien pendant ſa vie. J'ai dit en moi-même touchant les enfans des hommes, que Dieu les éprouve, & qu'il fait voir qu'ils ſont ſemblables aux bêtes. C'eſt pourquoi les hommes meurent comme les bêtes, & leur ſort eſt égal. De même que l'homme meurt, les bêtes meurent auſſi : les uns & les autres reſpirent de même ; l'homme n'a rien de plus que la bête. Tout eſt ſoumis à la vanité, & tout tend à un même lieu. Il ont tous été tirés de la terre, & ils retourneront dans la terre. Qui connoît ſi l'ame des enfans d'Adam monte en haut, & ſi l'ame des bêtes deſcend en bas ?..... J'ai reconnu qu'il n'y a rien de meilleur à l'homme, que de ſe réjouir dans ſes œuvres, que c'eſt-là ſon par-

---

( 1 ) Aug. contre Fauſte, *l.* 22. *c.* 8. *p.* 363. & 364.

tage ; car qui eſt-ce qui le raménera pour connoître ce qui doit ſe paſſer après lui ? ( *ibid. ch.* 8 , v. 14 , ) J'ai cru que le bien , qu'on pouvoit avoir ſous le ſoleil , étoit de manger , de boire & de ſe réjouir , & que l'homme n'emportoit que cela avec lui de tout le travail qu'il avoit eu dans ſa vie , pendant les jours que Dieu lui avoit donnés ſous le ſoleil. ,,

Enfin , dans le verſet 5 , du ch. 9 , il eſt décidé poſitivement que les morts ne connoiſſent plus rien , qu'ils ne ſont point récompenſés , & que leur mémoire eſt enſevelie dans l'oubli ; cependant c'eût été bien-là l'occaſion de s'expliquer ſur l'immortalité de l'ame , ſi l'auteur avoit eu quelque connoiſſance de cette doctrine. Il eſt vrai que , ſur la fin de cet ouvrage , il dit que la pouſſiére rentrera dans la terre d'où elle a été tirée , & que l'eſprit retournera à Dieu qui l'a donné. Mais ce *Rovah* , ou cet eſprit , eſt ce qui eſt appellé ailleurs , ( *genèſe ch.* 8 , *v.* 7 , ) *ſpiraculum vitæ ;* & il ſignifie , pour l'ordinaire , quelque choſe de corporel. Une preuve , que l'auteur de l'eccléſiaſte n'a pas entendu par-là *une ſubſtance ſpirituelle & immortelle* , c'eſt qu'il ſe ſert du même terme lorſqu'il parle de l'ame des bêtes. ( *ch.* 3 , *v.* 9 , ) Ces expreſſions favoriſeroient plutôt les ſpinoſiſtes que les orthodoxes.

*Le cantique des cantiques* eſt ſi ſcandaleux , du moins en apparence , que les interprêtes avouent ( 1 ) qu'il y auroit de la témérité à vou-

( 1 ) *Voyez* Calmet , dict. de la bible.

loir tout expliquer à la lettre. Théodore de Mopſueſte, & dans ces derniers ſiécles, Caſtalion, en ont parlé comme d'un ouvrage licencieux, qui n'étoit capable que de corrompre les mœurs. Depuis peu M. Whiſton (1) a entrepris de prouver que le cantique des cantiques eſt un livre rempli de folies, de vanité & de débauche, qui ne doit pas être placé dans le canon.

Grotius, qui n'a pas connu d'autre ſens que le littéral, a été traité comme un blaſphémateur; ce qui a fait dire au pere Calmet, que ſi Salomon eût voulu donner les leçons que Grotius croit remarquer dans ce livre, il faudroit enſevelir le cantique des cantiques dans un oubli & dans un ſilence éternel. Ce ſeroit une ſource empoiſonnée qu'il faudroit abſolument fermer. Ce n'eſt pas ſans raiſon que les juifs en interdiſoient la lecture à ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de trente ans. Il y a peu de jeunes imaginations qui ne ſe fuſſent échauffées par les traits ſuivans. (*ch.* 7, *v.* 23, 7, *&* 8,)

" Votre nombril, fille du roi, eſt comme une coupe auſſi ronde que la lune, où il ne manque jamais de liqueur. Votre ventre eſt comme un monceau de froment tout environné de lys; vos deux tetons ſont comme deux jumeaux de la femelle. Votre tête eſt ſemblable à celle du palmier, & vos tetons reſſemblent à des grapes de raiſin. J'ai dit, je monterai ſur

---

(1) Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne *p.* 292. *N°.* 14.

le palmier, j'en prendrai les feuilles, & vos tetons ſeront comme des grappes de raiſin. ,,

Il y a, dans le livre de *Tobie*, des traits ſi romaneſques, qu'ils ſuffiroient pour faire rejetter, comme fabuleux, tout livre où l'on trouveroit de pareils traits. Sara avoit épouſé ſept hommes, les uns après les autres, & un démon nommé *Aſmodée* les avoit tous tués, auſſi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle, (*ch.* 3, *v.* 8,). Le jeune Tobie trouve un ange qui s'offre à lui ſervir de guide, & cet ange menteur l'aſſure qu'il eſt un des enfans d'Iſraël, qu'il s'appelle *Azarias*, & qu'il eſt fils du grand Ananias, (*ch.* 5, *v.* 5, . La fumée, qui ſort du poiſſon que Tobie prend dans le Tygre, chaſſe tous les démons, ſoit d'un homme, ſoit d'une femme, de ſorte qu'ils ne s'en approchent plus, (*ch.* 6, *v.* 8,).

Le démon Aſmodée eſt ſaiſi par l'ange Raphaël, qui l'enchaîne dans les déſerts de la haute Egypte, (*ch.* 8, *v.* 3,).

Le livre de *Judith* eſt plus capable de faire commettre de grands crimes, que d'inſpirer de la vertu. On eſt très-embarraſſé à fixer le tems où cette héroïne a vécu. Il eſt dit, dans le 30e. verſet du 16e. chapitre qu'elle vécut cent cinquante ans, & que tant qu'elle fut au monde, & pluſieurs années après, il ne ſe trouva perſonne qui troublât Iſraël. Or, on ne trouve point dans les derniers ſiécles du royaume de Juda, aucun tems de tranquillité aſſez long pour pouvoir placer l'événement du ſiége de Béthulie. Le P. Calmet n'a d'autre expédient que de donner à Judith ſoixante ou ſoixante-cinq ans, lorſ-

qu'elle tua Holopherne ; cependant elle eſt repréſentée dans l'hiſtoire comme étant alors d'une très-grande beauté. Prideaux avoue qu'il eſt dans l'impuiſſance d'éclaircir cette difficulté, (*ch. I, p.* 73.).

L'auteur de la défenſe des ſentimens ſur l'hiſtoire critique (*lettre* 10, *p.* 249,) penche à croire que le livre d'*Eſter* eſt une hiſtoire feinte, ou un roman ſpirituel. Cet auteur a réuni tous les traits qui peuvent confirmer cette idée. Le 22e. verſet du premier chapitre de ce livre a quelque choſe de comique. On y lit qu'Aſſuérus envoya des lettres par toutes les provinces de ſon empire, pour ordonner que les maris euſſent tout pouvoir & toute autorité dans leur maiſon.

L'édit contre les juifs n'a aucune vraiſemblance. Si l'intention d'Aman étoit de faire périr les juifs, comme on le ſuppoſe, on ne pouvoit pas s'y prendre plus mal qu'en leur donnant du tems, & en les avertiſſant qu'ils devoient chercher leur ſûreté dans la fuite. Le 14e. verſet du dernier chapitre, qui, à la vérité, n'eſt qu'en grec, fait tenir un diſcours très-peu convenable à la dignité d'un auſſi grand prince que le roi de Perſe. On y fait dire à Aſſuérus, qu'Aman, qui, après avoir tué les juifs, a ôté ce ſecours aux Perſes, avoit deſſein de s'emparer du royaume & de le livrer aux Macédoniens. Il eſt aiſé de reconnoître, à ces traits, la vanité des Juifs, qui vouloient paſſer pour avoir été les ſoutiens de l'empire Perſan. Les Macédoniens jouoient un aſſez petit rôle dans ce tems-là ; ce qui a obligé le pere Calmet d'avouer, à cette occa-

ſion, que l'auteur du livre d'Eſther faiſoit parler au roi Artaxerxes, ou Aſſuérus, un langage qui ne convenoit pas au tems où vivoit ce prince.

Si l'on en croit les ennemis de la révélation, le nouveau teſtament, quoique beaucoup plus parfait que l'ancien, n'eſt pas lui-même exempt de défauts. L'exemple qu'ils en donnent, eſt tiré du plus bel endroit de ce livre; le ſermon ſur la montagne, qui contient le précis de la morale chrétienne, renferme aſſurément d'excellentes maximes; il eſt ſeulement fâcheux que la pratique en ſoit impoſſible. Auſſi les peres ont-ils prouvé, par la conduite même de J. C. qu'il ne falloit pas prendre à la lettre ſes diſcours; ils prétendent trouver des conſeils parmi les choſes qu'il ſemble ordonner. (*Voyez le pere Calmet.*) Cependant on ne voit aucune diſtinction dans le texte ſacré, & ces prétendus conſeils ſuivent immédiatement la défenſe de l'adultére & du pariure. J. C. ne dit rien qui puiſſe faire croire qu'il mette quelque différence entre ſes diverſes inſtructions; il parle même d'un ton impératif, dans le tems qu'on ſoutient qu'il ſe contente de conſeiller. " Vous avez appris, dit S. Matthieu (*ch.* 5, *v.* 38,) qu'il a été dit, œil pour œil, & dent pour dent; & moi je vous dis de ne point réſiſter au mal qu'on veut vous faire; mais ſi quelqu'un vous a frappé ſur la joue droite, préſentez lui encore la gauche: ſi quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, quittez lui encore votre manteau. " Que diroit-on d'une loi humaine, qui confondroit l'eſſentiel avec l'arbitraire? ne la regarderoit-on pas comme indigne d'un légiſlateur ſenſé?

ſenſé ? Il y a grande apparence qu'il faut mettre cette diſtinction de *conſeils* & de *préceptes*, ſur le compte des interprêtes, qui ſe ſont apperçus que l'obſervance exacte de la morale de J. C. n'eſt ni poſſible, ni conforme aux intérêts de la ſociété. L'auteur du ſermon ſur la montagne ne faiſoit point de différence entre les préceptes & les conſeils, dans le temps qu'il prêchoit ; il y a donc tout lieu de croire, par ce qui précéde & ce qui ſuit, qu'il regardoit la patience ſans bornes dans les inſultes & les injuſtices, & le renoncement à la défenſe légitime de ſoi-même, comme néceſſaires pour plaire à Dieu. Pluſieurs ſectes chrétiennes ont pris ce ſermon à la lettre ; & dans le dernier ſiécle, Robert Barclay (*theſe* 15, *pag.* 638,) a entrepris de prouver dans ſon *apologie des Trembleurs*, qu'il eſt clair comme le jour, que J. C. a défendu la guerre. Le ſens littéral favoriſe ſon opinion. C'eſt en conſéquence de cette explication, qu'un ſavant, dont parle Bayle (1), s'imaginoit que J. C. n'avoit pas propoſé la religion comme une choſe qui pût convenir à toutes ſortes de perſonnes, mais ſeulement à un petit nombre de ſages. Il ſe fondoit ſur ce qu'un peuple entier, qui pratiqueroit exactement toutes les loix du Chriſtianiſme, ſeroit incapable de ſe garantir contre l'invaſion de ſes ennemis. Cependant l'intention de Dieu n'a pu être qu'une ſociété entiere ſe privât des moyens humains de ſe conſerver dans l'indépendance des autres peuples.

(1) Penſées diverſes. *tom. III. pag.* 125.

Cet homme donc vouloit perſuader que, comme la philoſophie des ſtoïciens, impratiquable pour toutes les ſociétés, n'étoit deſtinée qu'à des ames extraordinaires, l'évangile auſſi n'étoit fait que pour des perſonnes choiſies, ſupérieures à l'humanité, & capables de ſe détacher des choſes de la terre.

Les épîtres de S. Paul & de S. Pierre ſuppoſent en pluſieurs endroits une opinion dont la ſuite des tems a démontré la fauſſeté ; elles annoncent que l'*Antechriſt* devoit bientôt paroître, & que le monde étoit près de ſa fin. " Nous vous déclarons, dit S. Paul, ( *Theſſal. I, ch.* 4, *v.* 15, ) comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, & qui ſommes réſervés pour ſon avénement.... car le myſtère d'iniquité ſe forme à préſent ( déclare-t-il, *Theſſal. II, ch.* 2, *v.* 7, ) & alors ſe découvrira l'impie, que le Seigneur Jéſus détruira par le ſouffle de ſa bouche. „ S. Pierre parle de même, S. Jean eſt d'accord avec eux. " Meres, petits enfans! C'eſt ici la derniere heure, dit-il dans ſa premiere épître, (*ch.* 2, *v.* 18, ) & comme vous avez ouï dire que l'Antechriſt doit venir, il y a dès maintenant pluſieurs Antechriſts, ce qui nous fait connoître que nous ſommes à la derniere heure. „

C'eſt d'après ces paſſages, que le pere Calmet remarque ( 1 ) que les apôtres S. Pierre & S. Paul ſe ſont expliqués comme ſi la fin du monde étoit

---

( 1 ) Diſſertation ſur l'Antechriſt, *Tom. VIII. art. 4. pag.* 356.

toute prochaine. L'évangile favoriſoit auſſi cette opinion ; car la déſolation de Jéruſalem & la fin du monde ſont annoncées dans S. Luc, *ch.* 21, comme devant ſe ſuivre de près. J. C. aſſure que la génération qu'il voyoit ne finiroit point que toutes ces choſes ne fuſſent accomplies. Après cela, il ne faut pas être ſurpris que les premiers peres de l'égliſe ayent cru être près de la fin du monde. On fut dans cette opinion, juſqu'à la fin du 4e. ſiécle (1).

Il y a une grande différence entre les ſentimens de reſpect, que les mahométans ont pour leur alcoran, & ceux des chrétiens pour l'écriture. On ne peut pas porter plus loin la vénération que les ſectateurs de Mahomet témoignent en parlant de l'alcoran. „ C'eſt, diſent-ils, le plus grand des miracles, & tous les hommes enſemble ne ſont point capables de rien faire qui en approche ; ce qui eſt d'autant plus admirable que l'auteur n'avoit fait aucune étude, ni lu aucun livre. L'alcoran vaut lui ſeul ſoixante mille miracles, ( c'eſt à-peu-près le nombre des verſets qu'il contient ). La réſurrection d'un mort ne prouveroit pas plus la vérité d'une religion, que la compoſition de l'alcoran. Il eſt ſi parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé (2). „

Les chrétiens diſent à la vérité, que leurs

---

(1) *Voyez* Lactance. *Liv. VII. c.* 25 *p.* 726.

(2) Voyez *ſpecimen hiſt. Arab.* pag. 191. Emazari. *de Alcoran. pag.* 43 & 44.

livres fondamentaux ont été inſpirés par le S. Eſprit ; mais comment peuvent-ils concilier cette opinion avec les imperfections qu'ils leur attribuent ? Dans toute l'Italie & dans tous les pays où l'autorité du pape eſt ſans bornes, l'écriture eſt regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidéles, & dont il eſt très-facile d'abuſer ; en conſéquence de cette opinion, il n'eſt permis de vendre la bible traduite en langue vulgaire, qu'à ceux qui ont permiſſion de la lire : c'eſt ce qui eſt exprimé par la cinquiéme régle de l'index, dont voici la traduction (1) : " Etant évident, par l'expérience, que ſi la bible traduite en langue vulgaire étoit permiſe indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes ſeroit cauſe qu'il en arriveroit plus de mal que de bien ; nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque, ou de l'inquiſiteur, qui, ſur l'avis du curé, ou du confeſſeur, pourront accorder la permiſſion de lire la bible, traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage ; il faudra qu'ils ayent cette permiſſion par écrit : que s'il s'en trouve qui aient la préſomption de lire, ou retenir la bible ſans cette permiſſion par écrit, on ne les abſoudra point qu'auparavant ils n'aient remis leur bible entre les mains de l'ordinaire ; & quant aux libraires, qui vendront les bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permiſſion par

(1) Starti. 4e. *part. pag.* 5.

écrit, ou en quelqu'autre maniere la leur auront miſe entre les mains, ils perdront le prix de leurs livres, que l'évêque employera à des choſes pieuſes, & ſeront punis d'autres peines arbitraires : les réguliers ne pourront auſſi lire, ni acheter ces livres, ſans avoir eu la permiſſion de leurs ſupérieurs. ,,

Ceux qui ne connoîtroient l'écriture que par cette régle, en auroient ſans doute une mauvaiſe idée. Ces défenſes n'ont été faites, ſelon le pere Simon ( *lettre* 5, *pag.* 183 ) qu'après une obſervation des théologiens, qui aſſuroient que la lecture de la bible apporte plus de dommage que d'utilité aux affaires de la religion. Le cardinal Ximenès, qui étoit dans ces principes, diſoit en voyant la traduction des pſaumes, des évangiles & des épîtres, faite par l'évêque de Grenade, que ſi l'on traduiſoit à l'avenir la bible en langue vulgaire, les ſuites en ſeroient fatales à la religion.

C'étoit imiter les juifs ( 1 ), qui défendoient aux jeunes gens la lecture des premiers chapitres de la genèſe, du commencement & de la fin d'Ezéchiel & du cantique des cantiques. On a tâché d'introduire en France ces principes ultramontains. Pluſieurs zélés catholiques voyoient avec chagrin, que les ſimples, après une lecture ſuperficielle des écritures, prenoient part aux querelles des théologiens, & ſe déclaroient pour les nouveaux ſentimens. Le cardinal du Perron

---

( 1 ) Origène, Homélie I. ſur le cantique des cantiques.

ſe ſignala plus que perſonne contre la lecture de l'écriture (1); il prétendit " qu'elle étoit un couteau à deux tranchans dans la main des ſimples, qui les pourroit percer; que pour éviter cela, il valoit mieux que le ſimple peuple l'ouït de la bouche de l'égliſe, avec les ſolutions & les interprétations des paſſages, qui ſemblent aux ſens être pleins d'abſurdités & de contradictions, que de les lire par ſoi, ſans l'aide d'aucune ſolution ni interprétation. ,, Il faiſoit enſuite une longue énumération de ces abſurdités, en termes ſi peu ménagés, que le miniſtre Jurieu ne craint point de dire qu'il ne ſe ſouvient pas d'avoir jamais rien lu de ſi effroyable, ni de ſi ſcandaleux, dans un auteur chrétien.

Un autre auteur catholique, approuvé par le cardinal Oſius, a aſſuré que, ſans l'autorité de l'égliſe, il n'auroit pas une plus grande vénération pour la bible que pour les fables d'Eſope (2).

La conſtitution *Unigenitus* a redoublé la diſpute ſur la lecture de l'écriture ſainte. L'auteur *des anecdotes* (*tom. I, pag.* 191,) nous apprend que, lorſqu'on travailloit à l'inſtruction qui a paru ſous le nom des quarante évêques, le cardinal de Rohan, qui faiſoit le rapport, expoſa une tradition depuis S. Irénée juſqu'aux docteurs des derniers tems, pour montrer que la lecture

(1) *Voyez* l'eſprit de M. Arnaud. *tom. II. p.* 119.

(2) Penſées libres ſur la religion. *p.* 191.

de la bible eſt très-dangereuſe. Le cardinal de Noailles, qui étoit préſent à l'aſſemblée, repréſenta que ce ſeroit ſoulever les fidéles que d'appuyer ſi fort ſur la prohibition de cette lecture; mais le cardinal de Biſſy, dont cette tradition étoit l'ouvrage, ſe crut obligé de la défendre, & dit que le public s'étant fort élevé contre les propoſitions, il en falloit davantage charger la cenſure, pour le contraindre de s'y ſoumettre par autorité. Le cardinal de Noailles ſe rendit depuis lui-même au ſentiment de ſes confreres, & voici comment il parle dans le mandement du 2 août 1729, *p.* 49, fait pour accepter la bulle.

" Entre les livres de l'écriture, il y en a qui, dans leurs parties, ou dans leur entier, ne doivent pas être permis à certaines ames. Saint Jérôme & Théodoret nous apprennent que c'étoit un uſage, parmi les juifs, de ne point permettre, avant l'âge de trente ans, la lecture du commencement de la genèſe, du commencement & de la fin d'Ezéchiel, & de tout le cantique des cantiques. Origène, ſi zélé pour la lecture de l'écriture ſainte, donne le même conſeil à ceux qui ne ſont pas encore fermes dans la vertu, & le grand S. Baſile écrivoit au moine Chilon : ,, ne négligez pas les lectures, particuliérement celles du nouveau teſtament; car la lecture de l'ancien eſt ſouvent nuiſible, non que ce qui y eſt écrit ſoit nuiſible, mais parce que l'eſprit de ceux qui le liſent eſt foible. ,,

Les proteſtans n'ont pas eux-mêmes pour l'écriture tout le reſpect qu'ils devroient avoir.

Le miniſtre Jurieu, qui, comme nous venons de voir, a invectivé ſi vivement contre le cardinal du Perron, eſſuya les mêmes reproches de la part des catholiques. Ecoutons Papin dans ſon *traité de la nature & de la grace* (1). " Je vis ce même miniſtre enſeigner au public que tous les caractères de l'écriture ſainte, ſur leſquels ces prétendus réformateurs avoient fondé leur perſuaſion de ſa divinité, ne lui paroiſſent point ſuffiſans. " Jà n'advienne, dit-il, que je veuille diminuer la force & la lumiere des caractères de l'écriture, mais j'oſe affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puiſſe être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui faſſe une preuve, & à quoi on ne puiſſe répondre quelque-choſe; & conſiderés tous enſemble, quoiqu'ils aient plus de force que ſéparément, pour faire une démonſtration morale, c'eſt-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue, continue-t-il, que rien ne paroît plus oppoſé à la raiſon, que de dire que les caractères par eux-mêmes ſont capables de produire une telle certitude. ,,

Ceux qui ont réfléchi ſur le ſtyle & ſur l'ordre des livres ſacrés, en ont parlé comme d'un ouvrage aſſez mal arrangé, en ſorte que, ſelon M. Leclerc, " on trouve à tout moment des obſcurités que toutes les régles de la grammaire ne ſauroient diſſiper (2). Si l'on entend leurs expreſſions à la rigueur, elles forment un ſens

(1) Les ſuites de la tolérance *p.* 123.

(2) Sentimens de quelques Théolog. *p.* 15.

abſurde & contraire à leurs ſentimens. Outre la difficulté qui ſe trouve dans leurs expreſſions, il n'eſt pas toujours ſûr de ſuivre l'ordre de leurs raiſonnemens, parce qu'ils ont négligé les régles de la dialectique & de la rhétorique ; ils paſſent inſenſiblement d'un ſujet à un autre, ſans tranſition, & ils reviennent à leur matiére, ſans en avertir le lecteur. Ils omettent ſouvent la moitié d'une comparaiſon, ou d'un raiſonnement, & laiſſent ſuppléer au lecteur attentif bien des choſes qu'ils n'expriment pas ; en un mot, il faut ſouvent deviner pour comprendre la ſuite de leurs diſcours. ,,

L'évêque Taylor penſe de même que M. Leclerc. " Il y a, dit-il, des paſſages innombrables dans l'écriture, qui contiennent ſans doute de très-grands myſtères, mais ils ſont tellement cachés dans d'épais nuages, tellement obſcurcis par des ombres, ſi couverts d'expreſſions impénétrables, ſi enveloppés dans les allégories & dans les ornemens de la rhétorique, ſi profonds par rapport à la matiére, ſi embarraſſans dans la maniere de les annoncer, qu'ils ſemblent nous être donnés pour eſſayer notre pénétration & pour nous fournir l'occaſion d'exercer la charité & la tolérance, plutôt que pour être les objets de notre foi & remplir nos confeſſions. ,,

M. Simon eſt d'accord avec ſon adverſaire ſur les défauts de l'écriture. " Je doute, dit-il (1), qu'on puiſſe attribuer à Moïſe ou aux écrivains

(1) Hiſtoire critique *p.* 35.

publics, qui étoient de ſon tems, le peu d'ordre qui ſe trouve en quelques endroits du Pentateuque. " C'eſt ce déſordre qui lui a fait imaginer le ſyſtême des rouleaux, qu'il a cru avoir été dérangés.

Je n'examine point ſi ces obſervations ſont vraies ; mais il eſt difficile de concevoir comment des ouvrages auſſi défectueux peuvent être dignes de l'être ſouverainement parfait, dont il ſemble que toutes les œuvres doivent être marquées au coin de la perfection. Que dirions-nous d'un prince qui rendroit des arrêts obſcurs & confus ? pourrions-nous nous empêcher de penſer que ce prince manque d'habileté, & qu'il y a des fautes eſſentielles dans ſa loi ?

## CHAPITRE XII.

*Comment on peut concilier la néceſſité d'une religion révélée avec l'ignorance de la plûpart des hommes, & leur peu de capacité.*

LA difficulté, dont nous demandons l'éclairciſſement dans ce chapitre, intéreſſe toutes les religions révélées, & elle mérite d'autant plus d'être éclaircie, qu'elle paroît fondée ſur des propoſitions qui ne doivent pas être conteſtées.

C'eſt un principe cònſtant, & avoué dans toutes les ſectes, que la religion eſt faite pour tous les hommes, & qu'elle entre dans les devoirs généraux qui obligent tous les particu-

liers. Delà il réſulte qu'elle doit avoir des ſignes & des caractères d'évidence qui faſſent impreſſion ſur tous ceux qui emploient de bonne foi leur attention pour la connoître ; autrement, ceux à qui Dieu auroit refuſé la capacité de ſentir la force de ſes preuves, ne ſeroient pas plus obligés de l'admettre, que les inſenſés & les ſtupides.

Ceux qui ont traité cette matiere, ont ſuppoſé ce principe comme un axiome inconteſtable. " Il n'y a perſonne, dit M. Nicole (1), qui ne puiſſe & qui ne doive être convaincu par les lumieres communes de la religion, & par celles du ſens commun, des vérités ſuivantes, qu'il eſt certain que Dieu veut ſauver tous les hommes, & même les plus ignorans & les plus ſimples ; qu'il ne leur offre néanmoins à tous aucune voie que celle de la vraie religion ; qu'il faut donc qu'il ſoit non-ſeulement poſſible, mais aiſé de la reconnoître. ,,

" Tout chemin, dit-il ailleurs, qui ne pourra conduire, ni les ſimples, ni les ignorans, à la foi, n'y pourra conduire perſonne, puiſque le caractère, & la marque de cet unique chemin, doit être d'y conduire tout le monde. ,,

Enfin il ſoutient, dans le livre des prétendus réformés convaincus de ſchiſme, " que toute ſociété, qui ne ſauroit conduire à la foi les pauvres & les ignorans, ne peut être la vraie égliſe ; & ce principe eſt ſi clair & ſi certain,

---

(1) Préfaces des préjugés légitimes.

continue-t-il, qu'il n'eſt pas conteſté par les miniſtres. ,,

M. Claude s'en ſert lui-même pour donner à ceux de ſon parti une aſſurance raiſonnable de la juſtice de leur cauſe. " Dieu, dit-il, n'a point rendu ſon ſalut inacceſſible aux ames des plus ſimples; le fameux Burnet, évêque de Salliſbury, avouoit à Rocheſter (1), que le principe néceſſaire pour la correction du genre humain, devoit être facile & à la portée du genre humain. ,,

M. Oſtervald déclare (2) que comme de toutes les vérités, il n'y en a point qui ſoient d'une plus grande conſéquence que celles de la religion; il faut que les preuves de ces vérités ſoient ſimples, évidentes, & à la portée de tous les hommes. On parle de même à Rome. Le ſavant pere Marati fait voir (3) dans ſa *réfutation de l'alcoran*, imprimée dans cette capitale du monde chrétien, qu'on ne ſeroit pas obligé d'embraſſer une religien, dont les preuves ne ſeroient pas évidentes. Voilà donc un principe dont on convient dans toutes les ſectes; il faut ſans doute qu'il ſoit d'une grande évidence, pour avoir eu le conſentement des théologiens ou de diverſes créances.

Ce principe poſé, on peut faire ce raiſon-

---

(1) Mémoire concernant la vie de Milord Rocheſter. *p.* 20.

(2) Traité des ſources de la corruption. 17.

(3) *præmium prædonii.* p. 2.

nement, dont toutes les propoſitions paroiſſent être ſuſceptibles de démonſtration.

Une religion, dont les preuves ne ſont point à la portée de tous les hommes raiſonnables, ne peut être la religion établie de Dieu pour les ſimples & pour les ignorans ; or il n'y a aucune religion, de toutes celles qui ſe prétendent révélées, dont les preuves ſoient à la portée de tous les hommes ; donc aucune des religions, qui prétendent être révélées, ne peut être la religion établie de Dieu pour les ſimples & pour les ignorans.

La conſéquence de cet argument eſt bien tirée ; la premiére propoſition n'eſt point conteſtée. Il ne s'agit donc que de la ſeconde, qu'il eſt très-facile de prouver, pour peu que l'on faſſe attention 1°. à la difficulté qui accompagne toujours les diſcuſſions de religion, 2°. à la foibleſſe de l'eſprit humain, 3°. à la multiplicité des beſoins & des affaires qui aſſerviſſent la plûpart des hommes : mais, pour entrer dans un plus grand détail, il faut obſerver que les preuves des religions révélées contiennent des faits, dont la diſcuſſion demandant de longs examens, & renfermant de grandes difficultés, eſt par conſéquent peu à la portée du commun des hommes.

En effet, toutes les religions ont pour fondement des prophéties & des miracles, qui ſont, ou conſervés par la tradition, ou recueillis par d'anciens livres, écrits en une langue inconnue, non-ſeulement au peuple ; mais même à un grand nombre de perſonnes qui d'ailleurs ont l'eſprit cultivé.

On ne peut pas juger de l'argument tiré des prophéties, qu'on ne ſoit en état de s'aſſurer, 1°. du tems où vivoit le prophête, pour ſavoir ſi la prophétie n'eſt pas poſtérieure, à l'événement ; 2°. du véritable ſens du paſſage qui renferme la prophétie, ce qui ſuppoſe la connoiſſance de la langue originale du livre prophétique. 3°. Il eſt néceſſaire de ſavoir dans quelles circonſtances s'eſt trouvé le prophête, afin d'être certain qu'il n'a pas pu conjecturer ce qu'il a prédit. 4°. Il faudra comparer la prophétie avec d'autres prédictions, que des hazards heureux ont pu vérifier.

Les miracles ont ordinairement pour garans des livres dont la vérité ne peut ſe prouver ſans le ſecours de l'hiſtoire. 1°. Il faut examiner le ſiécle des hiſtoriens qui les rapportent ; 2°. il faut s'aſſurer de l'authenticité de leurs livres & de la ſincérité de leurs témoignages ; 3°. il ſera néceſſaire de s'aſſurer ſi les miracles, dont ils parlent, ne ſont pas l'effet de la fourberie ; ou s'ils ne peuvent pas avoir des cauſes phyſiques pour baſe. Mais comment un homme peu inſtruit pourra-t-il ſe convaincre que ces livres ne ſont pas l'ouvrage de l'impoſture, tandis qu'il eſt certain que le genre humain eſt partagé en différentes ſectes qui produiſent toutes, en faveur de leurs opinions, des livres qu'elles prétendent également inſpirés ? Ce n'eſt que par un très-grand travail qu'on peut diſcerner le différent mérite de ces ouvrages ; il eſt contre l'expérience & contre la raiſon, d'imaginer que tous les hommes puiſſent faire toutes les recherches néceſſaires pour parvenir à ce diſcernement. Le

ſalut dépendra donc de la ſcience & d'une queſtion de critique.

Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de ſagacité ſuffit pour en connoître l'incertitude ; mais ce n'eſt qu'après des études profondes & de ſérieuſes réflexions, qu'on peut déterminer le degré de croyance qu'elle peut mériter.

Il ne ſuffira pas d'avoir examiné une ſeule religion, il y a dans le monde une infinité de ſectes qui ſe vantent toutes de tirer leur origine du ciel. Elles ſe fondent toutes ſur le même genre de preuves. Pour donner, avec connoiſſance de cauſe, la préférence à l'une d'entr'elles, il faudra les comparer & juger quelle eſt la mieux fondée.

Seroit-il poſſible que la plûpart des hommes, dans le ſein de l'ignorance qui les aveugle, & de la miſère qui les accable, s'érigeaſſent, pour ainſi dire, un tribunal, où ils fiſſent comparoître toutes les ſectes de l'univers, & où, après avoir examiné à loiſir leurs titres & leurs prétentions, ils prononçaſſent un jugement équitable ? Cette impoſſibilité de l'examen pour les ſimples a été reconnue & démontrée par les plus fameux auteurs. " Comment eſt-ce que les ſimples, dit le pere Mallebranche, *Entretien* 13, *pag.* 199, peuvent être certains que les quatre évangiles que nous avons ; ont une autorité infaillible ? Les ignorans n'ont aucune preuve qu'ils ſoient des auteurs dont ils portent les noms, & qu'ils n'ont point été corrompus dans les choſes eſſentielles. Je ne ſais, continue-t-il, ſi les ſavans en ont des preuves bien sûres ; mais quand

nous ſerions certains que l'évangile de S. Matthieu, par exemple, eſt de cet apôtre, & qu'il eſt tel aujourd'hui qu'il l'a compoſé, ſi nous n'avons point d'autorité infaillible, qui nous apprenne que cet évangile ait été inſpiré, nous ne pouvons pas appuyer notre foi ſur ſes paroles comme ſur celles de Dieu même. Il y en a qui prétendent que la divinité des livres ſaints eſt ſi ſenſible, qu'on ne peut pas les lire ſans s'en appercevoir ; mais ſur quoi cette prétention eſt-elle appuyée? il faut autre choſe que des ſoupçons & des préjugés pour leur attribuer l'infaillibilité. ,,

M. Nicole a fait les mêmes aveux. " Qu'y a-t-il, ce ſont ſes termes, qui ſoit plus évidemment au-deſſus de l'eſprit & de la lumiere du commun du monde, & particuliérement des ſimples & des ignorans, que de diſcerner, entre tant de dogmes conteſtés parmi les chrétiens, ceux qu'il faut ſuivre & ceux qu'il faut rejetter ? Que ſera-ce donc quand il s'agit de les décider tous, & de faire choix d'une religion ſur la comparaiſon de toutes les ſectes chrétiennes? ,,

M. Nicole croyoit confondre par cet argument tous ceux qui s'étoient ſéparés de l'égliſe Romaine. L'examen, diſoit-il, eſt impoſſible à la plûpart des chrétiens ; donc il ne les oblige pas : mais s'il a ſervi l'égliſe catholique, n'a-t-il pas nui au Chriſtianiſme? car il eſt auſſi difficile aux ſimples de décider quelle eſt la meilleure de toutes les religions, que de prendre parti entre les diverſes ſectes chrétiennes. Ce ſont les principes de M. Nicole qui ont fait dire au miniſtre

niſtre Jurieu ( 1 ), que s'il vouloit faire un ouvrage pour détruire le Chriſtianiſme, le livre de M. Nicole en ſeroit la premiere partie.

Cependant cet excellent homme ne s'eſt attiré ce reproche, qu'en avançant la propoſition la plus claire & la plus inconteſtable. " Voilà le ſecret, avoit-il dit, que les calviniſtes ont trouvé pour inſtruire les hommes de la foi ( c'eſt l'examen dont il parle ); voilà le chemin qu'ils leur propoſent & auquel ils veulent les engager ; c'eſt-à-dire, un chemin qui non-ſeulement eſt interrompu par des obſtacles, & par des barrieres inſurmontables, mais qui eſt d'une longueur ſi peu proportionnée à l'eſprit de l'homme, qu'il eſt évident que ce ne peut être celui que Dieu a choiſi pour les inſtruire des vérités par leſquelles il veut les conduire au ſalut ; car ſi ceux même qui font profeſſion de paſſer toute leur vie dans l'étude de la théologie, doivent juger cet examen au-deſſus de leurs forces, que ſera-ce de ceux qui ſont obligés de donner la plus grande partie de leur tems à d'autres occupations ? Que ſera-ce des juges, des magiſtrats, des laboureurs, des ſoldats, des femmes & des enfans, qui ont encore le jugement foible ? Que ſera-ce de ceux qui n'entendent même aucune des langues dans leſquelles la bible ſe trouve traduite ? Que ſera-ce des aveugles qui ne ſauroient lire ? Que ſera-ce de ceux qui n'ont aucune lumiere, aucune ouverture d'eſprit ? Comment ces gens-là pourront-ils examiner tous

( 1 ) Syſtême de l'égliſe, *p.* 448.

les points? " Donc il eſt évident que la diſcuſſion eſt néceſſaire pour ſe déterminer raiſonnablement. Voyez auſſi *les viſionnaires*, lettre 10, pag. 109.

En effet, ſelon le calcul de M. Papin, (dans l'*autorité de l'égliſe établie*, *pag.* 168,) qui pourroit bien être vrai, à peine y a-t-il une perſonne entre cent mille, qui puiſſe ſuivre la voie du raiſonnement & de l'examen. C'eſt un dogme ſi inconteſtable chez les catholiques, que l'examen eſt au-deſſus de la portée des ſimples, qu'on le trouve établi & démontré dans des catéchiſmes qui ſont faits pour être mis entre les mains de tout le monde (1).

Les proteſtans n'ont pas cherché à répondre aux argumens des catholiques à ce ſujet; ils ont ſeulement uſé de récrimination, en démontrant qu'on eſt expoſé, dans la communion romaine, à toutes les mêmes difficultés. M. Jurieu, qui a ſi vivement attaqué M. Nicole, pour avoir démontré que les ſimples étoient incapables d'examen, l'a lui-même prouvé parfaitement; tant il eſt vrai qu'il faut ſe contraindre néceſſairement, lorſqu'on s'éloigne de ce point où réſide uniquement la vérité (2).

" Devant que les ſimples chrétiens, dit-il, puiſſent croire ſans témérité, que l'égliſe qui leur parle eſt infaillible, il faut qu'ils ſoient aſſurés, 1°. que la religion & l'égliſe ſont vé-

---

(1) Catéchiſme de Montpellier, *part.* 2. *l.* 2. chap. 2. ſect. 2.

(2) Syſtême de l'égliſe, *chap.* 14. *p.* 339.

ritables ; 2°. que cette véritable égliſe a reçu le privilége de l'infaillibilité ; 3°. que l'égliſe romaine, ou toute autre, eſt la véritable égliſe, à l'excluſion des autres ; & quand nos ſimples ſeroient ſortis de ce labyrinthe, ce ne ſeroit pas fait, il faudroit encore qu'ils rentraſſent dans un autre ; avant de ſe repoſer ſur l'autorité de l'égliſe chrétienne, il faut qu'ils ſoient aſſurés que Dieu lui a donné le privilége de l'infaillibilité. ,,

Les catholiques croyent ſe tirer de cette difficulté, en ordonnant de ſe ſoumettre à l'autorité. " L'excluſion de l'examen, que veut M. Nicole (1), nous conduit d'elle-même à la voie de l'autorité ; puiſque tout homme, qui eſt obligé de ſavoir la vérité de quelque choſe, & qui ne la peut apprendre par lui-même, la doit néceſſairement apprendre d'autrui ; & dans cette néceſſité ; il eſt encore clair que le meilleur uſage qu'on puiſſe faire de ſa raiſon, eſt de ſe ſoumettre à la plus grande autorité qui ſoit dans le monde, & qui a le plus de marques d'être aſſiſtée des lumieres de Dieu. ,,

Il n'eſt pas néceſſaire de concevoir qu'un auſſi bon eſprit ait raiſonné ainſi, pour s'appercevoir de l'abſurdité de ce raiſonnement. Tandis que M. Nicole interdit aux ſimples l'examen, il leur permet en même tems de juger, ſur le plus frivole motif, & le plus propre à induire à erreur, la plus difficile de toutes les queſtions, ſavoir,

(1) Prétendus réformés convaincus de ſchiſme, *chap. II.*

quelle eſt la ſociété qui a le plus de marques de lumiere & de vérité ? Il paroît qu'il auroit été beaucoup plus naturel de dire que les ſimples ne ſont point capables d'examen ; donc un Dieu ſage & bon ne peut exiger d'eux qu'ils prennent parti ſur des matieres qui ſont au-deſſus de leur capacité, parce qu'ils ne pourroient ſe déterminer qu'au hazard, & en contrediſant cette loi éternelle, qui défend de juger, lorſqu'on n'eſt pas aſſez inſtruit, pour ne pas craindre de tomber dans l'erreur. En conſéquence du principe de M. Nicole, un Péruvien aura raiſon de s'obſtiner à conſerver la religion de Mangocapac ; un Indien, celle de Brama ; & un Egyptien, celle d'Hermès.

L'examen du ſeul article de l'autorité demande preſque autant de connoiſſance que celui de tous les autres. M. Jurieu l'a bien prouvé ; mais ce qu'il a démontré, c'eſt que les ſimples ne ſont point en état de ſe déterminer ſur cette queſtion avec connoiſſance de cauſe. " Je demande, ce ſont ſes paroles, ſi pour s'inſtruire de ce ſeul article, *l'égliſe eſt infaillible*, il ne faut pas ſavoir auſſi, 1o. ſi le livre, d'où on tire ce paſſage, eſt canonique, eſt divin ? 2o. S'il eſt conforme à l'original ? 3o. S'il n'y a pas quelque maniere de lire qui affoibliſſe la preuve ? 4o. Si le paſſage ne peut pas avoir d'autre ſens ?

Le premier article emporte & entraîne après ſoi, non-ſeulement l'examen de la controverſe des livres canoniques & apocryphes, telle qu'elle eſt agitée parmi les chrétiens ; mais il faudra que le catécuméne, qui ne connoît pas encore

l'égliſe, & qui la cherche par l'écriture, en diſpute avec les payens & avec les athées.

Pour vuider le ſecond article, il faudra qu'il apprenne les langues originales, ou qu'il conſulte grand nombre de ſavans; ce qui ſera long, & ne ſera peut-être pas encore fort ſûr.

Pour s'aſſurer ſur le troiſiéme article, il faudra examiner les ouvrages des critiques, & tout ce qu'on appelle obſervations ſur les variantes leçons.

Pour s'éclaircir ſur le quatriéme article, il faudra lire les commentateurs, les anciens & les modernes, peſer les divers ſens, voir les difficultés, les objections & les réponſes de part & d'autre; car on ne ſe peut jamais aſſurer de ne s'être point trompé que lorſqu'on peut ſe rendre témoignage de n'avoir rien oublié.

Venons maintenant à la mineure de l'argument: or l'égliſe romaine eſt cette égliſe unique, viſible, ſucceſſive; voilà bien encore une autre difficulté. Il faudra que ce payen, qui ne ſait ni lire, ni écrire, écoute pourtant les démêlés qui ſont ſur ce ſujet entre les Grecs & les Latins, les Neſtoriens & les Arméniens; car de juger ſur une auſſi grande affaire, ſans avoir ouï les raiſons des parties, c'eſt la derniere de toutes les témérités. Le concile des payſans & des femmes ſe trouvera alors auſſi embarraſſé qu'il étoit, à décider par l'écriture les cinq points de controverſe; car il faudra que ces payſans apprennent le grec & le latin, qu'ils ſe donnent la peine de lire une infinité de livres. Ainſi, on a beau faire, il faut toujours revenir à l'examen, dès qu'on impoſera la néceſſité de croire des faits.„

Les deux partis ſe ſont tous deux reproché que leurs principes conduiſoient au pyrrhoniſme.

Otez la voie d'autorité, diſoit M. Papin (1), vous expoſez les chrétiens à tomber dans le pyrrhoniſme ſur tous les articles de foi. " Si M. Nicole pouvoit une fois perſuader le monde qu'il eſt impoſſible de trouver la vérité par la voie de l'examen, comme il y travaille de toute ſa force, il verroit bien-tôt, dit M. de la Placette (2), qu'il n'a travaillé qu'à établir le pyrrhoniſme. ,,

Peut-être que dans cette occaſion les catholiques & les réformés ont tous deux raiſon. Les catholiques, parce que, ſi c'eſt par l'examen ſeul qu'on peut s'aſſurer des faits & des dogmes qui fondent & qui appartiennent à la religion, le plus grand nombre des hommes ſera beaucoup mieux de ſuſpendre ſa déciſion, que d'entreprendre une carriére dont il leur eſt impoſſible de ſortir avec honneur. Le proteſtant n'a pourtant pas tort d'accuſer l'égliſe romaine de conduire au pyrrhoniſme, puiſque la voie d'autorité mene à celle de l'examen ; car, comme l'a remarqué très-ſenſément M. Bayle, un homme qui veut s'aſſurer légitimement qu'il ſe doit ſoumettre à l'autorité de l'égliſe, eſt obligé de ſavoir que l'écriture le lui ordonne ; ainſi le voilà expoſé à bien des diſcuſſions, & il faut

(1) Les ſuites de la Tolérance, *p.* 119.

(2) Bayle, Dict. art. Peliſſon, note *D.*

outre cela qu'il ſache ſi la doctrine des peres ; & celle de tous les ſiécles du Chriſtianiſme, eſt conforme à la ſoumiſſion qu'il faut avoir. Il ſera bien infatigable, s'il n'aime pas mieux douter de tout que de s'engager à chercher toutes ces choſes, & il ſera bien ſubtil, s'il rencontre enfin la lumiere. C'eſt donc une voie de pyrrhoniſme. Tant que M. Nicole & M. Jurieu ne font qu'attaquer, ils triomphent ; l'impoſſibilité de l'examen eſt clairement démontré par les catholiques ; l'abſurdité de la voie d'autorité a été miſe dans le plus grand jour par les proteſtans, & elle a fait une telle impreſſion ſur quelques-uns d'entr'eux, qu'ils n'ont pas fait difficulté de dire, qu'ils renonceroient au Chriſtianiſme, s'il falloit abſolument ſuivre la voie d'autorité pour être chrétien (1).

Nous laiſſons aux gens non-prévenus, à décider quel eſt le plus raiſonnable, ou de vouloir exiger de tous les hommes une choſe auſſi impoſſible que l'examen de fait ; ſujet à de grandes diſcuſſions, ou de leur ordonner de prendre parti ſur des matieres graves, ſans avoir des motifs ſuffiſans pour ſe déterminer raiſonnablement ; c'eſt ce que font les catholiques, dont un des plus célébres écrivains a oſé dire (2), *que c'étoit une erreur, de s'imaginer qu'il falloit toujours examiner avant de croire.*

Le miniſtre Jurieu, qui a ſenti mieux que

(1) Papin, de l'autorité de l'égliſe. *p.* 1.

(2) M. Boſſuet réflexions ſur un écrit de M. Claude, après la conférence. *p.* 215.

perſonne les embarras de l'examen, a eu recours à un autre ſyſtême pour juſtifier ceux qui croient ſans raiſon : il a imaginé que Dieu opéroit dans les ſimples la créance de leur religion par la voie du ſentiment. Il faut l'entendre, & on verra un exemple ſenſible des extravagances auxquelles porte l'eſprit de parti. Il entreprend de prouver que la voie du ſentiment conduit à la créance des myſtères. " Il y a des vérités de foi & de religion, dit-il (1), qu'on peut connoître par ſentiment, pour quelle raiſon eſt-ce que nous en exclurions les autres vérités révélées ? n'ont-elles pas leurs caractères de vérité ? eſt-il poſſible que Dieu nous donne à croire des choſes qui n'ont en elles-mêmes aucun motif interne de crédibilité, comme on parle ? l'aſſemblage de tous les myſtères n'a-t-il pas des caractères de grandeur, de ſublimité, de ſainteté, de rapport à notre état, à nos deſirs, à nos beſoins naturels, qui les rendent ſenſibles ? Il eſt vrai qu'entre ces myſtères il y en a quelques-uns qui paroiſſent incroyables, un Dieu en trois perſonnes, un Dieu incarné ; mais quand ces myſtères, qui effarouchent l'eſprit, ſont entrés en ſociété avec les autres, & ſont avec eux un corps, il en réſulte un tout qui ſe fait ſentir à tous ceux qui n'ont pas l'ame abîmée dans les ténébres des préjugés & des paſſions ; ſans cela, la religion chrétienne, par la prédication de l'évangile, n'attireroit perſonne. Les articles de foi de la religion chrétienne prouvent

(1) Hiſt. de l'égliſe. *p.* 470. & 505.

leur ſuffiſance par eux-mêmes, comme ils prouvent leur importance. ,,

S'il ne s'agiſſoit que d'établir les premiers principes de la morale, on ne ſeroit pas ſurpris d'entendre dire qu'ils portent avec eux une ſi grande clarté, qu'ils n'ont pas beſoin de preuves étrangéres; mais comme il eſt queſtion de faits arbitraires, de choſes qui révoltent abſolument la raiſon, du péché originel, d'un Dieu en trois perſonnes, d'un Dieu crucifié, c'eſt tomber dans le délire, que de ſoutenir que l'eſprit ſent naturellement la vérité de ces myſtères, tandis que la raiſon nous crie que ce ſont des folies. M. Paſcal (1) ne s'eſt pas éloigné du fanatiſme de M. Jurieu, lorſqu'il dit que ceux qui croient, ſans avoir examiné les preuves de la religion, ont une diſpoſition intérieure toute ſainte, & que ce qu'ils entendent dire de la religion, y eſt conforme. Il ne doit pas s'agir ici de la morale, qui eſt à-peu-près ſemblable dans toutes les religions. Ce n'eſt donc que de ce qu'il y a de difficile à concevoir dans le Chriſtianiſme, que cet homme célébre a prétendu parler. Je ne crois pas qu'on puiſſe rien dire de plus abſurde, que de ſoutenir que les myſtères de la religion chrétienne ſont conformes à nos diſpoſitions intérieures.

M. Oſterwald (2), qui eſt perſuadé que la

---

(1) Penſées. *art.* 6.

(2) Traité de la ſource de la corruption. Prémiére ſource *p.* 15.

mauvais, d'oppoſé aux ſentimens naturels, rien qui ne ſoit avantageux aux hommes & à la ſociété; quand on allégue ces preuves & d'autres, & qu'on ſait les propoſer d'une maniere claire & judicieuſe, il eſt conſtant qu'elles n'ont rien de difficile, & les raiſonnemens dont on ſe ſert, pour faire valoir ces preuves, ſont pour la plûpart ſi naturels, ſi conformes à nos idées & aux principes du ſens commun, qu'il n'y a guères de gens qui ne puiſſent les comprendre, ſi ce n'eſt parfaitement & dans toute leur étendue, ce qui eſt réſervé aux plus éclairés, du moins ſuffiſamment pour en ſentir la force. ,,

C'eſt ſe faire illuſion à ſoi-même que de raiſonner ainſi; le bon ſens perme-t-il que l'on accorde la faculté de prononcer ſur les matieres les plus difficiles, à ceux qui ne ſavent ni lire, ni écrire, qui n'ont aucune teinture de l'écriture ancienne, tels que ſont la plûpart des hommes? Comment pourront-ils concevoir qu'Ariſtote, & tous ceux qui ont ſoutenu l'éternité du monde, étoient dans l'erreur? Peut-on raiſonnablement imaginer qu ils ont aſſez de critique & de connoiſſance pour décider que les ouvrages, attribués aux prophêtes, ne ſont point ſuppoſés; que les prophéties ſont mal expliquées par les juifs; que les livres, où ſont rapportés les miracles attribués à J. C. ſont des auteurs dont ils portent les noms; que ces prodiges ſont dignes de créance; qu'ils l'emportent ſur ceux des autres ſectes; que la propagation de l'évangile a été miraculeuſe? Je crois que, pour peu qu'on ait de bonne foi, on conviendra que le plus grand nombre des hommes n'eſt pas capable

d'entrer dans ces diſcuſſions ; auſſi M. Oſterwald n'a-t-il pas oſé rendre la propoſition abſolument générale. Il a avancé ſeulement qu'il n'y a guéres de gens qui ne puiſſent comprendre ces raiſonnemens ; mais que deviendront ceux qui ſe trouveront dans cette impoſſibilité ? Il eſt bien aiſé de prouver que ce ſeroit le plus grand nombre ; il faudra donc, ſi l'on veut raiſonner conſéquemment, les exempter de la néceſſité de croire la religion chrétienne, & il ſeroit vrai de dire qu'elle n'obligeroit que très-peu de perſonnes. Telle eſt une des idées d'un des derniers apologiſtes de cette religion, qui n'a pas fait difficulté d'avouer que les nations, qui n'ont jamais été, ni pu être ſuffiſamment éclairées, de même que les particuliers infidéles, qu'on ſuppoſeroit n'avoir pu connoître la vérité du Chriſtianiſme, ne ſeront jamais condamnés, préciſément pour ne l'avoir pas embraſſé.

M. Forſter, qui a réfuté avec applaudiſſement le fameux livre qui a pour titre *le Chriſtianiſme raiſonnable*, n'a pas déſeſpéré de faire voir que les ſimples pouvoient ſe mettre au fait des preuves du Chriſtianiſme.

" Il faut avouer, dit-il, qu'il y a beaucoup plus de difficulté à prouver que les gens qui ne ſavent pas lire, & qui ſont incapables d'examiner par eux-mêmes les preuves de la vérité du Chriſtianiſme, peuvent cependant s'élever au deſſus d'une foi implicite, fondés ſur l'autorité de leurs peres, ou de leurs eccléſiaſtiques. ,,

Il eſt aiſé de ſentir toutes les abſurdités que renferme ce raiſonnement : que veut nous faire entendre l'auteur, lorſqu'il dit, *que tous les*

*hommes, ſans exception, ſont juges compétens de l'excellence propre & intrinſéque d'une révélation?* Ce n'eſt point, je le répéte, de la morale, dont il s'agit ici; toutes les religions ſe reſſemblent aſſez de ce côté-là : il s'agit des myſtères & des faits très-peu vraiſemblables qui les diſtinguent eſſentiellement. Croit-il donc que chaque homme ſoit en état de juger quelle eſt de toutes les révélations celle dont l'économie eſt la plus digne de Dieu? Je ne vois pas comment accommoder cette prétention avec les aveux de tous les chrétiens, que leurs myſtères ſont incompréhenſibles, & qu'un Dieu crucifié eſt une folie aux yeux de la ſageſſe humaine.

Comment un ſimple pourra-t-il ſe convaincre, ſans qu'il lui reſte le moindre doute, que celui qu'il a conſulté eſt ſincère, & impartial? Une expérience continuelle nous apprend qu'on peut allier une très-grande probité dans les affaires ordinaires de la vie, avec beaucoup de préjugés en matiere de religion. Il eſt clair d'ailleurs que les chrétiens apportent les mêmes préjugés, dans l'examen de leur religion, que les mahométans & les autres ſectaires lorſqu'ils étudient la leur; que perſonne n'agit de bonne foi dans cet étude, parce que le parti eſt pris avant l'examen. Voila des faits de notoriété publique; après cela tout homme craindra de ſe tromper; ne doit-il pas être en garde contre celui qu'il conſulte? ſur quelle raiſon prononcera-t-il, que ce ſoit le ſeul homme exempt de préjugés dans l'univers? Comment peut-il être certain que cet oracle n'aura point affoibli les argumens de ceux qui ſont dans d'autres idées

que les ſiennes? Un moyen de ſe tranquilliſer, ſeroit de conſulter les docteurs des différens partis; auſſi bien la raiſon défend-elle de condamner perſonne ſans l'avoir entendu ; mais comment un ſimple pourra-t-il chercher un Iman, un Rabin, un Bonze, un Brame, un Docteur, & le ſuivre dans un dédale de raiſonnemens dépendans ſouvent de la connoiſſance des anciennes hiſtoires & des langues étrangères? Les premiers principes ne ſont pas plus clairs, qu'il l'eſt, que la plus grande partie des hommes n'eſt nullement capable d'entrer dans ces diſcuſſions ; auſſi M. Forſter convient-il que les ignorans doivent s'en rapporter à ce qu'on leur dira en matiere des faits, comme s'il n'arrivoit pas tous les jours, que des théologiens, qui d'ailleurs ont un extérieur de probité, altérent les faits, lorſqu'il eſt queſtion d'autoriſer leur cauſe ; de plus la religion chrétienne n'eſt fondée que ſur des faits : ainſi permettre de s'en rapporter ſur les faits à ſon directeur, c'eſt permettre de ſe conduire au hazard dans l'affaire la plus eſſentielle de la vie ; c'eſt ce que font les hommes, c'eſt le pays, & non la raiſon, qui décide de leur religion ; ils prennent preſque tous un parti ſur les plus importantes queſtions, non-ſeulement avant d'être en état de juger, mais en quelque ſorte, avant que de naître, ſur la foi de leurs parens.

M. Oſterwald (1) en convient de bonne foi. " C'eſt une choſe conſtante, dit-il, que la plû-

(1) Traité des ſources de la corruption. *p.* 9.

part ne ſont chrétiens, que parce qu'ils ont été engagés par leur naiſſance à faire profeſſion du Chriſtianiſme ; mais au reſte ils en connoiſſent peu la vérité & la divinité ; ils ſeroient tout de même juifs ou payens, s'ils étoient nés dans le judaïſme ou dans le paganiſme. Ainſi à proprement parler, on ne peut pas dire qu'ils croient & qu'ils aient de la foi une perſuaſion. Croire, c'eſt être perſuadé, & il eſt impoſſible de croire une choſe, ſans raiſon & ſans examen. Ce qu'on appelle *foi*, n'eſt ordinairement qu'une opinion confuſe & générale, qui ne fait que de légères impreſſions ; mais la véritable foi eſt plus rare qu'on ne penſe. ,,

M. Nicole (1) n'a pas fait difficulté d'avouer que " c'eſt le hazard qui décide de la religion de preſque tous les hommes : ils embraſſent, pour l'ordinaire, les premieres maximes qu'on leur donne, & ils ne revoquent jamais en doute celles qu'ils ont embraſſées ; comme s'ils étoient certains que les premieres inſtructions fuſſent toujours les véritables. C'eſt ce qui paroît particuliérement dans la religion ; car il n'y a point de témérité égale à celle qui porte la plûpart des hommes à ſuivre une religion plutôt qu'une autre. ,,

Cette exception ſeroit plus ſenſée, ſi les chrétiens ne donnoient la préférence à leur religion qu'avec connoiſſance de cauſe ; mais, comme l'expérience nous apprend qu'ils croient à l'évangile, comme les mahométans à l'alcoran, ils

(1) Eſſais de morale *Tom. II. chap.* 11.

ſeront toujours inexcuſables d'avoir cru, ſans avoir apporté l'attention néceſſaire pour ſe préſerver de l'erreur.

C'eſt de quoi M. Nicole eſt forcé de convenir, lorſqu'il avoue (1) qu'il y en a peut-être pluſieurs parmi les chrétiens, qui ne le ſont que de la même maniere que les Turcs ſont Turcs, c'eſt-à-dire, par la ſeule impreſſion de l'exemple: tel eſt le cas dans lequel ſe trouvent preſque tous les chrétiens.

L'analyſe de la foi des ſimples ſe réduit chez les catholiques à l'autorité; mais il eſt démontré qu'il eſt incertain pour eux ſi cette autorité; qui fait le fondement de leur croyance, mérite leur reſpect. Il n'eſt pas moins clair auſſi que le ſimple proteſtant ne peut avoir une conviction de ſa foi, puiſqu'il n'eſt pas capable de l'examen qui doit tranquilliſer ſon eſprit.

Ceux qui ont voulu éviter ces écueils, on eu recours à des opinions intérieures de l'eſprit, c'eſt-à-dire que, pour ſe préſerver de l'extravagance, ils ſont tombés dans le fanatiſme; car, comme dit excellemment M. de Fénélon, archevêque de Cambray (2), " ſi l'on ſuppoſe que la foi vient aux hommes par le cœur ſeul, ſans l'eſprit, & par un inſtinct aveugle de grace, ſans un raiſonnable diſcernement de l'autorité à laquelle on ſe ſoumet pour croire les myſtères, on

(1) Eſſais de morale *Tom. II. chap.* 11.

(2) Lettres ſur divers ſujets.

on court risque de faire du Christianisme, un fanatisme, & des chrétiens, des enthousiastes.

Cependant Barclay (1), l'apologiste des Trembleurs, a tâché de prouver que ce système doit être celui de tous les chrétiens : en effet, s'il est impossible que dans les discussions des diverses religions qui partagent le genre humain, la plûpart des hommes prennent parti par la voie de la raison & de l'examen, ils seront obligés de se déterminer par un *mouvement intérieur* & *aveugle*, dont ils ne pourront pas se rendre compte ; or, si ce mouvement aveugle pouvoit suffire dans l'affaire la plus importante de la vie, pourquoi ne suffiroit-il pas dans tout le système de la conduite ?

## CHAPITRE XIII.

*Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.*

L'Argument, que nous examinons dans ce chapitre, fait le sujet d'un livre qui a pour titre : *Traité de la religion des athées, les déistes, & les nouveaux pyrrhoniens, où supposant leurs principes ; on les convaint qu'ils n'ont point d'autre parti à prendre que celui de la religion chrétienne.*

(1) Thése 3 touchant l'Ecriture.

Une ſeule penſée de M. Paſcal (1) contient l'abrégé de cet ouvrage. Le pere Mauduit, qui en eſt l'auteur, entreprend d'y prouver que, malgré les doutes qui peuvent ſe former dans l'eſprit de l'homme, au ſujet de la religion chrétienne, il doit la croire véritable, avant même l'éclairciſſement de ſes doutes. M. de la Bruyere avoit adopté cette même idée (2). " La religion, diſoit-il, eſt vraie ou fauſſe; ſi elle n'eſt qu'une fiction, voilà, ſi l'on veut, ſoixante années perdues pour le ſolitaire, pour le chartreux, ils ne courent pas un autre riſque; mais ſi elle eſt fondée ſur la vérité, c'eſt un épouvantable malheur pour l'homme vicieux. L'idée ſeule des maux qu'il ſe prépare, me trouble l'imagination; la penſée eſt trop foible pour les concevoir, & les paroles trop vaines pour les exprimer. ,,

Ce ne ſont point les modernes qui ont inventé cet argument; il étoit trop digne des peres de l'égliſe, pour qu'ils ne l'employaſſent point, auſſi Arnobe s'en eſt-il ſervi. *Nonne purior ratio ex duabus incertis & in ambiguâ expectatione pendentibus, id potiùs credere quod aliquas ſpes ferat, quàm quod omninò nullas.* La grande raiſon du pere Mauduit, eſt que, " dans le choix des opinions, dont on ne peut ſavoir certainement ſi elles ſont vraies, ou fauſſes, il faut préférer le parti où il n'y a rien à perdre, en cas qu'il ſe trouvât faux, & où il y a beaucoup

(1) Chap. des eſprits forts.

(2) *Idem.*

à gagner, s'il eſt véritable ; & l'on doit rejetter, au contraire, celui où il n'y auroit rien à gagner, encore qu'il fût vrai, & où il y auroit beaucoup à perdre, ſi par malheur il ſe trouvoit faux ; or, en croyant la religion chrétienne, il y a un bonheur à eſpérer, & quand même elle ſeroit fauſſe, il n'y a rien à craindre. ,,

Un juif, un mahométan, peut ſe ſervir de ce même argument ; on ne l'a imaginé que pour tranquilliſer ceux qui croient ſans avoir des motifs ſuffiſans ; mais il n'éblouira que ceux qui ne voudront pas faire de réflexions ; en effet, ſi le Meſſie n'eſt pas encore venu, comme les juifs le prétendent, ſi Mahomet a été envoyé du ciel, afin que tous les hommes le reſpectent, comme le plus grand des prophêtes & l'interprête des volontés divines, ainſi que cela eſt contenu dans les articles de la foi mahométane, que deviendront ceux qui ont embraſſé la religion chrétienne, en conſéquence d'un raiſonnement ſi frivole ?

Quoique la maxime de préférer toujours le plus ſûr, ſoit d'un excellent uſage, lorſqu'il faut agir & choiſir entre différens partis, il n'en eſt pas de même, lorſqu'il eſt queſtion de croire ; la raiſon (1) eſt, que notre intérêt ne décide, ni pour la vérité, ni pour la fauſſeté des choſes ; d'ailleurs, il ne dépend pas de la volonté d'obliger l'eſprit de croire ; préciſément par ce qu'il y auroit de l'avantage à n'être point in-

(1) *Voyez* la préface de Jacquelot ſur l'exiſtence de Dieu.

crédule ; tout homme, qui ne croiroit que par cette ſeule raiſon, auroit une foi très-différente de celle qu'exigent toutes les ſectes, & il feroit un fort mauvais uſage de ſon eſprit : en effet, comme l'a très-bien dit M. Nicole (1), " qu'y a-t-il de moins raiſonnable, que de prendre notre intérêt pour motif de croire une choſe? Tout ce qu'il peut faire au plus, eſt de nous porter à conſidérer avec plus d'attention les raiſons qui peuvent nous faire découvrir la vérité de ce que nous deſirons être vrai ; mais il n'y a que cette vérité qui doit ſe trouver dans la choſe même, indépendamment de nos deſirs, qui doive nous perſuader. ,,

Ce principe eſt ſi certain, que le pere Mauduit (*ch.* 19,) eſt obligé d'en convenir. " Il eſt au contraire à la juſtice, ce ſont ſes paroles, de croire par intérêt, comme certain, ce qui n'eſt point encore certain : cet intérêt eſt un poids étranger, qui ne fait rien pour prouver la vérité de la choſe ; ainſi quand la volonté fait que l'entendement approuve comme certain ce qui ne l'eſt pas à ſon égard, c'eſt en groſſiſſant les raiſons de croire par ce poids apparent, qui ne touche point le fond de la queſtion, ou en empêchant l'eſprit de voir les raiſons d'incertitude. ,,

Le pere Mauduit, qui a bien ſenti que ce raiſonnement détruiſoit ſon ſyſtême, a éludé le fond de la queſtion, en diſant qu'il faut croire la religion chrétienne, parce qu'il y a de l'évi-

(1) Logique, 3e. *partie*, *ch.* 19.

dence dans les motifs de crédibilité, quoiqu'il n'y en ait pas dans l'objet que l'on croit; mais c'eſt viſiblement prendre le change, puiſque c'eſt commencer à donner pour certain ce qu'on n'avoit encore regardé que comme vraiſemblable. C'eſt donc à tort que l'auteur a dit : " on a ſuppoſé par-tout les doutes & les ſoupçons des incrédules, & l'on croit avoir démontré invinciblement de leur incertitude même, que malgré toutes les raiſons qu'ils ont de douter, ils ne doivent plus douter, parce qu'il leur eſt utile de croire. ,,

C'eſt à quoi ſe réduit l'argument du pere Mauduit; on croira donc par intérêt, & on ſe déterminera par un poids étranger; qui ne touchera point le fond de la queſtion : ſi le pere Mauduit répond qu'ils ne doivent plus douter, parce que la religion chrétienne eſt vraie, c'eſt ſortir de la queſtion, & tous les argumens, tirés de la prudence, deviennent inutiles.

Pour détruire invinciblement tout l'ouvrage du pere Mauduit, il ne faut point d'autre raiſonnement que celui-ci.

Un homme raiſonnable ne doit point donner ſon conſentement, ſans être déterminé par des motifs certains; or les menaces & les promeſſes ne ſont des raiſons de ſe déterminer, qu'autant qu'il eſt prouvé que c'eſt Dieu qui a parlé; donc elles ne doivent faire impreſſions ſur nous, qu'après les avoir conteſtées.

Ce ſeroit avoir une étrange idée de Dieu, que de s'imaginer qu'on lui plait par l'abus de la raiſon, en croyant ſans motifs ſuffiſans. Si l'être ſouverainement ſage nous prépare des ré-

compenſes & des peines pour l'autre vie, comme il n'en faut pas douter, il les réglera ſans doute ſur le bon & le mauvais uſage que nous aurons fait de nos facultés.

Mais admettons le principe qu'il faille toujours prendre le parti le plus ſûr, les défenſeurs de la crédulité n'en pourront tirer aucun avantage, puiſque ce ſera toujours le plus ſûr, de n'admettre aucun ſyſtême de religion, qu'après s'être convaincu qu'il eſt fondé ſur des preuves évidentes. La crainte de mal penſer de Dieu, doit nous engager naturellement à douter, juſqu'à ce que notre eſprit ſoit perſuadé; & il n'y a point d'apparence que cette crainte ſoit miſe au rang des crimes par celui qui nous défend de juger ſans raiſon.

*Fin du Tome Premier.*

# TABLE

## DES CHAPITRES

Contenus dans le premier volume.


CHAP. I. *LES apologiſtes chrétiens ne ſe ſont pas aſſez attachés à prouver l'autenticité des évangiles, quoiqu'on puiſſe objecter des difficultés, &c.* Pag. 3.

CHAP. II. *Hiſtoire des ſuppoſitions d'ouvrages faits dans les premiers ſiécles.* 18.

CHAP. III. *Y a-t-il des informations chez les juifs & chez les payens, &c.* 44.

CHAP. IV. *Si les aveux des juifs, des payens & des mahométans, prouvent que J. C. ait fait des miracles.* 52.

CHAP. V. *De l'empire que les chrétiens ſe ſont attribué ſur les démons, &c.* 55.

CHAP. VI. *Le Chriſtianiſme ne fut d'abord embraſſé que par le peuple, de l'autorité de cette acceptation.* 77.

CHAP. VII. *Le Chriſtianiſme doit ſon principal accroiſſement à la violence des empereurs chrétiens.* 84.

CHAP. VIII. *Examen de l'argument tiré de la conduite réguliére des premiers chrétiens, &c.* 95.

CHAP. IX. *Les hommes ſont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile ?* 118.

CHAP. X. *Les hommes ſont-ils plus parfaits depuis l'avénement de J. C.* 133.

CHAP. XI. *Diverſes réflexions ſur l'ancien & nouveau teſtament.* Pag. 160.
CHAP. XII. *Comment on peut concilier la néceſſité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plûpart des hommes, & leur peu de capacité.* 186.
CHAP. XIII. *Réflexions ſur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.* 209

Fin de la Table.
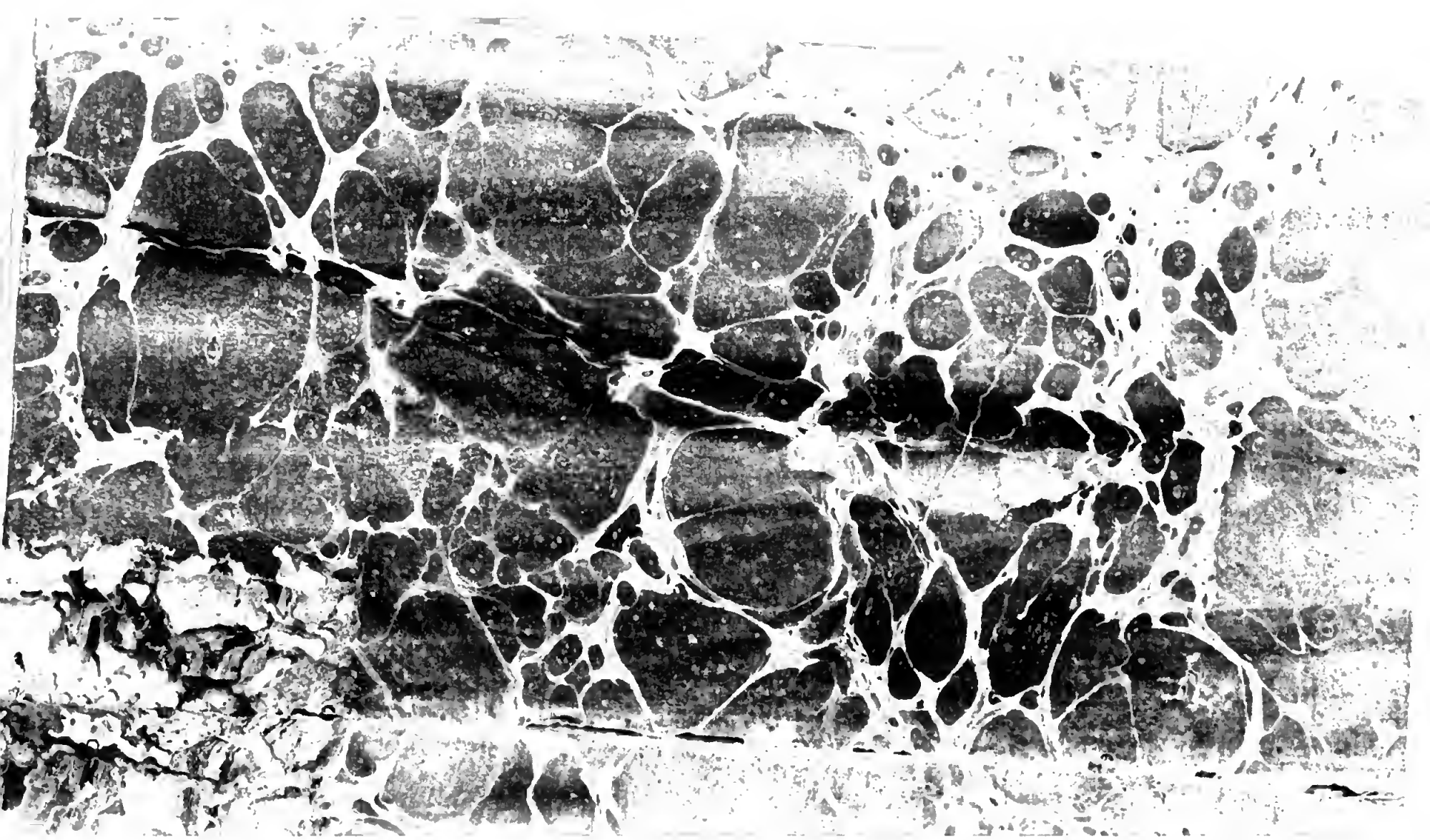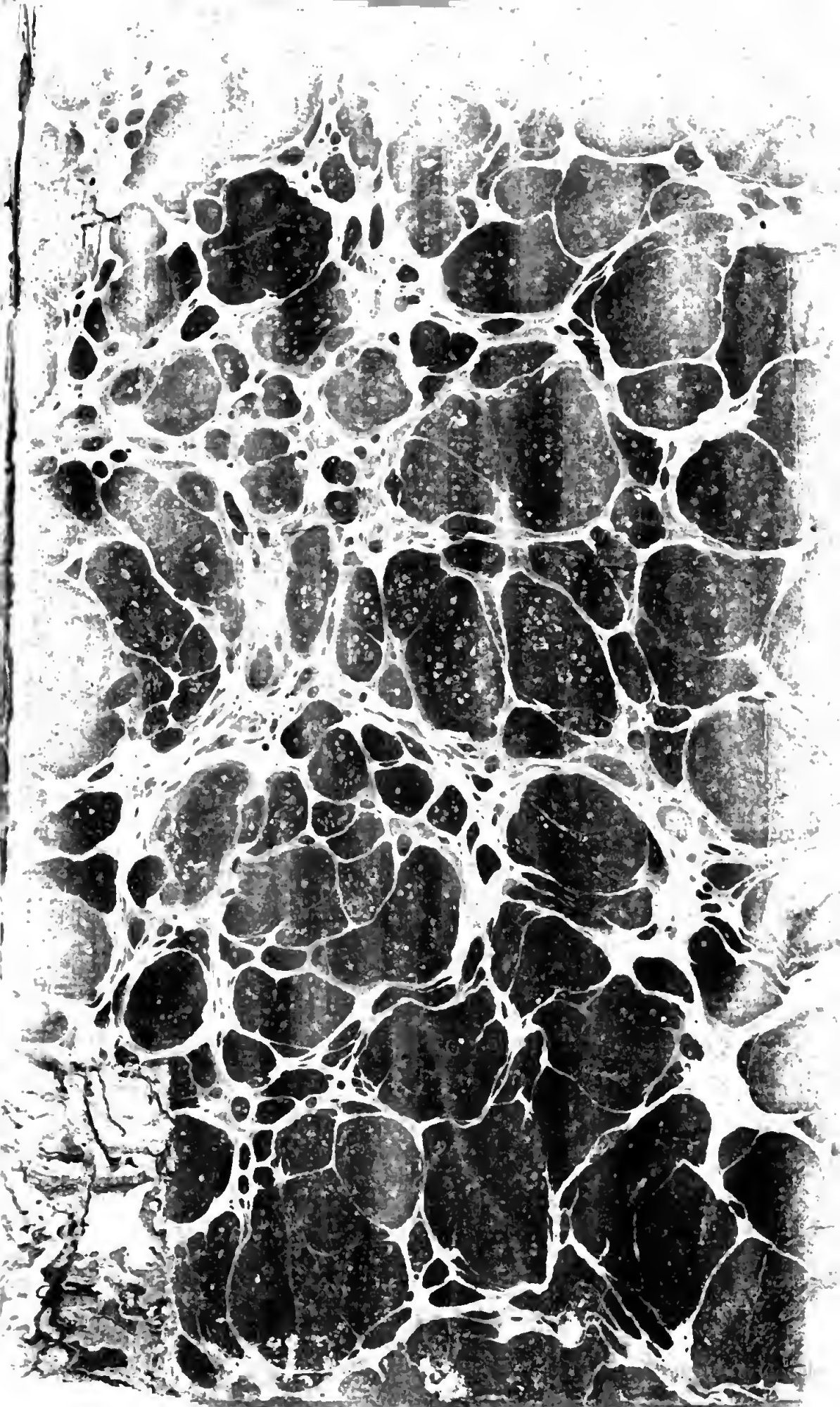
575206